

4369695

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/10/2019
Retour Préfecture : 25/10/2019



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 19 septembre 2019

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 19 septembre 2019

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	6
2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	6
3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.	6
4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2019. APPROBATION.....	20
5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.	20
6 - FONDS AMIENS COOPERATION ENTREPRISES TERRITOIRE. CREATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.....	21
7 - BARREAU SUD. ECHANGE FONCIER.	22
8 - AMIENS. AMENAGEMENT RUE ALEXANDRE DUMAS. ACQUISITION D'EMPRISE.....	22
9 - AMIENS. AVENUE DE GRACE. ACQUISITION DE PARCELLE ZS 42 AUPRES DES CONSORTS DUCANCHEZ.....	22
10 - SEM ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RACHAT DES ACTIONS DU CREDIT MUTUEL PAR AMIENS METROPOLE.....	23
11 - SEM ZENITH AMIENS METROPOLE. NON-EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA CESSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE S-PASS ET AGREMENT DU NOUVEL ACTIONNAIRE.	23
12 - SOCIETE ECO-DDS. PROGRAMME DE COLLECTE SEPEREE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DSS). RENOUVELLEMENT. CONVENTION.	23
13 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SAINT-PIERRE RIVERY. 9^{EME} FETE DES JARDINIERS. SUBVENTION.	24
14 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION D'EQUIPEMENT.	24
15 - FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. CONVENTION 2019-2022.	25
16 - SECURITE INCENDIE. PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME. CONVENTION.....	29
17 - RENOUVELLEMENT URBAIN. NOUVELLE CONVENTION. APPROBATION.	29
18 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. CONTRIBUTION AU FSL DE LA SOMME. ANNEE 2018. CONVENTION DE FINANCEMENT. MODIFICATION.	37
19 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. CONTRIBUTION AU FSL DE LA SOMME. ANNEE 2019. CONVENTION.	37
20 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION POUR LE LOGEMENT DE LA SOMME. ADIL. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.	38
21 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE. ASSOCIATION AIVS 80. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.....	38
22 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION PLIE. ANNEE 2019. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2022.....	38

23 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SUR L'ILLOT C4 DE LA ZAC RENANCOURT. LES JARDINS D'AURORE 2. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	39
24 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 32 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DONT 20 PLUS ET 9 PLAI, BOULEVARD AMBROISE PARE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	39
25 - AMIENS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN PETITS COLLECTIFS (17 PLUS, 8 PLAI, 3 PLS), ILOT D7, ZAC RENANCOURT. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	39
26 - AMIENS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 53 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (33 PLUS, 15 PLAI ET 5 PLS) RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL, SUR L'ILLOT 1L2A DE LA ZAC INTERCAMPUS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.	40
27 - AMIENS. SIP. ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA SITUES ZAC INTERCAMPUS (ILOT 1D), RUE DU PROFESSEUR CABROL. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.	40
28 - OPH D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE RATTACHEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ISSU DE LA FUSION ENTRE L'OPAC ET L'OPSOM.	41
29 - AMIENS. CHEMIN DE HALAGE. REVETEMENT DEFINITIF DU TRONÇON LONGEANT LE PARC SAINT-PIERRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	42
30 - AMIENS. SECURISATION DES POINTS ECOLES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	42
31 - CREUSE. AMENAGEMENT DE LA RUE DE REVELLES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.	43
32 - REVELLES. AMENAGEMENT DE LA RUE DE PISSY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.	43
33 - SAINT-FUSCIEN. AMENAGEMENT DE LA RUE D'AMIENS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	43
34 - PONT-DE-METZ. RUE DU PROFESSEUR CABROL. ACQUISITIONS FONCIERES AUPRES DU CHU, RECTORAT ET DU DOMAINE DE VIRIDIS.	44
35 - ACTION DE SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT. INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.	44
36 - ADIE. ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.	45
37 - BGE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.	45
38 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE EMI. SUBVENTION. CONVENTION.	46
39 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE SIDEM. SUBVENTION. CONVENTION.	46
40 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	46
41 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.	47
42 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MEGACITE. INVENTAIRES ET AUDIT TECHNIQUE CONTRADICTOIRE DE BIENS MATERIELS ET IMMOBILIERS DE FIN DE CONTRAT 2010-2016 ET DE DEBUT DE CONTRAT 2017-2020. PROCES-VERBAUX DE REMISE DE BIENS.	47
43 - ÉVOLUTION DE LA DENOMINATION DE L'OFFICE DE TOURISME D'AMIENS METROPOLE EN OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. REGLEMENT INTERIEUR.	47
44 - DURY. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA PLATEFORME AGRICULTURE DU FUTUR. CONVENTION.	48
45 - CREATION D'UN RESEAU DE PARTENAIRES, D'UNE OFFRE DE SERVICE ET D'UNE MARQUE DEDIEE A L'ENTREPRENARIAT ET A LA CREATION D'ENTREPRISE SUR AMIENS METROPOLE.	

CHARTE DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX. APPROBATION.	48
46 - BLANGY-TRONVILLE. ARRET D'EXPLOITATION DU CAPTAGE ET MODIFICATION EN POINT DE PRELEVEMENT PIEZOMETRIQUE.	49
47 - DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE PONT NOYELLES ET QUERRIEU. COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SOMME. CONVENTION.	49
48 - SAINT-FUSCIEN. EXTENSION ET REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION. ACQUISITION D'EMPRISE.	49
49 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT. CONVENTION.	50
50 - AMIENS. CITADELLE. REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE. CONVENTION-CADRE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE. AVENANT N°9.	50
51 - ANCIEN EVECHE. ESC AMIENS. CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES. RECHERCHE DE FINANCEMENTS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.	51
52 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 11^{EME} EDITION. REGLEMENT.	51
53 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2019. 3^{EME} REPARTITION. CONVENTIONS.	52
54 - CREUSE. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE. AVENANT N°1. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.	52
55 - FERRIERES. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.	53
56 - REVELLES. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.	53
57 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTION. ANNEE 2019.	53
58 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS AUX PROJETS. ANNEE 2019. 2^{EME} REPARTITION. AVENANTS.	54
59 - MAISON DU THEATRE. COMPAGNIES ET OU ASSOCIATIONS DE THEATRE. MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX. CONVENTIONS.	54
60 - MAISON DU THEATRE. TARIFS POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES ET POUR LES INSCRIPTIONS AUX ATELIERS-CHANTIERS. TARIFS DE LA BUVETTE. APPROBATION. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES.	54
61 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. OPTION ART DE LA MARIONNETTE. CONVENTION.	55
62 - MUSEES D'AMIENS. EPCC SOMME PATRIMOINE. DEPOT DES OBJETS ARCHEOLOGIQUES. CONVENTION.	55
63 - MUSEES D'AMIENS. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS. ACCEPTION D'UN DON D'OEUVRE DE MARCEL BASCHET. PORTRAIT DE MADAME GROSCLAUDE.	55
64 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES. CONVENTION.	56
65 - MUSEES D'AMIENS. DIFFUSION DES COLLECTIONS DES MUSEES SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DES MUSEES DES HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION.	56
66 - PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE SOMME PATRIMOINE. CONVENTION-CADRE.	56
67 - SOCIETES MEMORIAE ET LA BOITE A HISTOIRES. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.	57
68 - PARC ZOOLOGIQUE. SIGNALISATION D'ANIMATION AUTOROUTE A16 AVEC LA SANEF. CONVENTION.	57

69 - CARDONNETTE. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.....	58
70 - ACTUALISATION DES GRILLES TARIFAIRES DU POLE AQUATIQUE ET GLISSE COLISEUM ET NAUTILUS. OCCUPATION D'ESPACES.....	58
71 - ADAPTATION ET SIMPLIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES DU POLE AQUATIQUE ET GLISSE COLISEUM ET NAUTILUS. ENTREES ET PRESTATIONS PISCINE ET PATINOIRE.	58
72 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.....	59

La séance est ouverte à 18 h 04.

M. GEST : Mes chers collègues, est-ce que vous pouvez prendre place s'il vous plaît ? Nous avons un ordre du jour très chargé, donc je souhaiterais qu'on débute. Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu un certain nombre de délégations de vote :

M. Daniel ABET	donne pouvoir à	M. Denis MILLE
Mme Françoise ROUSSEL	donne pouvoir à	M. Jean-Claude RENAUX
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
Mme Catherine GARDEZ	donne pouvoir à	M. Julien HERNANDEZ
M. Ernest CANDELA	donne pouvoir à	M. Jean-René HÉMART
M. Edouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique ÉVRARD
M. Maurice NAVARRE	donne pouvoir à	M. Patrick DUFLOUCQ
M. Philippe POIRET	donne pouvoir à	M. Eric CAPRON
Mme Margaux DELÉTRÉ	donne pouvoir à	Mme Anne-Sophie BRUNEL
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Pierre LEPOETRE	donne pouvoir à	M. Dominique DE WITASSE THÉZY
Mme Anne PINON	donne pouvoir à	Mme Maria TREFCON
Mme Marie-Hélène BOUCHEZ	donne pouvoir à	Mme Nathalie LECLERCQ
M. Renaud DESCHAMPS	arrivera en retard	
Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Florence RODINGER
M. Jean-François CLAISSE	donne pouvoir à	Mme Raïfah MAKDASSI-FARKOUH
Mme Laurence DUVIVER	est excusée	

M. GEST : Y a-t-il d'autres pouvoirs dans la salle ? Non. Il en est ainsi décidé.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Je vous propose de désigner Madame Colette FINET, qui est présente, et Monsieur Martin DOMISE que je ne vois pas. Donc, si ce n'est pas Martin DOMISE, c'est Pierre SAVREUX qui est à l'unanimité proposé au poste de secrétaire adjoint.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous rappelle tout d'abord – on va essayer de travailler dans un calme serein – que le prochain Conseil Métropolitain se réunira le jeudi 24 octobre, à 18 heures, ici même.

J'ai reçu une question orale que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Et avant de passer la parole, donc de lever la séance provisoirement, de suspendre plutôt la séance provisoirement, et de donner la parole à Frédérique CHARLEY pour qu'il nous fasse un point sur le Pôle Métropolitain. Il est là Frédérique ? Je ne le vois pas. Il est là-bas, merci. Je voudrais vous donner quelques informations concernant trois points particuliers.

Première information : des nouvelles de la situation des transports en commun amiénois. Je voulais vous indiquer que la situation s'est très nettement améliorée depuis l'été et donc notamment à partir du 1^{er} septembre. Les temps de parcours sont corrects dans l'ensemble puisqu'ils sont autour de 10 minutes. Nous ne sommes pas encore à 8 minutes 50 qui est l'objectif affiché et que nous continuons de viser. Il ne sera atteint que lorsque chaque jour les 39 bus nécessaires pour tenir ce rythme seront tous disponibles, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas. On est plutôt entre 35 et 37 en ce moment et cela s'approche des 39 en question.

Bien évidemment, il peut arriver des aléas qui n'ont rien à voir avec le bus, par exemple un camion qui est en travers de la route et qui ralentit le cheminement, par exemple une manifestation. Je vous donne deux exemples précis qui sont arrivés et pour lesquels malheureusement un certain nombre de personnes se sont empressées de dire : « Ça y est : il est encore en panne ! ». Cela n'avait strictement rien à voir.

Donc, la ponctualité, elle, est meilleure aussi. On a des soucis exclusivement pratiquement dans la semaine le vendredi entre 16 et 18 heures. Je parlerai de la circulation après. Les pannes nécessitant un remorquage sont de plus en plus rares. Il n'y a qu'à suivre attentivement Twitter pour s'en persuader. Les plus sérieuses pannes qui avaient provoqué les problèmes avant les vacances notamment ont été identifiées. La cause en a été identifiée et prise en compte aujourd'hui, ce qui explique ce que je vous ai dit précédemment.

Un élément intéressant, c'est que Keolis a noté moins de réclamations que l'année dernière, c'est-à-dire avant la mise en place des bus électriques, ce qui prouve que même s'il y a eu des problèmes que personne n'a jamais niés ici, il faut aussi relativiser les choses : c'est qu'il y avait aussi des problèmes quelquefois avec les bus thermiques qui d'ailleurs, puisque nous sommes la première séance après les vacances, ont également eu des problèmes le jour où Amiens était à 42 °C ou 44 °C. Donc, c'est un élément intéressant.

Autre élément intéressant : je pense que tout le monde a noté que pour la rentrée il n'y avait pas les queues habituelles à l'agence. Ça, c'est le travail qu'a réalisé Keolis de manière à mieux accueillir les clients. J'entends parfois dire que les distributeurs de billets ne fonctionnent pas. Il y a en vérité un distributeur de billets à la gare (c'est dommage parce que c'est un endroit tout à fait... comment dirais-je... fondamental) qui est défaillant depuis le début, donc qui va être changé. Pour le reste, il peut arriver qu'il y ait des problèmes, mais je note toutefois que 40 % du chiffre d'affaires est fait à partir des distributeurs. Donc, s'il n'y avait pas de distributeurs, il n'y aurait pas 40 % de chiffre d'affaires réalisé par lesdits distributeurs. J'ajoute enfin que les billets, vous le savez, lorsque vous êtes dans un Nemo, ne sont pas vendus par les chauffeurs. Les billets peuvent être vendus par les distributeurs dont je viens de parler. Ils sont vendus dans certains commerces de la ville et de l'agglomération. Ils peuvent aussi être achetés aux chauffeurs des bus non Nemo et ils peuvent enfin aussi être achetés par correspondance et auprès des vérificateurs ou contrôleurs, comme vous voulez, lorsqu'ils sont à un arrêt de bus. Il y a des vérificateurs aux arrêts de bus et si quelqu'un veut monter dans le bus et qu'il n'a pas réussi à avoir de billet pour une raison quelconque, il peut s'en procurer auprès du vérificateur lorsqu'il y a le vérificateur qui est à l'arrêt de bus.

Voilà la situation aujourd'hui. Nous allons progressivement mais sûrement vers un fonctionnement normal des bus. On n'est pas encore aux 8 minutes 50, je le répète, mais on va y aller et... comment dirais-je... je pense sincèrement que le plus dur est derrière nous.

J'ajoute d'ailleurs que contrairement à ce que disent certains, d'autres villes de France ont également des bus de la même marque, ont connu et connaissent encore des problèmes à peu près de la même nature, mais d'une certaine façon ils ont bénéficié de notre expérience, et puis ceux qui ne connaissent aucun problème, c'est les bus Irizar de 12 mètres de long qui sont parfaitement opérationnels depuis deux, trois ans à Barcelone et qui sont aujourd'hui livrés à la ville d'Aix-en-Provence. Donc quand je lis ici ou là qu'Irizar est une mauvaise marque de bus, c'est également... comment dirais-je... d'une véracité fort contestable.

J'ajoute enfin sur ce sujet-là que d'autres villes ont choisi d'autres marques avec des bus de 24 mètres comme à Nantes et que j'invite tout le monde à interroger Nantes pour voir si tout fonctionne bien. Ils verront qu'on est assez éloigné de cette situation et que là il s'agit des bus de 24 mètres par un autre fournisseur qu'Irizar et il y a également des gros sujets de préoccupation là-bas.

Voilà, je suis... comment dirais-je... heureux de vous donner ces informations-là, car l'objectif pour nous évidemment ça a toujours été de faire que le service rendu à la population soit le meilleur possible. Il n'était pas bon en mai et juin. Il reste encore des progrès à faire. Personne ne le conteste. Mais aujourd'hui les choses ont sérieusement évolué et vont dans le bon sens. La société Irizar a mobilisé beaucoup de monde cet été pour justement mettre au point les choses qui posaient problème. Elle reste mobilisée et si c'est nécessaire Pascal RIFFLART et moi, avec les services, les rappelons régulièrement à leurs devoirs. Ça, c'est pour le bus.

Il y a une chose qui ne va pas encore, c'est la circulation. Je voudrais dire quelques mots là-dessus, mais en commençant par rappeler une évidence : celle que lorsque nous avons choisi de modifier les transports en commun d'Amiens et de porter notre choix sur un bus à haut niveau de service, ça signifiait que nous donnions sur les axes empruntés par le BHNS la priorité aux autobus. Il faut que tout le monde l'intègre. Sinon ce n'est pas un bus à haut niveau de service. Ça veut dire par là que par exemple à certains endroits où il y avait deux voies il n'y en a plus qu'une. Donc, considérer qu'avoir une seule voie au lieu de deux n'aura aucune répercussion sur la circulation des voitures est bien évidemment erroné et ceux qui ne manquent jamais bruyamment de rappeler qu'il faut toujours améliorer, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la qualité de nos transports en commun et de les faire prendre par un maximum de gens, je suis étonné de voir qu'ils se plaignent en même temps que ça peut avoir des répercussions sur la circulation automobile.

Néanmoins, donner la priorité aux autobus ne signifie en aucun cas, dans notre esprit, sacrifier la circulation des autres modes de transport et particulièrement de la voiture qui reste aujourd'hui le mode de circulation le plus usité et là encore, bien évidemment, dans notre esprit il n'a jamais été question de monter un système, comme je l'ai lu parfois, destiné à priver le centre-ville de fréquentation. Si c'était le cas d'ailleurs, je ne verrais pas notamment le week-end et le samedi un monde considérable dans les rues du centre-ville.

Donc, ayant dit cela, il reste que sur certains axes qui ont subi des modifications liées à l'arrivée des bus, il y a encore des difficultés sérieuses. Les problèmes sont d'abord circonscrits, à part de rares exceptions, aux heures de pointe. Mais les problèmes sont liés essentiellement à des problèmes de fibre optique – ne me demandez pas de rentrer dans la technique, j'ai atteint mon niveau d'incompétence dans ce domaine – et à une synchronisation imparfaite des feux. Dans les

deux cas, nous avons eu déjà des réunions de travail, et il y en a encore une demain, avec les entreprises qui dans le marché étaient chargées de réaliser ces travaux-là qui aujourd'hui ne sont pas satisfaisants. C'est la raison pour laquelle il y a des durées insuffisantes de certains feux verts, des feux rouges successifs dans un périmètre extrêmement restreint, tout ça n'est pas normal, en fonction du système qui est prévu pour synchroniser et pour fluidifier la circulation. Et nous avons évidemment déjà en tête des mesures prises pour l'améliorer et par ailleurs je répète : nous avons sensibilisé, on va utiliser ce mot-là qui est diplomatique en l'occurrence, les entreprises chargées de ces travaux.

J'ajoute que les difficultés peuvent parfois aussi être liées à des autorisations de tourner à gauche dans des voies qui sont devenues uniques. Il suffit qu'une voiture veuille tourner à gauche à un endroit, j'ai des exemples en tête, pour bloquer toute la circulation qu'il y a derrière. C'est une réflexion que nous menons aujourd'hui pour régler ce problème, pas nécessairement toujours en supprimant des tourne-à-gauche. Mais on a déjà envisagé des solutions que l'on devrait pouvoir mettre en place très prochainement.

Pour moi, la réussite du nouveau transport en commun amiénois ne sera réelle que lorsque la circulation automobile aura retrouvé un fonctionnement convenable. Aujourd'hui, ça n'est pas le cas. On y travaille et surtout on fait en sorte que ceux qui sont responsables des problèmes qui aujourd'hui posent problème règlent ces problèmes.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le bus et la circulation.

Un mot sur l'économie parce que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je vais encore le répéter. La pédagogie est affaire de répétition. Il y a aujourd'hui plus de gens qui peuvent travailler sur l'agglomération d'Amiens qu'il y a quatre ans, très exactement il y en a 3 300 supplémentaires. Ça n'a l'air d'intéresser personne. Moi, ça m'intéresse parce que c'est un des soucis majeurs de la population. Ce qui a été fait a permis l'arrivée d'entreprises nouvelles qui font que le nombre d'emplois existants sur l'agglomération est plus élevé qu'il y a quatre ans et quoi qu'il arrive ça restera au bilan de ce mandat, et je demande à tout le monde d'être très observateur sur ce sujet et s'ils sont observateurs, ils remonteront jusqu'à la création de la zone industrielle d'Amiens pour trouver des situations équivalentes.

Un mot sur WN qui est la mauvaise nouvelle que nous avons connue pendant ce mandat sur le plan économique. Nous avons un comité de suivi qui est présidé par Madame la Préfète et qui associe tous les acteurs possibles bien sûr sur ce dossier et notamment Brigitte FOURÉ et moi-même pour ce qui concerne la ville et la métropole. Nous avons eu une réunion cette semaine. Cette réunion a permis de noter la bonne intégration des 44, je crois, 43 anciens WN qui ont intégré Ageco Entreprise. Je vous rappelle qu'au mois de juillet nous avons décidé d'aider financièrement pour la création de jusqu'à 160 emplois. Pour l'instant, ils ont embauché 43 anciens de WN et d'après les échos qu'on a eus, y compris par l'ancien salarié de WN qui sert un peu de représentant de l'ensemble du personnel, les choses se passent convenablement. Les gens ont eu du travail tout de suite là. On n'est pas du tout dans le cas de figure précédent. Et l'entreprise a vraiment un potentiel qui semble avéré et des progressions déjà sensibles.

Deuxième remarque : le travail remarquable du directeur de Pôle emploi est en train aussi de porter ses fruits. Les ex-WN toujours demandeurs d'emploi à ce jour, puisqu'ils n'ont reçu leur lettre de licenciement que fin août, sont traités individuellement par le directeur de Pôle emploi lui-même et d'ores et déjà il y en a un certain nombre qui ont un emploi ou qui auront un emploi très prochainement, ce qui démontre d'ailleurs une fois de plus qu'il y a des entreprises qui sont

susceptibles de fournir des emplois dans l'agglomération, quelquefois même au-delà, mais en tout cas ça concerne beaucoup les entreprises de l'agglomération.

Troisième élément : nous avons confié en mai que s'agissant de l'immobilier, c'est-à-dire des bâtiments de l'ex-entreprise Whirlpool, nous étions disponibles pour nous porter acquéreurs pour l'euro symbolique. Nous discutons encore de ces conditions parce qu'il y a des travaux d'aménagement bien sûr et si une autre solution pouvait être trouvée, ça nous irait aussi parce qu'on n'est pas nécessairement destinés à faire ce genre d'opération. Nous voulons bien la faire dans la mesure où ça favorisera l'implantation aussi d'autres entreprises sur un site multiple comme ça risque d'être le cas bien sûr parce que l'objectif maintenant c'est de faire venir d'autres entreprises sur le site. Parmi ces entreprises, il pourrait y avoir une partie de l'activité de l'entreprise Ynsect qui vient d'entrer dans le Next 40, c'est-à-dire le CAC 40 des entreprises technologiques. C'est dans la presse quotidienne locale ce matin. Ce qui veut dire que là encore nous avons une entreprise de grande qualité qui s'implante à Amiens. Les travaux feront que l'entreprise sera effective en 2020 sur le terrain situé à Poulainville, dans notre zone industrielle.

Enfin vous avez peut-être vu également qu'hier nous avons accueilli l'entreprise Technic France, très grosse entreprise, très pointue, qui vient s'installer en lieu et place de Brenntag qui avait fermé ses portes l'année dernière avec 27 salariés. Technic France a dans un premier temps l'objectif d'embaucher 44 personnes dans des secteurs très porteurs et donc on est ravis de voir une nouvelle fois qu'une entreprise à caractère industriel de premier niveau s'implante dans l'agglomération.

C'est vous dire que sur ce sujet-là, encore une fois, il y a heureusement beaucoup de nouvelles intéressantes qui viennent compenser malheureusement ce qui s'est passé dans l'épisode WN dont vous avez vu aussi qu'une procédure était déclenchée pour examiner éventuellement... comment dirais-je... des problématiques liées à l'utilisation de l'argent public et privé qui avait été confié à l'entreprise de l'ordre de 11 millions d'euros. Sur ces 11 millions d'euros, l'audit qui a été demandé et qu'on avait particulièrement souhaité voir se réaliser en ce qui nous concerne, qu'on avait demandé à plusieurs reprises à la Préfète et à la Ministre, à la Secrétaire d'État aux Affaires économiques lorsqu'elle est venue, ça a été enfin réalisé en juillet et ça n'a révélé que d'éventuelles utilisations, je dirais non évidentes, qui porteraient sur, je crois, 187 000 euros ou quelque chose comme ça sur les 11 millions en question. C'est déjà 187 000 euros. C'est donc tout à fait justifié qu'il y ait une procédure d'engagée, et c'est d'autant plus justifié que l'entreprise, que les ex-salariés de WN n'avaient pas, en plus de la gravité de leur situation et de l'immense tristesse que leur inspire ce qu'ils ont vécu, en plus à connaître qu'éventuellement il y eut une utilisation particulièrement déplacée de l'argent de Whirlpool d'une part et de l'État d'autre part.

Voilà ce que je pouvais vous dire et ce que je souhaitais vous donner comme informations en ce début de conseil, d'autant plus que nous ne nous étions pas vus depuis début juillet et que ça me paraissait tout à fait normal que vous ayez ces informations-là. Voilà.

Sur ce, je vais suspendre la séance comme il se doit et je vais donc donner la parole à Frédérique CHARLEY, directeur du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

(La séance est suspendue à 18 h 27.)

M. CHARLEY : Bonsoir, Mesdames. Bonsoir, Messieurs. Effectivement je vais vous présenter aujourd'hui le Pôle Métropolitain et vous faire un point d'avancement sur les actions portées par ce Pôle.

Peut-être vous rappeler effectivement qu'il est composé de huit EPCI: Amiens Métropole, le Val de Somme, le Grand Roye, la communauté de communes Somme Sud-Ouest, la communauté de communes Nièvre et Somme, la communauté de communes du Territoire Nord-Picardie et la communauté de communes du Pays du Coquelicot, donc ce qui regroupe en tout et pour tout environ 387 000 habitants pour 466 communes, soit 67,8 % de la population du département.

Donc, quelques dates clés sur la constitution du Pôle :

- le 22 février 2018, le syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois a entériné les statuts du futur Pôle Métropolitain ;
- le 1^{er} août, le Préfet a acté la création du Pôle ;
- et le 11 septembre – n'y voyez pas un rapport avec une date qui est restée gravée dans nos mémoires – le premier comité syndical s'est réuni et il a donc élu le président, dix vice-présidents, et ensuite le comité syndical suivant a, je dirais, décidé des commissions de travail qui se réunissent depuis très régulièrement.

Donc, les compétences du Pôle Métropolitain puisqu'il s'agit bien de compétences. Nous avons le schéma de cohérence territoriale qui est un outil de planification stratégique en matière d'aménagement et d'urbanisme. Donc, il aborde en même temps toutes les thématiques d'urbanisme puisqu'il concourt à la construction d'un projet de territoire, donc l'habitat, les déplacements, le développement économique dont font partie les zones d'activité économique, les équipements commerciaux, les zones agricoles, etc. Les commissions de travail se réunissent maintenant régulièrement. La dernière s'est tenue mardi. Nous rentrons dans une phase très, très active de la révision puisqu'elle est lancée, la révision du nouveau SCOT. Ce qui est vraiment déterminant, c'est l'ambition qu'on devra se fixer de la révision de ce SCOT et dans le calendrier qui est prévu, en fin d'année le comité syndical fixera le niveau d'ambition fixé pour ce SCOT nouveau. Ensuite, le travail sur le PADD et le DO s'enchaînera à la suite. On envisage effectivement une approbation de ce SCOT révisé à l'horizon fin 2022/début 2023.

En termes de compétences, la compétence suivante est le Plan Climat Air Énergie Territorial, donc le PCAET. Vous connaissez, je pense, cet acronyme. Donc, ce projet territorial de développement durable est à la fois stratégique et opérationnel puisque l'objectif est bien d'entériner un plan d'action donc à horizon février 2021. Dans le calendrier actuel, puisque les commissions de travail ont commencé déjà à bien œuvrer sur ce Plan Climat Air Énergie et Territoire, il y a eu un gros travail qui a été fait aussi par Amiens Métropole à une époque. Ce travail n'est pas perdu. Il est bien sûr repris dans le cadre de ce PCAET et nous avons notamment le lancement officiel le 26 de ce PCAET. Vous êtes toutes et tous invités à venir y participer le 26 au matin à 9 heures, à Dewailly. Donc en termes de calendrier, effectivement, l'idée étant de délibérer à partir de février 2019 sur la stratégie entérinée sur ce Plan Climat Air Énergie et Territoire. Ensuite, d'approuver le projet de plan d'action aux alentours de septembre 2020 et puis d'approuver le PCAET à partir de février 2021.

Les compétences toujours du Pôle : on a le Conseil de développement en commun, donc c'est une instance de démocratie participative permettant l'expertise plurielle, l'échange et le dialogue. Il permet d'éclairer, grâce à ses membres issus de la société civile, les élus en amont des décisions. Donc il faut savoir qu'aujourd'hui le CDD est formé. Il y a plusieurs collègues : donc le collègue des élus et... pardon, excusez-moi : le collègue des territoriaux désignés par chaque EPCI, au nombre de cinq par EPCI à l'exception d'Amiens Métropole où on a dix membres, et ensuite on a le collègue des grandes familles d'acteurs. Donc là, on a eu une journée de lancement le 16 avril dernier qui a permis de mobiliser les grands acteurs du territoire pour qu'ils puissent participer aux ateliers animés par le CDD et qu'ensuite on puisse avoir deux membres du CDD qui participent à

l'ensemble des commissions de travail de façon à éclairer les élus sur les orientations à prendre en fonction des thématiques. Nous avons travaillé de façon à ce que chaque chargé de mission du Pôle Métropolitain puisse participer bien sûr à l'ensemble des ateliers de façon à ce qu'il y ait une synergie qui soit opérée entre les membres du CDD, les techniciens du Pôle et bien sûr les élus qui composent le Pôle Métropolitain.

Maintenant nous allons passer aux actions, , puisque nous avons des actions d'intérêt métropolitain. On a le développement économique qui, je dirais, est un... Alors il y a eu un temps beaucoup de travail sur est-ce qu'on est sur une compétence, une action ? Au final, on est sur une action et cette action elle a démarré assez rapidement par la représentation du Pôle dans des salons. Donc, je vous parle du salon des entrepreneurs, le salon du SIMI à Paris, et l'objectif est de travailler sur une stratégie globale effectivement à l'échelle du Pôle. Donc, le travail est entamé. Et notamment qui pourrait voir l'émergence de nouvelles filières liées aux éco-matériaux, à l'énergie, sur notre territoire.

Donc de façon très étroite, je le fais dans ce sens-là, mais on a l'insertion et l'emploi puisqu'il est difficile aujourd'hui de dissocier, je dirais, le développement économique de l'insertion et de l'emploi. Donc là, il y a un travail qui a été fait de recensement de toutes les actions sur notre territoire. De nombreuses associations, je dirais, travaillent aujourd'hui au quotidien sur cette donnée et l'idée, dans un premier temps, c'est de faire connaître, je dirais, toutes ces actions, de les mettre en synergie et puis, à partir du moment où on sera en capacité de déterminer quels métiers sont en tension sur notre territoire, d'apporter de la synergie entre les entreprises, les associations qui travaillent au quotidien sur l'insertion et l'emploi, et donc de travailler avec effectivement les entreprises de façon à être en capacité d'apporter, je dirais, un plan d'action à l'échelle du Pôle sur cette donnée-là.

En matière de tourisme, donc là on peut dire qu'aujourd'hui c'est très, très bien lancé aussi puisque nous travaillons conjointement avec Amiens Métropole et avec l'ensemble des territoires du Pôle Métropolitain sur la stratégie touristique et la mise en tourisme du territoire à l'échelle du Pôle. Donc, on est vraiment, là, à l'aube d'un travail, enfin à l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois avec des ateliers où on a eu une excellente participation, un très grand engagement de la part des socioprofessionnels, des élus, des techniciens des territoires, et le 18 octobre le rendu de ce travail va être fait à 17 heures me semble-t-il. Donc là vraiment c'est d'être en capacité, et c'est ça l'effet réseau qu'apporte le Pôle Métropolitain, de se regrouper pour avoir une masse critique et une force de frappe plus intéressante pour conduire des projets qu'un territoire seul ne peut pas conduire.

En matière de mobilité, donc là il y a la loi LOM (loi d'organisation des mobilités) qui a été votée. Je ne sais plus bien à quel stade elle est aujourd'hui, mais en tout cas cette loi va, je dirais, bousculer beaucoup le paysage sur le plan de cette politique publique qui est fondatrice pour nos territoires et c'est bien chaque commune du territoire qui devra se prononcer sur le transfert de sa compétence à l'horizon de décembre 2020. Dans ce cadre-là, soit la commune garde la compétence. Quand on est, comme à Amiens Métropole, autorité organisatrice de la mobilité, les communes ne se posent pas cette question, mais sur des territoires plus ruraux où l'EPCI n'a pas de compétence, l'idée c'est de les amener à se prononcer : donc soit effectivement l'EPCI auquel est rattachée la commune prendra la compétence, soit c'est la Région qui la prendra. Donc là, il y a un enjeu sur le bassin de vie en termes de mobilité. Donc, de nombreux travaux ont été engagés. La commission s'est réunie plusieurs fois pour travailler sur des hypothèses effectivement de travail à l'horizon 2020 sur est-ce que c'est un syndicat mixte supplémentaire ? Est-ce que c'est une compétence ? Voilà : toutes les questions sont posées. Mais la loi LOM va nous poser effectivement très

rapidement une date butoir qui est le mois de décembre 2020. Il faudra effectivement avoir anticipé, je dirais, cette échéance en travaillant en synergie avec les territoires sur ces questions.

En matière de santé, donc on est aussi sur une action d'intérêt métropolitain. Donc là, on a intégré un groupe de travail piloté par l'ARS puisqu'aujourd'hui un des éléments importants, c'est l'accès aux soins qui représente à peu près 18 %, je dirais, des leviers qui font qu'on vit en bonne santé sur notre territoire. Donc 18 %, c'est important mais il reste quand même 82 % de leviers à actionner pour qu'on puisse bien grandir, bien vieillir, en somme bien vivre sur notre territoire. Donc là, on travaille de façon à actionner, à déterminer ces leviers pour permettre de les actionner et faire en sorte qu'on puisse avoir une grande qualité de vie sur notre territoire. Donc, ce qui nous permet, quand on parle d'accès aux soins, on parle de mobilité, on parle de, je dirais, d'énergie et de territoire, de Plan Climat Energie et Territoire et d'isolation puisqu'on sait que les problèmes respiratoires sont liés aussi principalement notamment aux émissions liées au chauffage, etc. ou à la précarité énergétique. Donc là, il y a un gros travail de mise en synergie de l'ensemble des politiques publiques qui conduira à un projet de territoire avec un SCOT révisé.

On a aussi d'autres services que le Pôle a imaginés donc au service des territoires et donc des communes du territoire, notamment une ingénierie mutualisée. Donc, on a déjà actionné ce levier en recrutant notamment une personne pour deux territoires sur le développement économique. Donc l'idée, c'est d'aller un peu plus loin sur ces questions-là pour, je dirais, créer un lien entre l'ensemble des territoires à partir de l'ingénierie, en apportant du service au plus près des communes. Donc, on a déjà eu cette expérience sur Amiens Métropole qui a priori s'avère, je dirais, de bonne qualité puisqu'une plateforme multiservices a été mise en place à l'échelle d'Amiens Métropole auprès des communes. Donc l'idée, c'est de reproduire ce schéma pour apporter du service, à l'échelle du Pôle Métropolitain, aux communes du territoire. Et pour adosser et pour faire en sorte que cette ingénierie soit efficace, l'idée c'est de potentiellement créer une centrale d'achat pour avoir les marchés à cette échelle et qui simplifie effectivement les commandes des communes et aussi les travaux des techniciens donc de la plateforme éventuelle.

Ce qu'apporte le Pôle Métropolitain, c'est un effet réseau, notamment les actions en matière de développement économique qui concourent à faire des pôles métropolitains des facteurs d'entraînement des économies régionales. Je vous ai parlé des nouvelles filières. Je vous ai parlé de l'énergie, des éco-matériaux. Donc, il y a un gros travail qui est entamé sur ces questions-là, donc en lien avec la Région, les territoires, pour faire émerger, je dirais, potentiellement une nouvelle forme d'économie qui rendra, qui améliorera l'attractivité de notre territoire.

L'accès à la masse critique : donc effectivement, comme je le disais tout à l'heure, un territoire seul ne peut pas, je dirais, enclencher sur des politiques comme le transport ou le développement économique un virage parfois à 180°. Donc l'idée, c'est bien d'avoir cette masse critique de 400 000 habitants pour peser dans la grande région et à l'échelle nationale.

La régulation : les pôles métropolitains permettent d'envisager les dépassements de rivalité entre villes proches et de concurrence pour capter les équipements à fort rayonnement. Donc là effectivement, l'idée c'est de dépasser parfois des querelles pour faire en sorte qu'on soit, on travaille sur des projets et que ça soit le projet qui manage le territoire pour avancer effectivement sur un certain nombre de politiques publiques.

La cohérence : le schéma de cohérence territoriale n'a pas volé son nom. Les pôles métropolitains se veulent également des outils de coordination de politiques publiques à l'échelle de grands bassins de vie, donc par-delà les périmètres administratifs. L'idée c'est, encore une fois, et le tourisme est un excellent exemple : une personne qui découvre notre territoire ne se préoccupe

pas des limites administratives, mais ce qu'elle souhaite c'est de découvrir ce territoire et voire potentiellement être amenée à découvrir les territoires voisins sans que, je dirais, le service qui est de qualité s'arrête juste à la frontière administrative. Donc là, on y travaille et sur le volet tourisme, c'est vraiment un excellent exemple de ce qu'il faut faire pour, je dirais, faire en sorte que notre territoire soit attractif.

La solidarité : les pôles cherchent à concilier les objectifs d'attractivité et de cohésion des territoires. Ils peuvent être des outils de mutualisation en matière financière et d'ingénierie. Donc la plateforme multiservices, c'est un outil mais déjà le fait d'apporter du service aux territoires et déjà d'avoir créé ce pôle par le biais d'une mutualisation avec des contributions, c'est déjà un pas important sur la solidarité et la mise en commun, je dirais, des moyens des différents territoires pour concourir à un projet de territoire qui soit, je dirais, qui améliore l'attractivité de ce territoire.

Voilà ce que j'avais à vous dire ce soir.

M. GEST : Merci, Frédérique. S'il y a des questions, bien sûr je vais être tout à fait amené... Alors, René ANGER.

M. ANGER : Oui, Monsieur le Président, je voudrais dire que je n'ai pas tout compris. Déjà, ça, c'est une question de détail, mais sur le Conseil de développement, le collège des territoriaux, il s'agit d'agents communaux ou bon ? Mais sur le développement économique, par exemple, c'est bien de développer des filières, etc., mais j'ai le sentiment qu'on est plus dans le domaine des études et dans la logique des anciens syndicats mixtes qui faisaient les SCOT que dans des outils opérationnels. Où sont les moyens ? Et quelle est la cohérence entre ce qu'on peut, doit faire sur le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et le mode d'emploi générique qui nous est servi à la fin où on parle de non-concurrence ? C'est bien que des communes qui ne sont pas dans Amiens Métropole ont une puissance telle qu'elles pourraient attirer des équipements d'intérêt national, mais je ne vois pas trop lesquels, ni les équipements ni les communes. Il n'y a pas vraiment de concurrence. On est dans une situation très particulière. On a Amiens Métropole qui a du poids avec des ensembles qui en ont beaucoup moins. Donc, il va falloir inventer quelque chose avec une difficulté, c'est que je ne vois pas où sont les outils opérationnels là-dedans. Si ce ne sont que les outils d'Amiens Métropole, tout ça pour ça quoi ? Je veux dire que moi ça me paraît... Enfin franchement, j'ai l'impression qu'on nous sert un mode d'emploi générique avec quelques actions qui ne sont pas inintéressantes mais que de toute façon on aurait faites. Le SCOT, on aurait fait un SCOT quand même. Quant à la mobilité...

M. GEST : Non, le SCOT, c'était obligatoirement un syndicat mixte.

M. ANGER : Oui, c'est ce que je dis : un syndicat mixte d'études. Je veux dire que je ne vois pas où on va au-delà des études. Je veux dire qu'il faut passer par là pour que les gens apprennent à mieux se connaître, mais on voit bien la difficulté. Pareil sur la mobilité : je veux dire que bon, les dispositions qui vont s'appliquer ne concernent pas Amiens Métropole puisqu'effectivement la compétence des transports, elle est au niveau de la métropole. Donc, on n'a pas cette difficulté-là.

Donc j'espère que ce n'est pas uniquement pour résoudre les difficultés des autres qu'on a fait cet outil et qu'il y a quand même une force globale qui va s'en dégager, mais j'ai du mal à la voir et notamment une question précise sur le développement économique : les filières qu'on semble découvrir mais enfin qui ont quand même été développées depuis un moment sur le territoire d'Amiens Métropole, c'est porté par qui ? Comment on fait ? Quels sont les services ? Parce que si c'est une étude en plus, ça a assez peu d'intérêt quand même.

M. GEST : D'autres questions ? Oui, Monsieur LESSARD.

M. LESSARD : Pas une longue question, simplement je trouve que l'extension du champ d'action du Pôle Métropolitain pose la question de la démocratie locale. On se l'est déjà dit. On partage cette question avec cet échelon supplémentaire qui est constitué d'élus, enfin de représentants élus indirectement au suffrage universel, donc pas de proximité réelle avec la population. Donc nous qui ne siégeons pas dans les instances, dans toutes les oppositions dans toutes les communautés, nous avons du mal à être à jour, si vous voulez, par rapport à ce qui se décide dans ces instances. On pose la question de savoir s'il serait possible d'avoir un accès à une consultation par voie numérique à la réflexion et aux débats, voire aux délibérations qui sont prises dans cette instance comme on l'a au sein de notre assemblée là. Peut-être que c'est un peu prématuré, mais au moins qu'on puisse consulter et être informés, sinon on va l'être au moment du rapport d'activité une fois par an peut-être. Donc, c'est une question de démocratie tout simplement.

M. GEST : S'il n'y a pas d'autre(s) question(s), je vais répondre aux deux. Je laisserai Frédérique CHARLEY répondre sur le Conseil de développement en vous disant tout de suite que ce n'est pas les territoriaux, agents des collectivités. Ce n'est pas ça.

Sur l'économie, et d'ailleurs plus globalement, le Pôle Métropolitain, par définition, c'est une lapalissade, ce n'est pas uniquement Amiens Métropole, et pour le constituer il a fallu faire en sorte d'arriver à une position qui était admise par tout le monde. L'économie n'est pas une compétence du Pôle Métropolitain. Vous avez bien vu : Frédérique CHARLEY a fait la différence entre les compétences (SCOT, PCAET, Conseil de développement) qui auraient sinon dû être faites individuellement puisque le PCAET c'est une obligation légale, les Conseils de développement c'est une obligation légale et le SCOT c'était le syndicat mixte précédent et on fait une révision du SCOT, bien.

Ensuite, il y a des actions. Sur ce thème-là, il y a notamment l'économie. Ça a fait l'objet d'un grand débat et le problème c'est qu'à ce niveau-là il est parfois difficile d'être tous au même niveau de vitesse... comment dirais-je... pour faire avancer les dossiers. Je vais vous prendre un exemple, pas sur l'économie je vais y revenir, mais je vais prendre l'exemple du tourisme. Moi, j'avais souhaité par exemple que dès le départ il y ait un office de tourisme commun, c'est-à-dire en gros celui d'Amiens Métropole étendu à l'ensemble du Pôle avec bien sûr des antennes locales, mais bon je n'ai pas eu de consensus pour aller jusque-là. Et depuis, il y a eu des assises du tourisme organisées sous la férule de Pascal FRADCOURT et de Pierre SAVREUX, ces assises qui vont bientôt livrer leurs résultats, et là le fait de travailler dans différents ateliers, groupes de travail qui ont d'ailleurs recueilli beaucoup de participants – certains ateliers sont allés jusqu'à 150 participants – eh bien, les mentalités ont évolué. Je ne dis pas qu'on est totalement encore sur la ligne, par exemple, on crée un office de tourisme commun, mais au moins mutualiser les choses, c'est certain. Donc, ça veut dire qu'il y a deux solutions : ou bien on viole les gens et on ne fait rien, ou bien on fait en sorte d'avancer pas à pas même si ça nous paraît un pas relativement modeste. C'est ce que nous avons été conduits à faire compte tenu des avis plus réservés de certaines communautés de communes.

Sur l'économie, comme il ne s'agit pas d'une compétence, nous avons décidé d'intervenir sur la stratégie d'accueil des entreprises et je ne suis pas du tout d'accord avec vous, Monsieur ANGER, quand vous dites qu'il n'y a pas de concurrence possible entre Amiens Métropole et le reste. C'est faire peu de cas d'Argœuves et Saint-Sauveur qui par malheur – je l'ai déjà dit publiquement, je le répète – ne sont pas intégrées à Amiens Métropole, ce qui est à mon avis une erreur stratégique. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à nous faire entendre par le préfet sur ce sujet. Eh

bien, je suis désolé, mais il y a des entreprises d'envergure qui s'installent en ce moment sur le territoire de la communauté de communes Nièvre et Somme.

Par ailleurs, le climat difficile que nous avons trouvé avec les autres communautés de communes lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, vous savez pertinemment qu'il était lié à une décision d'implantation commerciale qui n'avait pas fait l'unanimité dans une commune voisine d'Amiens Métropole et que ce dossier est revenu récemment avec un cheminement par la Commission départementale d'équipement commercial puis un... comment dirais-je... un recours devant la Commission nationale qui finalement n'a pas donné suite au projet, qui a refusé le projet, mais il y a encore des recours qui sont maintenant déposés.

Donc, dire qu'il n'y a pas de problème, qu'on pouvait avancer sans difficulté, c'est faux. C'est extrêmement compliqué parce qu'il y a des niveaux de responsabilités aujourd'hui de politiques menées qui sont très différents entre l'agglomération et les communautés de communes. Je prends l'exemple dans le domaine que Pascal RIFFLART anime au sein du Pôle sur la mobilité. Voilà un sujet sur lequel il nous semble évident qu'il faille le traiter à ce niveau-là parce que les gens qui viennent tous les jours sur l'agglomération d'Amiens appartiennent à toutes ces collectivités-là et que ce n'est pas imaginable que jamais ils ne soient associés peu ou prou, d'une manière à voir, sur l'ensemble des problèmes de circulation, etc. Aujourd'hui, enfin à ce moment-là, il était hors de question de dire : on va mettre la compétence transports. Vous pensez bien que nos collègues se disaient : « Tiens, tiens, tiens, au moment où ils lancent le BHNS, ils veulent nous faire rentrer dans une commission de transports complètement illusoire. »

Et il se trouve qu'aujourd'hui, avec d'une part le travail qui a été fait autour du pôle rural de la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois sur le plan de... Pardon ? Alors le plan de mobilité rurale, voilà, d'une part, et deuxièmement avec le contenu de la loi qu'a évoquée à l'instant Frédérique CHARLEY, là aussi les mentalités évoluent. Mais la situation aujourd'hui du Pôle Métropolitain, elle est celle qu'ont accepté de construire ensemble les huit communautés.

Maintenant, si vous me dites qu'on peut concevoir quelque chose à huit en ne tenant pas du tout compte de l'avis des sept autres, c'est peut-être une méthode de gouvernement qu'à titre personnel je n'appliquerai pas parce qu'elle est sûre d'aller dans le mur. Ce n'est pas facile. Il faut cheminer entre ne rien faire du tout et puis quelques rares personnes qui disaient : « On va transformer la communauté d'agglomération actuelle en pôle métropolitain. » Il y a une marge, voyez-vous. Il y a différents positionnements. On a fait en sorte d'avancer pour que les équipes qui viendront non seulement dans le prochain mandat mais dans les autres voient comment on peut évoluer à ce niveau-là, voient quelles compétences supplémentaires ils peuvent prendre en compte. Mais c'était matériellement illusoire d'aller au-delà de ce que nous avons construit, même quand nous-mêmes pensions qu'il fallait aller plus loin.

Donc voilà : on est dans un département, ça ne vous a pas échappé, où dès qu'on sort de l'agglomération on est dans le milieu rural. D'ailleurs, dans l'agglomération elle-même, plus de 50 communes ont moins de 500 habitants, donc les problématiques quotidiennes à traiter par les différentes communautés de communes sont très loin d'être les mêmes que celles que nous traitons à Amiens Métropoles. Les communes qui sont rentrées il y a maintenant pas loin de deux ans pourraient le dire parce qu'elles vivaient encore il y a très peu de temps la vie d'une communauté de communes et elles voient bien la différence qui est là. Donc, il faut sincèrement prendre en compte aussi la véritable volonté de ces communautés de communes. C'est ce qu'on a essayé de faire, même si on s'est sentis frustrés, pour tout vous dire, sur certains aspects.

Sur l'aspect démocratie interne, Monsieur LESSARD, je suis convaincu que vous l'avez toujours menée quand vous étiez aux responsabilités, mais par ailleurs, au-delà de cela, je dois vous dire que tout le monde sera associé à la réflexion sur le SCOT. Tout le monde a été invité à participer aux assises du tourisme, par exemple. Tout le monde va être associé au Plan Climat Air Energie Territorial. Après, pardonnez-moi, mais on a à être représentés au sein du Pôle Métropolitain par les représentants qui dirigent Amiens Métropole. C'est d'ailleurs à peu près le même cas dans toutes les communautés de communes qui siègent avec nous au sein du Pôle Métropolitain.

Je donne la parole à Frédérique CHARLEY pour répondre sur le Conseil de développement.

M. CHARLEY : Tout à fait. Donc, il y a deux collèges. Ce qu'on appelle le collège des territoriaux, c'est pour toutes les communautés de communes, à l'exception d'Amiens Métropole qui en a 10, c'est désigner 5 personnes qui siègent donc au Conseil de développement. Donc, ce sont des personnes non élues et qui représentent effectivement le territoire dans le Conseil de développement. Ensuite, il y a un deuxième collège : c'est les grandes familles d'acteurs. On a lancé donc le Conseil de développement le 16 avril dernier. On a invité les associations, les représentants des chambres consulaires, etc., et on a recueilli un certain nombre d'inscriptions des personnes du Pôle Métropolitain, donc ces acteurs, je dirais, soit associations ou peu importe, qui souhaitent participer aux travaux du CDD. Donc, c'est bien ces deux collèges, aujourd'hui, qui composent le Conseil de développement en commun.

M. GEST : J'ajoute que vous êtes représentés au sein du bureau du Pôle, qui compte 11 membres, par le président d'une part, et puis par ailleurs par Brigitte FOURÉ qui est vice-présidente en charge, qui coprécide la commission finances et administration générale, par Pascal FRADCOURT qui préside la commission tourisme et par Pascal RIFFLART qui, lui, préside la commission mobilité. Voilà ce que je pouvais vous dire. Par ailleurs, les autres membres ont été désignés par nos instances en leur temps, avant la création du Pôle Métropolitain.

Voilà ce que je souhaitais vous dire pour répondre à une demande qui avait été faite de faire un point sur le Pôle Métropolitain aujourd'hui et puis je remercie Frédérique CHARLEY, son directeur, et je vais donc rouvrir la séance puisque nous allons maintenant aborder les autres points de l'ordre du jour.

(La séance est reprise à 18 h 59.)

M. GEST : Le mois prochain, nous ferons un point sur l'opération « Amiens se prend aux jeux », c'est-à-dire la préparation de la participation d'Amiens et de son agglomération aux Jeux olympiques de 2024.

René ANGER.

M. ANGER : Monsieur le Président, puisqu'on en est dans les communications du président, j'ai vu dans la presse et sur les réseaux sociaux, cet été, un échange de correspondances entre le Président de la République et Madame le Maire d'Amiens et le Président d'Amiens Métropole concernant la liaison Creil-Roissy, à la fois le service TER et TGV Amiens-Roissy. Il est évoqué un horizon 2025. Comme c'est un sujet sur lequel l'horizon a tendance à fuir, est-ce que vous avez eu des éléments plus concrets s'agissant de l'échelonnement des engagements et notamment de la date effective de début des travaux ? Parce qu'on a une difficulté. Puis par ailleurs, je pense que c'est aussi l'occasion de rappeler à nos concitoyens qu'il n'y a pas de concurrence entre le barreau Creil-Roissy et puis la liaison Amiens-Paris. On a deux sujets qui sont différents. J'ai vu là aussi à l'occasion des commentaires qui ont été faits, notamment la communication de Madame le Maire,

que les gens disaient : « Oui mais nous, on s'en fout ! Ce qu'on veut, c'est Amiens-Paris. » Or malheureusement il n'y a pas de vases communicants. Ce n'est pas parce qu'on n'aurait pas Creil-Roissy que ça irait mieux sur Amiens-Paris. Il n'a jamais été question de faire passer les Amiénois qui vont à Paris par Roissy, en tout cas pour ceux qui ne vont pas au pôle de Roissy, et je crois qu'il faut le dire haut et fort parce qu'il y a une confusion qui est de nature à gâcher un dossier que, je pense, nous soutenons tous et qui est un très beau dossier pour la métropole.

M. GEST : Cher collègue, je vous remercie de me poser cette question-là parce que c'est une nouvelle de grande importance que nous avons eue effectivement il y a quelques semaines par le courrier signé du Président de la République. Vous n'êtes pas sans savoir, pour avoir des responsabilités dans la vie publique depuis longtemps également, que c'est un sujet qui a préoccupé tout le monde depuis des années, pratiquement depuis la décision, que j'ai toujours jugée inique bien entendu, de ne pas faire passer le TGV originel par Amiens. Et donc, l'histoire du barreau Roissy-Picardie a une antériorité plus qu'importante.

Ce qu'a permis le contrat de développement que nous a présenté Monsieur CAZENEUVE, qui doit être à ce titre remercié, c'est... comment dirais-je... notamment son premier point, c'est-à-dire l'engagement de réaliser Roissy-Creil. Je rappelle : c'est 7 kilomètres de voies permettant à un TGV partant d'Amiens d'aller directement à Roissy ou bien sûr au TER. Pourquoi ça a été très important, ça ? Parce que dans ce contrat nous avons eu l'engagement de réaliser et nous avons eu le financement qui a été calé grâce, il faut le dire, d'abord à l'engagement bien sûr de l'État, mais à hauteur d'à peine la moitié du coût total, mais l'engagement de la Région Hauts-de-France qui s'est engagée sur l'investissement et sur le fonctionnement éventuellement du déficit des TGV, et grâce aux engagements pris par les différentes collectivités territoriales intéressées, dont la nôtre. Je vous rappelle : nous, c'est 2 % de l'investissement.

Mais il s'agissait ensuite de s'assurer du calendrier et nous avons bien perçu il y a quelques semaines de cela que manifestement la SNCF n'était pas très pressée de prendre les moyens nécessaires pour réaliser dans des délais raisonnables que nous évaluons à 2024 +1 tout simplement parce qu'au départ, dans le contrat de développement, l'objectif c'était une mise en service en 2024. Comme il y a eu un an de blocage parce que l'État a, et c'est son droit le plus strict, je n'ai rien à redire là-dessus, remis en cause l'ensemble de ce qui avait été programmé, qui était peut-être un peu trop ambitieux ou en tout cas pas financé, eh bien, il se trouve que là nous avons besoin d'un engagement, car on sentait que ça risquait d'être 2027, 2029, pourquoi pas plus, etc. Ça, ce n'était pas admissible.

C'est la raison pour laquelle on est souvent montés au créneau sur ce sujet. Brigitte FOURÉ, dans une réunion que nous avons à l'Élysée avec le Président de la République, a eu l'occasion de le dire au Président de la République. Nous avons écrit au Président de la République et sa lettre du mois d'août, je crois, eh bien, est tout simplement la réponse au courrier que nous lui avons conjointement adressé. Dans cette lettre, que dit-il ? Il engage l'État et donc la SNCF, ça, c'était très important, eh bien, à ce que le TGV et donc le barreau Roissy-Picardie soit réalisé et opérationnel en 2025, c'est-à-dire très exactement ce que nous avons demandé. Et ça s'est ajouté au fait que d'ores et déjà dans une réunion antérieure l'État nous avait fait savoir que les travaux commenceraient avant la fin du quinquennat de Monsieur MACRON, bien.

Mais pour autant, on n'était pas rassurés parce que le début des travaux, ça peut être simplement les travaux d'archéologie. Ce n'est pas des travaux où on fait vraiment la voie. Donc, on avait demandé des précisions et on avait demandé un engagement. Cet engagement, il est signé du Président de la République et pour être ouvert en 2025, effectivement il faut commencer en 2021.

Preuve que les choses ont quand même déjà bougé, c'est que la SNCF, par exemple, s'est un peu activée, c'est le moins qu'on puisse dire, et entre autres choses, par exemple, a demandé à l'ADUGA, qui avait réalisé une étude à l'époque pour l'intérêt du dispositif pour l'agglomération d'Amiens et au-delà, eh bien, la SNCF a demandé à l'ADUGA de réactualiser cette étude-là de façon à l'avoir dès fin octobre 2019. Donc, ça tombe bien : moi, j'avais demandé à l'ADUGA de faire une étude pour voir un peu quelles pouvaient être les retombées. Non seulement ils vont la faire, mais en plus elle sera payée par la SNCF. Donc, c'est la preuve que ça a bougé très sensiblement et puis je pense qu'on ne peut que se réjouir de ça parce que même si tout le monde n'en mesure pas l'intérêt, stratégiquement pour l'attractivité d'Amiens et de son agglomération, c'est capital. Sinon, ça ne ferait pas des années que tous ensemble, tous politiques confondus, on s'était employés à obtenir qu'un jour le TGV passe par Amiens. Il y aura des trains TGV. Il y aura aussi surtout des TER et ça, c'est bien pour les personnes qui travaillent d'ores et déjà à Roissy et qui pourront y travailler plus facilement. Donc tout ça, c'est bien.

Après, bien sûr que ça ne résout pas le problème d'Amiens-Paris, ligne habituelle qui est, je l'ai déjà dit, dans une situation lamentable, inadmissible. Donc, j'ai entendu dire qu'il allait y avoir un nouveau président de la SNCF. C'est une satisfaction. Je pensais qu'il était éternel. Et donc puisqu'il est quasiment nommé là, c'est le président de Keolis qui va devenir président de la SNCF, Keolis étant une filiale de la SNCF pour ceux qui ne le savent pas, eh bien, je crois qu'il faudra tout de suite demander à voir Monsieur... j'oublie son nom... FARANDOU pour lui dire : « Voilà, ça ne peut pas continuer comme ça. Les personnes qui prennent le train tous les jours pour aller travailler, ce n'est pas pour le plaisir, sont dans une situation inqualifiable. Les trains sont en retard, quelquefois annulés, sont sales, et donc ça ne peut pas continuer comme ça parce que c'est majeur là encore pour l'agglomération d'avoir une desserte Amiens-Paris de qualité et donc, comme c'est aussi majeur de relier Amiens et Lille dans la région Hauts-de-France mieux que ça ne l'est aujourd'hui. » Je crois que la Région y travaille. Voilà.

Brigitte FOURÉ m'a demandé la parole.

MME FOURE : Oui, merci.

En complément de ce que vient de dire Alain GEST, moi je voudrais rajouter qu'il y avait aussi une inquiétude sur la question de l'enquête publique puisqu'en effet l'enquête publique avait été réalisée en 2009 ou 2010, je ne sais plus exactement, dans ces années-là, et donc on nous avait gentiment dit, du côté de la SNCF, lors d'une réunion de suivi du contrat de développement passé avec Bernard CAZENEUVE alors Premier Ministre, que cette enquête publique étant trop ancienne, il allait falloir refaire une enquête publique, ce qui rajoutait plusieurs années de délai. Donc, sans attendre les suites, j'avais pris contact avec la présidente de la Commission nationale de débat public, Chantal JOUANNO, que j'avais rencontrée, je ne sais plus, il y a plusieurs mois, et elle m'avait rassurée en me disant qu'il n'était pas nécessaire de repasser par une enquête publique, mais qu'il allait suffire de faire un complément, oui un toilettage en quelque sorte, de l'enquête publique, dans la mesure où aucun élément nouveau n'était intervenu sur le tracé et sur les contraintes, etc. sur ce projet de barreau TGV. Donc, nous avons été assez rassurés. Mais là, donc, il se trouve que la semaine prochaine Floran AUGAGNEUR, qui est le vice-président de la Commission nationale du débat public, vient à Amiens. Il me rencontre pour qu'on aborde ensemble le sujet, donc c'est plus concret encore. On va avancer aussi sur cet aspect-là qui est parallèle de ce que doit faire la SNCF parce qu'il ne faut pas oublier quand même les différents aspects : l'aspect administratif, l'aspect technique, l'aspect opérationnel.

Donc là, on a vraiment le sentiment que c'est enclenché, que la machine a eu du mal à se lancer mais que là le dossier est vraiment lancé et que du coup le courrier que nous avons reçu du Président de la République est en mesure d'être respecté dans les délais impactés.

M. GEST : Pascal RIFFLART m'a demandé la parole.

M. RIFFLART : Oui, un tout petit peu, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Moi, je voudrais nous féliciter de la nomination future, enfin elle est quasiment actée, de Jean-Pierre FARANDOU à la tête du directoire de la SNCF parce que je pense que c'est quelqu'un qu'on connaît maintenant assez bien ici, à Amiens, puisqu'il nous a beaucoup accompagnés dans le développement de Nemo et il s'est surtout beaucoup intéressé à l'expérience électrique qu'on menait ici sur Amiens, et il est venu à de nombreuses reprises. Il s'est beaucoup intéressé aussi à Amiens sur le plan sociologique parce que Keolis a créé un truc qui s'appelle le Keoscope et ils ont été très attentifs à ce qui se passait sur notre territoire et comment fonctionnait notre territoire. Donc, c'est quelqu'un avec qui on a des liens, avec qui Amiens a des liens certains et j'ai eu une dernière fois, en plus, l'occasion, parce que je pense qu'on s'est vus souvent, de le voir à Nancy lors du G7 de l'écologie. C'est quelqu'un qui est particulièrement sensible aussi à nos valeurs telles qu'elles sont développées. C'est quelqu'un qui a une devise qui est très intéressante. Sa devise, c'est penser comme un voyageur. Je pense que ça peut être positif et voilà. Et je pense que c'est, encore une fois, une belle conjonction de planètes pour nous. Je pense qu'il sera particulièrement à l'écoute, enfin j'ose l'espérer, de ce qui nous tient à cœur pour notre territoire, c'est-à-dire en effet la réalisation rapide de ce barreau. Donc voilà ce que je voulais dire. C'est quelque chose qui me paraît favorable. C'est une bonne nouvelle.

M. GEST : Juste une précision, Pascal : il faut respecter les parlementaires parce qu'ils ont encore leur mot à dire sur la nomination du président de la SNCF. Il paraît que c'est comme ça que ça se passe. Bien, voilà.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2019. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée et si vous n'avez aucune remarque à formuler, je vous propose de l'adopter. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce point ? Je ne vois pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 27 juin et le 10 septembre 2019 dans le cadre des délégations qui m'ont été confiées par délibération du 17 avril 2014. Avez-vous des remarques à formuler, des questions ? Oui, Monsieur.

M. HADOUX : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question concernant la décision 46 qui concerne, qui est relative aux achats de billets pour le football pour l'Amiens SC. La métropole va acheter pour 332 000 euros de billets hors taxes. Ça fait 350 000 puisque la TVA est à 5,5 % là-dessus si je ne me trompe pas. J'ai fait un rapide calcul : on tourne autour de 20 000 billets. Alors je voudrais connaître la destination d'un si grand nombre de billets. Merci.

M. GEST : Alors, vous savez que les clubs professionnels, comme c'est le cas de l'Amiens Sporting Club, n'ont pas la possibilité de percevoir des subventions de notre collectivité comme d'aucune autre collectivité et que la façon d'aider le club de l'Amiens SC, ça a toujours été le cas d'ailleurs aujourd'hui comme hier, pour des sommes comparables, c'est d'acheter des prestations. Acheter des prestations, c'est acheter des billets, c'est acheter des places... comment dirais-je... aussi dans une partie de la loge dite présidentielle. Les billets sont systématiquement attribués à des jeunes des clubs de football et ça tourne à chaque fois. Je cherche Guillaume DUFLOT. Il est là devant. C'est ça ? À chaque fois c'est un club différent de football de la métropole à qui on remet des places pour... à sept, huit clubs par match qui donc bénéficient de ces places. Les communes également bénéficient de deux places, je crois, par commune. Ce n'est pas ça ? Ce n'est pas deux places par commune ? Plus que ça, donc voilà. Et par ailleurs, il y a douze... Les secteurs de la ville et les associations. Et par ailleurs, il y a douze places aujourd'hui en tribune officielle, en dehors de la mienne, pour avoir des invités, et depuis l'année dernière nous faisons en sorte d'inviter beaucoup de personnes relevant du milieu notamment économique de façon à ce qu'on favorise les relations avec ce monde-là et toujours avec dans l'optique la création d'emplois et donc voilà. C'est on ne peut plus clair. Ça n'a pas changé. Il y a toujours eu... Enfin le mode de distribution, ça, je ne peux pas vous le dire. Je n'étais pas là avant. Mais en ce qui concerne le niveau, ça n'a pas changé. Je rappelle que c'est la seule façon d'aider le club et que donc aujourd'hui, compte tenu de la convention que nous avons passée avec le club qui fait que le club verse 500 000 euros par an à Amiens Métropole pour l'occupation du terrain, prend en charge l'intégralité des frais de fonctionnement, à savoir les fluides et l'ensemble de l'entretien, et des contrats de maintenance. Ce que je viens de vous citer là, c'est encore 400 000 euros que l'on payait jusqu'il y a deux ans. Je pense qu'on peut regarder le dossier du comportement d'Amiens Métropole par rapport à l'Amiens Sporting Club professionnel avec beaucoup de sérénité.

Le point n° 5, j'en avais parlé. Donc, y a-t-il d'autres questions ? Non. On met aux voix. Ah ! oui, c'est vrai. Je ne m'y ferai jamais, Brigitte. C'est comme ça. Je n'y arrive pas. Je redoublerai sûrement.

DONT ACTE

6 - FONDS AMIENS COOPERATION ENTREPRISES TERRITOIRE. CREATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

M. GEST : Afin de développer les sources de financements privés au profit de projets portés par les acteurs de la vie culturelle, sportive voire associative de la métropole, je vous propose de créer un fonds de dotation appelé FACET, pour Fonds Amiens Coopération Entreprises Territoires. Pour votre information, je vous précise que la Ville d'Amiens a délibéré la semaine dernière en ce sens.

Son objectif serait de collecter les dons financiers, en nature comme en compétence, en provenance des mécènes et de les redistribuer au profit de projets bénéficiaires. Je vous invite donc ce soir à approuver la création de ce fonds et à en approuver les statuts. Ceux-ci prévoient des membres de droit, dont la vice-présidente à la culture et le président d'Amiens Métropole. À ce titre, j'assurerai également la présidence du fonds.

Vous avez compris que c'est un genre de fondation qui est destinée à récupérer des dons de mécènes sans qu'ils soient fléchés à l'origine. Vous avez déjà des mécènes qui interviennent dans différents domaines, par exemple le foot dont on vient de parler, mais aussi dans le domaine culturel, la Maison de la Culture par exemple, et d'autres, et nous avons souhaité aller plus loin dans le domaine du mécénat et c'est la raison pour laquelle on crée ce fonds avec la possibilité de flécher ou non des projets et on n'a pas... comment dirais-je... souhaité qu'il soit spécialisé. Au

départ, on pensait à le spécialiser pour la culture, mais on a finalement décidé de l'ouvrir à la culture, au sport, au social. On verra bien en fonction de la façon dont celui-ci fonctionnera. Donc voilà. Vous avez bien sûr eu dans les documents les éléments qui vous permettent de vous positionner sur ce dossier.

Y a-t-il des questions ? Je le mets au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - BARREAU SUD. ECHANGE FONCIER.

M. GEST : Le barreau sud relie le giratoire de sortie de la rocade sud au CHU. Afin de limiter l'impact de cette infrastructure sur l'exploitation des terres agricoles, le Conseil départemental de la Somme, maître d'ouvrage, propose un redécoupage des parcelles situées sur la commune de Dury, à hauteur du giratoire de la RD 210. Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture de la Somme et les exploitants agricoles concernés ont été concertés avant toute prise de décision. Je vous propose, mes chers collègues, d'approuver la répartition des parcelles telle que détaillée dans la délibération. Vous savez bien que le barreau est réalisé. Il remplit parfaitement son office. Il y a plus de 7 000 véhicules/jour sur ce barreau et il a sérieusement soulagé notamment l'avenue du Golf de Salouël comme en témoigne le maire de la commune concernée. Donc, c'était son objectif là et bien sûr l'avenue du 14 juillet, autrement dit la route de Paris pour ceux qui la situent comme ça. Voilà pour ce rapport.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 - AMIENS. AMENAGEMENT RUE ALEXANDRE DUMAS. ACQUISITION D'EMPRISE.

M. GEST : La collectivité a entrepris et même terminé des travaux d'aménagement de la rue Alexandre Dumas et notamment une réfection complète des trottoirs et de la voie afin de permettre la création d'une voie verte visant à développer les modes alternatifs de transport. Ces travaux ont impacté une partie de la propriété de la SCI LES COTEAUX, située rue Alexandre Dumas, sur les parcelles EP n° 104 et 106. L'emprise concernée est d'environ 62 m², après accord de la SCI. Je vous propose de l'acquérir pour un prix global d'environ 15 500 €, soit 250 €/m².

Pas de problème(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - AMIENS. AVENUE DE GRACE. ACQUISITION DE PARCELLE ZS 42 AUPRES DES CONSORTS DUCANCHEZ.

M. GEST : Par courrier en date du 4 mars 2019, Maître Julien FLAMENT, notaire à Amiens, s'est rapproché de la collectivité afin de proposer l'acquisition de la parcelle appartenant aux consorts DUCANCHEZ, située avenue de Grâce et cadastrée section ZS n° 42 pour 3 427m². Cette parcelle enherbée est située à proximité immédiate de la ZAC Renancourt et dans le périmètre de BOREALIA 2. Pour mémoire, le futur parc d'activité devra permettre à Amiens Métropole d'accueillir des porteurs de projet notamment en proposant des offres foncières attractives et en favorisant le développement des entreprises locales.

Je vous propose donc de saisir cette opportunité d'acquisition moyennant le prix de 1 542,15 €. Les frais notariés à la charge d'Amiens Métropole s'élèveraient à environ 1 150 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - SEM ZENITH D'AMIENS METROPOLE. RACHAT DES ACTIONS DU CREDIT MUTUEL PAR AMIENS METROPOLE.

M. GEST : Amiens Métropole est actionnaire de la SEM Zénith d'Amiens Métropole à hauteur de 78,5 % du capital. Je vous propose de répondre favorablement à la proposition du Crédit Mutuel, actionnaire à hauteur de 2,27 % du capital, en rachetant ses 1 000 actions pour une valeur totale de 16 000 €. La participation de la collectivité passerait donc à 80,75 % du capital et resterait ainsi inférieure au seuil de 85 % fixé par la loi.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - SEM ZENITH AMIENS METROPOLE. NON-EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA CESSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE S-PASS ET AGREMENT DU NOUVEL ACTIONNAIRE.

M. GEST : Je vous propose d'approuver le non-exercice du droit de préemption sur la cession des actions SEM Zénith d'Amiens Métropole, cédées par la société S-PASS au profit de la société S-PASS T.S.E. Cette opération représente 2 875 actions pour un montant unitaire de 16 €. Par ailleurs, en tant qu'actionnaire, la collectivité doit accorder son agrément à ce nouvel actionnaire, ce que je vous propose d'adopter également.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - SOCIETE ECO-DDS. PROGRAMME DE COLLECTE SEPARÉE DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DSS). RENOUVELLEMENT. CONVENTION.

M. GEST : La société Eco-DDS. Par délibération... Ah ! ben ça, c'est à Patrick DESSEAUX. Je voulais continuer et faire les 72 rapports ! Je vais m'arrêter au 12^e et je donne la parole à Patrick DESSEAUX.

M. DESSEAUX : Merci, Monsieur le Président. En effet, il s'agit du programme de collecte séparée des déchets diffus spécifiques (DSS), renouvellement, convention.

Par délibération en date du 26 novembre 2015, la collectivité a conventionné avec la société Eco-DDS afin d'isoler les flux potentiellement dangereux pour l'environnement et d'obtenir des soutiens financiers. Ce partenariat vise également à améliorer les filières de traitement des déchets accueillis en déchèterie.

La société Eco-DDS ayant obtenu un nouvel agrément par arrêté ministériel et prenant fin en décembre 2024, je vous propose d'approuver la nouvelle convention qui en découle et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 - ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX SAINT-PIERRE RIVERY. 9^{EME} FETE DES JARDINIERS. SUBVENTION.

M. DESSEAUX : La Fête des jardiniers qui vient d'être organisée par l'association des jardins familiaux Saint-Pierre Rivery a été un véritable succès. Elle entend promouvoir le développement de la biodiversité ordinaire, la défense de l'environnement, le jardinage écologique et l'éducation à une alimentation saine, etc.

Cette action répond aux objectifs fixés par la collectivité, notamment ceux développés dans le volet n°2 « Un territoire nourricier qui soigne la terre et les gens » notamment de l'Agenda 2030 et à la labellisation Territoire RAMSAR sur la question de l'eau et des zones humides.

C'est pourquoi je vous propose, mes chers collègues, d'accorder une subvention à cette association pour un montant de 1 500 €, comme notamment l'année dernière.

M. GEST : Ils étaient 10 000 à 15 000, je parle sous le couvert de nos représentants de Rivery, pour les féliciter aussi de cette très belle Fête des jardiniers qui est une réussite remarquable, et la semaine dernière c'était la neuvième édition et donc on vous propose d'accorder cette subvention de 1500 €. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES D'AMIENS METROPOLE. SUBVENTION D'EQUIPEMENT.

MME FOURE : Je vous propose de verser une subvention d'équipement de 15 000 € au COS d'Amiens Métropole afin de contribuer au financement de la mise en place d'une piscine au domaine de Séry. Le domaine de Séry, je vous rappelle, c'est un équipement, un immeuble dont nous sommes propriétaires à une dizaine de kilomètres de la côte picarde et qui est ouvert aux salariés de la métropole qui peuvent y passer des vacances agréables sur un site qui est assez joli. Donc, il y a un bâtiment central que vous voyez et il y a un grand parc autour. Certains aussi y implantent une caravane ou un camping-car ou un mobil-home, oui, et donc on peut y passer des vacances pour des tarifs extrêmement intéressants. Et donc le projet, puisque c'est géré donc par le COS (Comité d'œuvres sociales), qui vous est soumis consiste à implanter une piscine à l'intérieur d'un plan d'eau, donc à le sécuriser pour faire en sorte qu'il soit conforme aux normes d'hygiène notamment. Donc, il s'agit d'implanter tout un système, je ne sais pas comment vous dire. Oui, c'est une espèce de piscine flottante. On en a vu les images cet été dans la presse. Donc, c'est pour permettre cet équipement qui a déjà été réalisé, disons-le, qu'il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'équipement au COS.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Alors, on va mettre aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vois que Madame LEC veut absolument tester la piscine. On demandera une possibilité au Comité des œuvres sociales pour qu'elle puisse le faire.

15 - FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE. CONVENTION 2019-2022.

MME FOURE : Je crois qu'il y a un petit PowerPoint qui va vous être présenté.

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, je vous rappelle que c'est un fonds qui finance les employeurs publics qui initient et développent des politiques en faveur de l'emploi des personnes handicapées au sein de leurs services. Alors, c'est une structure qui est importante et qui nous a déjà aidés dans le passé puisqu'on a passé déjà des conventions notamment pour la période 2010-2015. Quand je dis « nous », c'est un « nous » très collectif évidemment parce que ça s'appelle la continuité évidemment des services.

Alors, le document qui va défiler, que je vais commenter rapidement avec vous, c'est le document qui a été présenté justement au FIPHFP, donc au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées, parce qu'on a passé ce qu'on peut appeler un grand oral, Dominique FIATTE, le service Pôle santé au travail et moi. Ça s'est passé en juin/juillet, je crois, début juillet, et donc c'est un véritable grand oral parce qu'il faut effectivement défendre le dossier face à un jury qui est composé d'une vingtaine de personnes, voilà. Donc, c'était mieux de présenter les choses avec un PowerPoint pour cadrer les choses.

Donc, une présentation va passer rapidement parce que vous, vous savez comment est composée la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole. Je passe tout de suite. Le taux d'emploi, donc c'est intéressant de voir le pourcentage de personnes en situation de handicap qui sont dans nos services et leur évolution surtout. Donc, depuis 2015, on est passés de 6,17 % à 8,08 % en 2019. Je vous rappelle que l'obligation légale, c'est 6 %. Donc, le prévisionnel pour 2021 nous amènerait à un taux de 8,63 %, donc c'est intéressant à noter.

Caractéristiques des effectifs d'Amiens Métropole, c'est intéressant pour vous de le voir et ça recoupe un petit peu le dossier qu'on voit régulièrement une fois par an lorsque l'on aborde le bilan du personnel. Donc, je passe aussi rapidement. Ce PowerPoint va bien sûr vous être adressé, donc vous pourrez y regarder de manière plus détaillée.

Ensuite un point sur les caractéristiques des effectifs de personnes bénéficiaires d'obligation d'emploi. Donc là aussi, c'est intéressant de noter l'âge notamment de ces agents : 78 agents sont âgés de plus de 58 ans et la moyenne d'âge est de 52,93 ans. C'est le pourcentage qui fait qu'on aboutit à des chiffres de cette nature. Vous avez aussi un petit focus qui est intéressant sur la répartition handicap moteur 50 %/handicap sensoriel 21 %/ handicap psychique 4 % et puis d'autres handicaps qu'il est difficile de renseigner : 25 %. C'est intéressant parce qu'on voit qu'il y a bien sûr surtout des personnes qui ont un handicap moteur, mais que même les handicaps psychiques sont représentés et c'est intéressant aussi parce que ça nous permet de voir qu'il y a des actions qui sont menées dans ce domaine. Je pense en particulier aux personnes qui sont atteintes d'autisme, par exemple, ou d'autres types de handicap, et comme on est vraiment dans une démarche qui est attentive à ce genre de souci, ça méritait d'être noté.

Alors, pour nous épauler dans l'approche, eh bien nous sommes organisés en interne autour d'un Pôle santé au travail dont je veux saluer le travail sous l'autorité de la directrice du service, Françoise LEPILLIEZ, que bon nombre d'entre vous connaissent et qui fait un travail de très, très grande qualité avec toute son équipe. Donc, vous voyez qu'il y a des psychologues du travail, il y a des personnes référentes handicap, il y a des personnes qui font de la prévention, il y a des assistants sociaux. Enfin il y a tout type de personnel qui permet de travailler sur ce Pôle santé au

travail et donc particulièrement sur le document qui vous est soumis, qui était suivi par la référente handicap qui est également une personne qui fait un très beau travail et je voulais le souligner.

Le portage politique, je passe puisqu'évidemment ce dossier est porté par le président d'Amiens Métropole, par le maire d'Amiens qui a la double casquette aussi de VP au personnel et puis par le directeur général des services qui était lui-même présent pour défendre le dossier, et le Pôle santé au travail est d'ailleurs directement rattaché au directeur général des services, ce qui montre bien l'importance qui y est attachée.

Donc, il y a eu une convention qui a été signée avec le Fonds en 2016 déjà, une signature de la charte des bonnes pratiques des employeurs publics également en 2018. Donc, on voit bien que ce n'est pas un engagement récent, mais que c'est sur le long terme vraiment que des choses se font dans ce domaine-là.

Un petit élément aussi sur une enquête qui a été réalisée sur le handicap et la santé au travail. Donc, on voit bien que bon nombre d'agents connaissent les actions qui sont menées par nos services sur cette thématique du handicap et que notamment les encadrants sont au courant, et ça, c'est important parce qu'une politique en direction des personnes handicapées ne peut fonctionner que si les encadrants sont eux-mêmes sensibilisés et parties prenantes. On ne peut rien faire sans eux évidemment. Ce n'est pas une volonté portée simplement par le DGS qui suffit, vous vous en doutez bien, même si le portage du DGS est important.

Un petit élément ensuite sur l'effort qui a été fait sur le recrutement et notamment sur l'apprentissage. Donc, vous voyez que vous aurez le détail et vous le regarderez plus attentivement, mais sur la convention qui a été passée de 2010 à 2015 le réalisé porte sur 56 recrutements alors que l'engagement était de 63, donc on était un peu en dessous des objectifs. La convention en 2015-2019, en revanche, nous permet de voir que le réalisé porte sur 43 recrutements alors que les engagements portaient sur 32 recrutements. Donc là, on est au-dessus des engagements et nous nous en réjouissons. Je pense qu'il faut qu'on continue à faire des efforts dans ce sens-là.

Alors bien sûr, des efforts sur les apprentis puisqu'il y a des actions spécifiques qui ont été menées dans ce domaine-là qui nous ont amenés à être engagés sur 18 personnes recrutées en apprentissage et qui sont atteintes d'un handicap. On sait que c'est plus difficile pour ces personnes de trouver un emploi.

Donc l'objectif, c'est bien sûr d'utiliser tous les types de contrats qui sont à notre disposition, de travailler avec Cap Emploi Somme et avec les établissements relevant du secteur protégé et à intégrer le handicap dans tous les processus de notre direction des ressources humaines aussi. Il y a eu aussi pas mal de choses qui ont été faites dans le cadre de forums. Je pense en particulier au Duo Day. Moi-même, j'ai été partie prenante de ce Duo Day. C'est le fait d'accueillir une personne atteinte d'un handicap pendant une journée ou quelques jours pour que cette personne suive et puisse du coup se projeter dans l'univers du travail.

Donc, des actions aussi ont été menées en matière de communication et d'accompagnement de l'agent dans le cadre du maintien dans l'emploi, avec des achats de matériel adapté parce que l'ergonomie, ça participe aussi pour beaucoup de la thématique du handicap et de l'intégration des personnes handicapées dans des postes de travail vraiment adaptés. Les changements d'affectation aussi vers des postes, les reconversions, les reclassements. Je n'y insiste pas parce que je serais trop longue, mais donc au total, ce qu'on peut voir, c'est que toutes les actions qui ont été menées ont permis de progresser de manière notable dans le cadre du pourcentage de

personnes handicapées que nous accueillons dans les services et ça fait partie bien sûr de l'exemplarité, je pense, qu'une collectivité comme la nôtre doit montrer à l'égard des employeurs tant publics que privés et donc tout ceci, toutes ces actions qui ont été menées ont été reconnues par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique parce qu'en règle générale, quand on a mené une action de cette nature pendant quelques années, le FIPHFP se dit qu'il n'a plus besoin d'aider la collectivité et il ne finance plus ou il finance très peu. Or là, le résultat, c'est que nous avons obtenu du FIPHFP la possibilité d'avoir une aide de 733 894 € sur 3 ans. Ce n'est pas négligeable du tout. Ça va nous permettre de continuer à maintenir ces actions et à les développer. Et donc, je vous propose de renouveler cette convention et d'autoriser le président à signer, pour la période 2019 à 2022, cette convention qui engagerait la collectivité à mener des actions, dont certaines viennent d'être exposées, en faveur de l'emploi des personnes handicapées, et en contrepartie donc le FIPHFP s'engagerait, et on sait que c'est ce qu'il va faire, donc on pourrait presque dire s'engagera, à verser à la collectivité une aide de 733 894 € sur 3 ans.

M. GEST : Merci. Oui, Madame. Je vous en prie.

MME BERGER : Juste une demande de précision : dans les 8,60 %, c'est le nombre total de personnes handicapées par rapport à tout le personnel, est-ce qu'on a une idée du nombre de personnes qui deviennent handicapées alors qu'elles sont entrées non handicapées à la métropole ? D'autre part, si le service Santé, Pôle santé au travail est super efficace et très agréable, des fois, pour les personnes qui deviennent handicapées, les services ne sont peut-être pas aussi rapides que pour mettre dans l'emploi une personne nouvellement recrutée.

MME FOURE : Je réponds peut-être d'abord à la deuxième partie. Vous parlez du reclassement. C'est ça que vous visez. Alors, moi ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a un travail qui est fait qui est vraiment fait de manière extrêmement fine parce qu'assez régulièrement je suis saisie de mails ou de courriers de la part d'agents qui souhaitent être reclassés indépendamment du fait d'être qualifiés « personnes handicapées » parce que ce sont deux choses différentes. Donc, je peux vous dire qu'à chaque fois que je saisis donc le service des ressources humaines et le Pôle santé au travail, les deux parce que les deux sont compétents sur des sujets complémentaires, eh bien, moi je les trouve assez réactifs. Ça ne veut pas dire qu'on trouve une solution immédiate pour tout le monde tout de suite. Ça, c'est vrai. Parce que parfois c'est assez compliqué et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs l'objectif, pour répondre à cette demande, c'est plutôt de développer la GPEC enfin, donc d'anticiper sur la problématique de santé au travail parce qu'on sait qu'il y a un certain nombre de métiers, je pense aux dames de service dans les écoles, je pense aux agents qui travaillent dans le domaine du nettoyage, je pense aux agents des espaces verts, et on sait qu'au bout de quelques années de travail ces personnes peuvent présenter des maladies, je pense aux maux de dos ou autres, qui les empêchent ensuite d'exercer, qui peuvent les rendre même inaptes au travail. Donc l'objectif est bien d'anticiper d'abord en ayant des matériels plus efficaces, plus performants et plus respectueux des personnes. Donc, tout ce qui est ergonomie est essentiel. Éviter que les personnes n'aient à porter quand on peut l'éviter et pour tout le matériel dans le service Nettoyement, on voit bien que les agents ne sont plus maintenant obligés de porter mais plutôt d'avoir des systèmes qui sont plus faciles à utiliser. Donc, il y a ça et puis il y a aussi des formations qui doivent être mises en place en amont pour que les personnes puissent être reclassées plus facilement sans attendre qu'elles soient cassées éventuellement par les tâches de travail qu'elles ont pu accomplir.

Donc, c'est un début de réponse que je vous apporte. Ce n'est pas réglé complètement mais je veux dire : qui peut prétendre régler ces sujets-là de manière totalement exemplaire et sans difficulté ?

Sur la première partie de votre question, je ne suis pas en mesure de vous apporter la réponse là, à l'instant où je vous parle, mais ce qui doit pouvoir être possible, c'est de savoir combien il y a d'agents qui sont en cours de... comment... en cours de fonction placés en situation d'être handicapés. Mais ça peut être pour toutes sortes de motifs. Ça peut être pour un accident de travail. Ça peut être pour un accident de trajet. Ça peut être pour une cause de maladie. Enfin il peut y avoir plein de causes, donc ce n'est pas très évident de répondre précisément à votre question. Mais l'objectif en tout cas que nous avons, c'est de faire en sorte qu'à la fois nous puissions recruter des agents qui sont porteurs d'un handicap parce qu'il faut qu'on se montre exemplaires dans ce domaine-là. D'où l'intérêt notamment du développement de l'apprentissage. Et puis qu'en même temps on soit attentifs à ce qui se passe, le Pôle santé au travail c'est son rôle essentiel, tout au long de la vie de travail de nos salariés. Mais c'est aussi le CHSCT qui suit les dossiers, qui est parfois alerté d'ailleurs directement ou indirectement. Je sais que c'est Clément STENGEL qui préside le CHSCT et je sais qu'il fait des réunions spécifiques en fonction des cas sur lesquels il a été interpellé et que parfois il fait des visites aussi de service pour vérifier la façon dont les agents peuvent vivre sur leur lieu de travail.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer.

M. GEST : Oui, Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Oui, merci, Monsieur le Président. C'était juste pour avoir quelques informations sur l'axe 7 sur l'innovation qui est une somme importante en termes d'apport d'Amiens Métropole. Je voudrais savoir ce qu'il y avait derrière. Je n'ai pas trouvé de détail là-dessus.

MME FOURE : Je ne peux pas vous apporter de réponse comme ça, vous m'excuserez, parce que c'est début juillet que le dossier a été présenté lors de l'audition et j'avoue que j'ai dormi depuis et que je n'ai plus tout en tête. Mais la réponse vous sera apportée.

M. GEST : On vous fournira la réponse. Il y avait aussi Clément STENGEL qui avait demandé à prendre la parole.

M. STENGEL : Oui, merci Monsieur le Président, et comme l'a dit à très juste titre Brigitte FOURÉ, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail étudie très finement chaque situation qui nous est remontée. De manière à rassurer Madame BERGER, à titre indicatif, la réunion de l'instance qui s'est réunie mardi matin a duré plus de 4 heures sur les différents dossiers qui intéressent la sécurité des conditions de travail et à chaque fois, eh bien, les adaptations de poste. Alors effectivement, il est parfois plus difficile lorsqu'un agent d'Amiens Métropole se retrouve en situation de handicap, puisqu'on ne parle plus de personnes handicapées. Le handicap, c'est un état qui peut être transitoire ou pas et qu'on espère en tout cas le moins pénible possible, et qui nécessite parfois des études, des adaptations de poste. C'est vu effectivement au CHSCT. Ça ne manque pas d'être rappelé tant par les représentants du personnel qu'être suivi par les agents du PST qui ont un suivi très fin et très sérieux de ces actions-là, et qui voient au quotidien des actions se concrétiser, soit par des aménagements de poste, soit par des changements de lieu de travail, de bureau, de proposition d'autre poste. Donc en tout cas, je remercie vraiment les services là-dessus et le PST qui fait vraiment un travail extraordinaire et l'ensemble des élus CHSCT d'ailleurs, pas que le PST, puisque le CHSCT paritaire, les représentants du personnel qui prennent très à cœur ces problématiques-là dans lesquelles nous voyons aussi le programme du FIPHP.

M. GEST : Merci, Madame LEC.

MME LION-LEC : Merci, Monsieur le Président. Vous avez évoqué l'apprentissage. Je voulais savoir si à l'issue de cet apprentissage ces jeunes sont intégrés au personnel de la métropole et combien d'intégrations vous avez pu effectuer.

MME FOURE : Une partie, oui, et pas la totalité, et ça vous le retrouverez dans le... mince comment on appelle ça... le rapport annuel sur le personnel qui sera présenté donc lors du conseil d'Amiens Métropole d'octobre ou de novembre, voilà.

M. GEST : Bien. Je voulais dire que ce rapport, et le temps d'ailleurs qu'on y a passé le démontre, est tout à fait à l'honneur de notre collectivité et je pense que de ce point de vue-là on a fait collectivement ce qu'il fallait et je remercie au passage l'attention toute particulière qu'y porte Brigitte FOURÉ parce qu'effectivement c'est un dossier qui d'ailleurs peut être élargi à tout ce qui est fait en matière de handicap et au fait que la Ville d'Amiens également a été retenue pour le label accessibilité « Destination pour tous ». Donc, tout cela correspond bien à l'action que nous menons dans ce domaine.

Je vais donc mettre aux voix ce rapport.

Observations :

Mme VANDEPITTE n'a pas pris part au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - SECURITE INCENDIE. PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SOMME. CONVENTION.

MME FOURE : Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie de la Somme. Cette convention vise, d'une part, à sensibiliser l'ensemble du personnel aux risques incendie ainsi qu'aux gestes et comportements qui sauvent, par la réalisation d'exercices de sécurité incendie. D'autre part, elle prévoit également la possibilité, pour les agents, de visiter le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme.

M. GEST : Oui, Monsieur STENGEL ?

M. STENGEL : Monsieur le Président, s'agissant du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme, je ne prendrai pas part au vote.

M. GEST : Bien entendu. On le comprend volontiers. Je le mets au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. STENGEL n'a pas pris part au vote.

17 - RENOUVELLEMENT URBAIN. NOUVELLE CONVENTION. APPROBATION.

M. DELARUE : Je crois qu'on a un PowerPoint. Avant d'aborder rapidement et synthétiquement mais le plus complètement possible le document qui va être projeté sur les écrans, je voulais simplement rappeler à notre collectivité que cette convention de renouvellement urbain qui va être soumise au vote, c'est un travail de près de quatre années mené par la ville et la métropole, et je voulais à cet

instant remercier l'ensemble des élus des secteurs concernés, tous les élus, qui ont participé à ce travail, tout particulièrement Sonia HAMADI qui m'a également accompagné, et puis l'ensemble des services de la ville et de la métropole, et tout particulièrement le service qui a planché pendant ces quatre années, sous l'autorité d'Henri MONTIGNY, pour aboutir après que nous ayons, nous nous soyons rendus trois fois à Paris, au comité d'engagement du 13 mars 2019 qu'il vous sera demandé d'approuver ce soir.

Je voulais vous rappeler que ce projet est à la fois ambitieux et équilibré, comme cela avait été d'ailleurs évoqué précédemment au conseil municipal d'Amiens, avec un fil conducteur extrêmement important et s'il n'y avait qu'une seule chose à retenir, c'est cela que l'on pourrait retenir : c'est cette exigence de mixité sociale qui a conduit l'ensemble de notre réflexion, l'ensemble de nos travaux et celle de l'ANRU bien évidemment. Et quatre points sont successivement évoqués.

D'abord, de renforcer l'attractivité et le désenclavement des quartiers prioritaires. Quant à l'attractivité, on pourra citer rapidement bien sûr la rénovation, la résurrection je devrais dire, du Colvert et de la place des Coursives à Etouvie. Les travaux ont déjà, vous le savez, commencé parce que nous avons eu des autorisations qui nous ont permis de démarrer ces travaux et en ce qui concerne le désenclavement tout particulièrement Pierre Rollin mais également Etouvie.

Le déploiement d'une stratégie de diversification ambitieuse et c'est tout particulièrement la construction de 420 logements en accession à la propriété sur les trois quartiers concernés puisque vous savez également que la loi LAMY, je précise que Pascal LAMY sera invité à Amiens aux Rencontres de la politique de la ville le 10 octobre prochain, qu'il participera notamment à la table ronde sur le renouvellement urbain puisque nous sommes à l'application stricte et rigoureuse de la loi LAMY de 2014. Donc, cette stratégie de diversification qui fait que normalement, sauf exception, il y a toujours des exceptions à la règle, on ne peut plus construire de logements sociaux dans les quartiers prioritaires et évidemment c'est la seule façon peut-être d'arriver à terme et le plus rapidement possible à une diversification de ces quartiers qui existait lorsqu'ils ont été créés mais qui progressivement, malheureusement, a disparu.

Améliorer la qualité de vie des habitants, je crois que c'est très simple : ça résulte des trois éléments que je viens de rappeler (attractivité, désenclavement, diversification). Ces trois éléments participent incontestablement à améliorer la qualité de vie des habitants par la rénovation des quartiers, par la rénovation également du parc existant qui en a à certains égards bien besoin et par les constructions neuves dans lesquelles ces habitants vont habiter puisque vous savez que nous avons actuellement près de 30 % de logements sociaux dans les ZAC, c'est-à-dire en dehors des quartiers prioritaires.

Enfin, promouvoir une nouvelle image des quartiers prioritaires. C'est ce que j'indiquais tout à l'heure. Cette nouvelle image des quartiers prioritaires résultera bien sûr d'un retour de la mixité sociale dans ces différents quartiers. Etouvie apparaît. Bien, nous pouvons passer. Simplement pour indiquer en ce qui le concerne un renforcement des polarités de services, je l'ai indiqué. C'est principalement la restructuration de l'îlot des Coursives que nous avons trouvée quand nous sommes arrivés, parce que l'ANRU 1 ne pouvait pas tout faire et ils ont fait déjà beaucoup de choses, mais en ce qui concerne les Coursives il y avait un état de délabrement assez conséquent et il a fallu immédiatement s'atteler justement à voir ce qu'on allait pouvoir y faire pour redonner attractivité et vie à cette partie importante du quartier d'Etouvie. Apparaissent dedans le pôle commercial tant attendu par les populations et que nous avons pu mettre en œuvre non sans difficulté, le pôle médical, le pôle des services et quasiment en même temps la médiathèque innovante visible et accessible qui va émerger là encore dans le temps de cette ANRU. L'espace

public apaisé, vous avez déjà pu le voir puisque des travaux ont déjà été largement accomplis devant justement les Coursives.

Ensuite, l'amélioration de la qualité résidentielle, c'est d'achever la réhabilitation du parc social qui en a également bien besoin. Il y a déjà eu beaucoup de choses qui ont été faites sur l'ANRU 1 et il faut continuer bien sûr à réhabiliter le parc social, et puis construire de nouveaux logements diversifiés. Il faut savoir que sur Etouvie c'est 91 % de logements sociaux. Alors ceux qui me disaient à certains moments qu'il ne fallait rien détruire, qu'il fallait tout conserver, tout garder, il est évident que c'était assez incompatible avec cette idée fondatrice de retrouver de la mixité sociale dans ce quartier d'Etouvie et notamment par l'accession sociale à la propriété, mais également par du logement privé, toutes sortes de logements qui vont évidemment contribuer à faire en sorte que ce quartier retrouve ce qu'il était lorsqu'il a été construit.

Alors, on rappellera rapidement la réhabilitation, le nouveau quartier d'habitat sur l'ancien village des écoles. Il faut savoir que l'ancien village des écoles, c'était l'ANRU 1, mais nous avons dû nous en occuper lorsque nous sommes arrivés pour détruire évidemment cet ancien village des écoles et sur lequel nous aurons à la fois de l'accession sociale à la propriété et nous garderons du logement social, mais du logement social adapté. Et l'ANRU, sur ce point, a été convaincue que nous avons besoin de logements sociaux pour les personnes vieillissantes, pour les personnes handicapées, pour les personnes à mobilité réduite, car force est de constater que sur ce quartier très peu de logements sociaux étaient accessibles à ce type de population. Donc, nous avons la possibilité et nous en ferons sur ce qu'il est convenu d'appeler l'ancien village des écoles. J'ajoute également l'ouverture depuis la route d'Abbeville.

Nous pouvons passer à Pierre Rollin. La première photo, vous l'avez vue bien sûr, et là cette photo est extrêmement significative, car c'est celle qui va consister à ouvrir – j'en parlais tout à l'heure – le quartier qui était peut-être un peu refermé sur lui-même, et redynamiser le cœur de quartier, transformer ce quartier tout en gardant bien sûr une identité à laquelle ses habitants sont particulièrement attachés. C'est la création de cette voie nouvelle que l'on voit apparaître – je ne sais pas, ce n'est pas très clair – en jaune, nord/sud là que l'on voit passer, qui est une création tout à fait nouvelle qui va justifier la destruction d'un peu de logements mais je crois 48, ce n'est pas considérable, et qui va permettre d'avoir un bel axe de circulation en circulation apaisée, peut-être 30, paisible bien sûr, un axe paisible mais qui va traverser l'ensemble du quartier Pierre Rollin alors que pour le moment, avec l'arrêt du 8 mai, on a une espèce de souterrain et là on retrouve quelque chose quand même qui est très attractif, avec l'allée des Rencontres qui traverse bien sûr et puis au carrefour la place nouvelle qui va s'installer avec le centre culturel bien sûr, la mairie de quartier et un certain nombre de commerces qui vont venir graviter autour de l'ensemble. Donc, c'est une requalification des espaces publics et surtout l'aménagement d'une centralité commerciale qui manquait avec un pôle de services publics.

Les quartiers Nord, alors l'objectif était de reconquérir l'attractivité du cœur de quartier par une recomposition urbaine ambitieuse et tout particulièrement, je l'indiquais, c'était un engagement qui avait été pris, de la nouvelle place du Colvert, les Coursives d'un côté sur Etouvie et le Colvert sur le Nord. Là encore, vous avez vu : la première pierre a été posée, l'EPARECA est au travail et l'on voit les travaux chaque jour un peu plus progresser. Destruction de trois barres du Grand Mozart puisque le Grand Mozart, c'est déjà très avancé bien sûr, puis ensuite Couperin et Messenger, mais tout ça dans le temps bien sûr de l'ANRU 2027-2029 pour finaliser l'ensemble de ces destructions dont j'indique d'ailleurs que globalement les destructions sur les trois quartiers, les deux quartiers d'importance nationale et d'importance régionale, seront moindres que celles qui avaient été justifiées par l'ANRU 1. Je précise également l'habitat, la rénovation, la réhabilitation rue Ravel. Ça apparaît dans le bas à gauche du slide.

Permettre aussi la mutation des quartiers limitrophes en réalité aux quartiers Nord, la réhabilitation de Marivaux, l'accession à la propriété à Fafet. Tout ça va démarrer puisqu'effectivement en arrivant il a aussi fallu, dans le cadre de l'ANRU 1, détruire Fafet pour justement libérer du foncier sur lequel on va procéder avec Toit Aussi à de l'accession sociale à la propriété, tout ça étant également tout à fait bien engagé. Le projet du centre social ALCO dont la première pierre sera très prochainement, je crois, mise en œuvre par la ville d'Amiens, et donc on développe une qualité, je pense, et une diversification de l'habitat avec notamment l'accession sociale à la propriété à chaque fois qu'évidemment il y a de la destruction de logements sociaux anciens, et enfin la requalification des espaces publics pour développer l'offre de services aux habitants avec ce nouveau Colvert qui va illuminer, éclairer l'ensemble de ce quartier.

Voilà les chiffres clés. Tout ça, c'est quand même 300 M€ HT sur l'ensemble des dix années sur lesquelles le programme de l'ANRU va s'étaler : 78 M€ pour Etouvie, 33M€ pour Pierre Rollin, 148M€ pour le quartier Nord, reconstitution de logements locatifs sociaux hors site puisqu'évidemment il n'est plus possible d'en construire sur les quartiers prioritaires, 48M€, ingénierie 4M€, le total 313 M€. C'est dire combien ce projet est équilibré et ambitieux, comme je l'ai indiqué dans mon propos liminaire, et c'est pour l'ensemble de ces raisons, j'espère, qu'il va recevoir un accueil quasiment triomphant, Monsieur le Président, de la part de cette assemblée.

M. GEST : Si d'ailleurs il devait en être autrement, c'est qu'on n'aurait pas écouté la brillance de l'exposé qui vient d'être fait.

M. DELARUE : Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Je vous en prie. Je vous en prie, allez-y, Monsieur.

M. DUPILLE : Oui, je vais encore devoir écorcher les oreilles de Monsieur DELARUE. Je m'en excuse auparavant, mais je vais devoir répéter ce que j'ai dit la semaine dernière au conseil municipal.

D'abord, dire que ces restructurations urbaines, ce renouvellement urbain, c'est très utile et très profitable pour les habitants de ces quartiers. Ça, je l'ai dit et répété. Je le répéterai encore. Il est bien évident qu'améliorer l'habitat, renouveler des habitations, renouveler des équipements, refaire le Colvert, par exemple, tout ça est très utile. Je n'en disconviens pas. Et les habitants de ces quartiers le méritent amplement. Je tiens à le répéter.

Cependant, même si je suis d'accord avec tout ça et d'ailleurs j'ai voté tous ces dossiers quand ils sont venus devant nos assemblées, donc aucun problème là-dessus. Cependant, là, il s'agit d'une nouvelle convention et c'est pour ça que par mon vote je vais manifester mon mécontentement à l'égard de l'État. Depuis des décennies, l'État a déserté les quartiers et je ne parle pas seulement d'Amiens, mais de toute la France. Nos concitoyens de ces quartiers en ont subi les conséquences : immigration, chômage, insécurité, délinquance surtout liée à la drogue, problèmes de santé, d'éducation, d'absence de services publics et de commerces.

La puissance de l'État, écoutez, n'en parlons même pas : elle n'existe plus. Même sa présence n'a quasiment plus d'existence dans bon nombre de quartiers. L'État manque clairement à ses devoirs. Alors depuis des décennies, comme il n'est pas capable de faire respecter ne serait-ce que la loi dans certains quartiers, il déverse de l'argent dans les quartiers pour le renouvellement urbain notamment et c'est ce qui nous intéresse aujourd'hui, et donc comme pour se dédouaner, s'excuser de ses abandons pourtant inadmissibles. De plus, ses crédits sont trop fléchés

évidemment. Les communes ne peuvent pas faire ce qu'elles désireraient si elles avaient entièrement la possibilité de faire ce qu'elles peuvent. Donc, tout cela ne me paraît pas correct du point de vue de l'État. S'il faisait correctement son boulot d'État, on aurait beaucoup moins de problèmes et on aurait beaucoup moins de choses à devoir changer nous-mêmes, même si c'est avec en partie de l'argent que l'État nous reverse. Ce n'est qu'un petit peu de rachat de sa part.

Donc, pour cette convention et pour manifester notre mécontentement à l'égard de l'État, nous voterons contre cette nouvelle convention pour bien manifester à l'État que nous ne sommes pas d'accord avec son action d'État, mais quand les dossiers nouveaux réapparaîtront nous voterons pour l'application pratique de ces dossiers, comme nous l'avons déjà fait. Alors, je sais bien que Monsieur DELARUE dira que je suis schizophrène, mais non ! Je trouve que je suis très logique.

M. GEST : Je ne savais pas que vous lisiez dans les pensées d'Hubert DELARUE. Oui, mais je peux vous assurer qu'il a de la ressource. Il peut varier. Hubert DELARUE. Jacques LESSARD.

M. LESSARD : Merci, Monsieur le Président. Nous avons commencé ce débat, l'intervention précédente le démontre, en conseil municipal d'Amiens. Donc, je me limiterai à quelques observations et questions.

Tout d'abord pour émettre un regret : c'est que cette convention qui nous engage collectivement avec les partenaires (État, ANRU, bailleurs et autres) sur un budget de 313 M€ en 8 ans ne soit pas précédée d'une analyse des résultats obtenus suite aux 333 M€ consacrés au premier programme de renouvellement urbain. Monsieur DELARUE, vous nous avez dit qu'une partie de ces résultats sont positifs, que l'ANRU 1 a bien travaillé. Très bien, mais il est tout de même dommage que les enseignements à tirer, quels qu'ils soient, ils ne sont pas forcément univoques, de cette première phase ne soient pas davantage mis en valeur pour orienter la suite. C'est une question d'ailleurs qui est posée sur la politique de la ville au plan national, de savoir si l'argent que l'on dépense, même si ces investissements sont positifs bien évidemment, change véritablement la vie des gens.

Donc bien évidemment, ces investissements, ça a été dit, que représentent ces programmes sont destinés et contribuent à améliorer le cadre de vie, la qualité et le confort des logements, à créer des emplois et maintenir l'activité du tissu économique local. Pour autant, le constat, c'est que faire évoluer les caractéristiques urbaines et architecturales de ces quartiers ne permet pas forcément de changer et d'améliorer la vie des gens qui y habitent. C'est du moins la question qu'on peut se poser.

Développer la mobilité résidentielle, oui bien sûr, mais si cela consiste à déplacer des familles sans autre perspective, sans débouché dans l'emploi, quel impact positif cela a-t-il sur leur vie ? À l'évidence, faire de la transformation de la forme urbaine le levier principal de la résolution des problèmes sociaux n'est pas suffisant. L'équilibre reste fragile. Le taux de chômage demeure élevé, comme une caractéristique constante de ces quartiers malgré les réussites qu'il faut souligner bien sûr. D'autres moyens doivent donc être concentrés sur la formation en plus de ce qui est fait, la création d'emplois et l'accompagnement des personnes vers l'emploi. Le vivre-ensemble est à ce prix.

Sur les questions du financement, j'y reviendrai aussi, l'État subventionne ce programme à hauteur de 25 % via l'ANRU, ce qui peut sembler conséquent vu son niveau habituel d'implication sur les projets d'investissements locaux, mais n'oublions pas la politique désastreuse du gouvernement actuel sur le logement social qui l'a conduit à ponctionner les ressources des bailleurs sociaux, notamment en réduisant l'APL et en forçant les bailleurs à réduire les loyers en compensation alors

que ce sont ces derniers qui vont supporter une grande part (près de 60 %) du poids de ce nouveau programme, comme ils avaient déjà eu à le faire pour le précédent. En seront-ils tous capables ? Nous verrons, mais ils ne pourront pas tout faire en même temps. En tout cas, c'est un paradoxe de constater que ce seront donc les locataires qui financeront l'essentiel de la rénovation de leurs quartiers.

Enfin je vous avais posé une question qui est restée sans réponse plus précise sur le devenir du poste de police nationale d'Etouvie et des locaux associatifs actuellement installés au bâtiment H du secteur Morvan/Bretagne. Les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire, l'Amicale des Locataires sont installés dans ces locaux. S'ils sont détruits, où pourront-ils être réinstallés et est-ce qu'encore un service public ne risque pas de disparaître à cette occasion ? Donc là, nous aimerions avoir cette fois-ci une réponse.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. GEST : Merci. Madame LEC a la parole.

MME LION-LEC : Merci, Monsieur le Président. Moi, j'aimerais revenir sur le volet insertion professionnelle qui est largement développé dans cette convention qui affirme que l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires est une priorité du nouveau programme national de rénovation urbaine et que pour ce faire, il s'agit de mobiliser les dispositifs spécifiques en faveur de l'insertion et notamment d'appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion qui figure d'ailleurs dans le projet et qui vise à mettre la clause d'insertion, qui est un des dispositifs, au service de réels parcours vers l'emploi en imposant aux entreprises de réaliser parmi les heures de travail prévues un pourcentage d'heures réservées aux demandeurs d'emploi des quartiers concernés.

À travers son service Emploi Insertion, la métropole dispose de toute l'expertise pour assurer l'introduction de la clause auprès des maîtres d'ouvrage, exercer un suivi, un contrôle de l'exécution de la clause par les entreprises soumissionnaires et réaliser des bilans notamment en matière de nombre de parcours vers l'insertion et l'emploi. Ces bilans, nous les avons demandés à plusieurs reprises. Ils nous ont été promis, mais nous les attendons encore. Alors qu'il est noté dans la convention qu'Amiens Métropole et la ville d'Amiens déclinent l'introduction de la clause d'insertion de manière systématique dans l'ensemble de leurs marchés et à l'heure où de nombreux et lourds travaux ont été entrepris et le sont encore sur notre territoire et en particulier dans le cadre des marchés du programme de rénovation urbaine, on l'a vu au début de la prise de parole de Monsieur DELARUE, nous devrions pouvoir valoriser auprès de la population et surtout des jeunes des quartiers prioritaires un nombre important d'heures de travail donnant accès à des parcours d'insertion vers l'emploi durable, même si l'on sait que cela ne sera pas suffisant pour répondre à toutes les attentes et les besoins.

Ce n'est pas simple, car cela demande du temps pour rapprocher les partenaires du monde économique de l'insertion, de l'emploi, de les faire travailler ensemble et d'informer les publics sur leurs droits. C'est le rôle de notre collectivité qui nous a été rappelé d'ailleurs il y a deux jours par le secrétaire d'État Gabriel ATTAL venu ouvrir les Assises nationales de la jeunesse et qui, parlant de l'accès à l'emploi des jeunes, a déclaré : « On part du territoire, on met tous les acteurs autour de la table. »

Espérons que ce projet de renouvellement urbain puisse s'appuyer sur une politique économique de la métropole à l'écoute des attentes et des besoins des populations des quartiers prioritaires. Et

à ce propos, je voudrais savoir si on a une petite idée ou des précisions sur l'accès des populations des quartiers prioritaires aux 3 300 emplois que vous avez évoqués en début de séance.

M. GEST : Pas d'autre(s) demande(s) de parole ? Je vais donner la parole à Hubert DELARUE pour répondre aux intervenants.

M. DELARUE : Alors d'abord, Madame LION-LEC, vous étiez présente vous-même, activement d'ailleurs, lors de la dernière commission et il se trouve qu'on me fait signer le procès-verbal ce soir. Alors, je le relis et je vois qu'indépendamment du fait que Monsieur Jean-Claude HUMBERT, qui était présent, vous a déjà apporté, je ne vais pas en faire la lecture, tout un tas de précisions sur la question que vous venez de faire, il a été précisément indiqué que nous ferions le point sur cette question importante sur laquelle vous entendez revenir lors de la prochaine commission de la politique de la ville. C'est la réponse que je vous ai faite. Voilà : « Monsieur DELARUE ajoute qu'un bilan plus détaillé sur le sujet sera proposé à la prochaine commission politique de la ville habitat insertion. » Donc, comme vous étiez présente, c'était une réponse à une question que vous aviez posée, donc c'est pour ça que je comprenais difficilement que de la sorte vous y soyez revenue. Ce n'est pas gênant. On va revenir sur ça tout à fait en détail lors de la prochaine commission et ça fera peut-être l'objet d'un débat au prochain conseil d'Amiens Métropole. Toutefois, sans y revenir, je le regarde en même temps que je vous parle, Monsieur HUMBERT vous avait rappelé que les chantiers d'insertion montaient en puissance ces deux dernières années, un taux d'heures avoisinant les 86 000 à 90 000 heures, un dispositif qui s'ouvre sur les acteurs privés et les acteurs publics. J'en passe. Il avait déjà, je dirais, pas totalement répondu à votre demande mais quand même, si je puis me permettre, pour l'essentiel.

Ensuite, Monsieur LESSARD, la politique de la ville, la convention et la politique de la ville dans son ensemble, que ce soit dans son volet associatif, à peu près, toutes sommes confondues, un peu plus de 6 M€ par an que sur la convention et sur l'ANRU, ça ne peut pas absolument régler tous les problèmes et toutes les difficultés auxquelles les populations de ces quartiers sont confrontées. Je pense quand même que le fait de rénover, de continuer une rénovation active de logements qui était dans un état pour certains, je ne dirai pas pitoyable mais enfin qui étaient quand même dans un état qui n'était pas forcément digne de la métropole, sauf que ces travaux très importants vont permettre à ces populations de bénéficier de logements de qualité. Indépendamment de ça, les constructions, on ne va quand même pas nous expliquer que le fait d'avoir des logements neufs n'est pas un plus pour les populations concernées. La rénovation des centres commerciaux du Colvert sur Amiens Nord et des Coursives sur Etouvie, tout ça va apporter un confort de vie et de satisfaction au plan commercial, médical, culturel aux populations concernées. Alors, ça ne répond pas évidemment à toutes les exigences, nous en sommes bien d'accord, mais ça répond quand même à des problèmes conséquents et importants auxquels sont attachés nos concitoyens.

Sur l'ANRU 1, j'ai dit tout à l'heure qu'on avait dû terminer, puisque vous avez fait six ou sept avenants... Il a fallu, quand on est arrivés aux affaires, qu'on règle notamment les Coursives qui étaient un peu en panne, qu'on règle Fafet dont on ne savait pas très bien si on allait reconstruire le casser, l'améliorer. Il a bien fallu trancher, ce qui n'avait pas été fait, et puis le village des écoles qui était aussi en réflexion depuis plusieurs années.

Pour le reste, le bilan qui a été celui de l'ANRU 1 est globalement un bon bilan et la politique de l'ANRU 2 s'installe dans la complémentarité, dans la continuité en réalité de ce qui a été fait du temps où vous étiez aux affaires. Alors, si c'est satisfaire votre ego que j'indique que vous avez fait construire 1 175 logements locatifs sociaux, que vous avez réhabilité 1 647 logements, que vous avez démolit 1 131 logements, que vous avez construit plus modestement 93 logements en

accession à la propriété. Nous sommes, nous, sur près de 300. C'est un choix évidemment qui nous a peut-être... Voilà. Et puis vous avez fait évidemment une polarité commerciale, des équipements structurants. Tout ça, tout le monde, je pense, le sait et vous êtes là vous-même pour le valoriser. Il n'y a pas de difficulté. Voilà.

En ce qui concerne le bâtiment H, allez voir dans quel état il se trouve. J'entends bien qu'il y avait de bonnes âmes qui voulaient qu'on le réhabilite encore une fois, c'est-à-dire qu'on mette de l'argent public dans un puits sans fond. Évidemment, le bâtiment H va être détruit. Pour autant, ceux qui s'y trouvent vont être évidemment relogés et remplacés. C'est évident.

En ce qui concerne la police, Madame la Préfète a considéré qu'il fallait peut-être dynamiser un peu la police nationale, en redonner un petit peu sur Etouvie. Donc je pense que tout ça va s'inscrire dans une réflexion, dans un travail de l'État. Ce n'est pas le nôtre attendez quand même ! De l'État pour peut-être activer différemment ou renforcer peut-être la police nationale sur le quartier d'Etouvie et en tout cas nous verrons avec les bailleurs sociaux, notamment principalement avec la SIP puisque c'est le bailleur d'excellence sur Etouvie, le bâtiment H étant détruit, mais ça ne va pas se faire dans les 48 heures, vous le savez comme moi, eh bien comment on va pouvoir évidemment remplacer ces différentes associations que vous avez parfaitement nommées tout à l'heure. Soyez à cet égard sans inquiétude.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

J'ajoute à Madame LEC que bien entendu il n'y a aucun ostracisme vis-à-vis de qui que ce soit pour les emplois supplémentaires qui sont maintenant sur la métropole et bien évidemment ils profitent aussi à des gens des quartiers prioritaires. On avait déjà eu l'occasion de faire un bilan sur Shopping Promenade. Clément STENGEL pourrait, si on en avait le temps ce soir, vous parler du suivi tout particulier qui est fait sur le secteur Nord et le nombre d'emplois trouvés pour des personnes qui étaient venues nous voir. Voilà, je pense sincèrement que la volonté qui est la nôtre de favoriser la création d'emplois, la création d'entreprises ou le développement d'entreprises doit évidemment profiter à tout le monde. Il n'y a pas du tout de raison de douter. Ou bien je pourrais parler d'Amazon aussi. Je veux dire : le seul problème qu'on a en ce moment d'Amazon, c'est que les visites médicales de pré-emploi suivent le rythme des embauches. Tant qu'on aura ce problème-là uniquement à résoudre, ça ira voilà.

Donc, je pense qu'il n'y a plus d'intervention sur ce sujet-là. Je vais donc mettre aux voix cette convention qui, je le rappelle, fera l'objet le 10 octobre d'une signature avec le directeur général de l'ANRU notamment. J'avais oublié de remercier les auteurs de la tribune socialiste parue dans le JDA qui d'ailleurs dit tout le bien, je crois pouvoir le dire, Hubert DELARUE, de cette convention et de son contenu. Donc, on y est sensibles. On lit toujours avec intérêt toutes ces tribunes et surtout quand elles apportent de l'eau à notre moulin, mais voilà. Je remercie donc Madame LEC. C'est certainement elle qui l'a rédigée, donc voilà.

Bien, je mets aux voix.

ADOpte

Observations :

M. DUPILLE et Mme BOUVET ont voté contre.

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, Mme BERGER, M. ANGER et M. HADOUX se sont abstenus.

18 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. CONTRIBUTION AU FSL DE LA SOMME. ANNEE 2018. CONVENTION DE FINANCEMENT. MODIFICATION.

M. GEST : Je suggère à notre collègue Hubert DELARUE de présenter les rapports 18 et 19 ensemble.

M. DELARUE : Merci, Monsieur le Président. Donc, si vous m'y autorisez, je propose de traiter conjointement les deux prochains points qui concernent la contribution au FSL (le Fonds de Solidarité Logement) de la Somme, dans le cadre de la politique de l'habitat d'Amiens Métropole.

Il s'agit tout d'abord, pour le point n°18, d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer une nouvelle convention qui annule et remplace celle approuvée lors de la séance du 5 juillet 2018. Cette convention était établie entre la Ville d'Amiens, Amiens Métropole et le CCAS à la demande du Département. Puis le CCAS a fait part de sa décision de ne pas participer au financement du FSL de la Somme pour l'année 2018. Mais j'ai précisé en commission que ça n'avait eu aucun impact sur le montant de la somme qui avait été en réalité allouée au FSL, je crois de l'ordre de 45 000 €. Simplement, je pense que le CCAS a réglé des sommes mais n'a pas souhaité le faire dans le cadre de la convention tripartite. C'est la raison pour laquelle pour la somme en tripartite on était à 45 000 €, en bipartite on est à 45 000 €. Donc en tout état de cause, ça n'a pas eu de conséquence financière déplaisante pour le Conseil départemental. Voilà.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. CONTRIBUTION AU FSL DE LA SOMME. ANNEE 2019. CONVENTION.

M. DELARUE : Pour le point n°19, il vous est proposé de contribuer, d'une part, au FSL à hauteur de 90 000 € pour l'année 2019 et, d'autre part, au financement des demandes relatives aux impayés d'eau à hauteur de 10 614 €. Je vous propose d'approuver la convention, cette fois-ci c'est une convention entre la métropole et évidemment le Département, actant les modalités de versement de ces subventions et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Alors d'aucuns pourraient dire : pourquoi 45 000 € et puis 90 000 € après ? Tout simplement parce qu'au titre du FSL il y avait, on avait réalisé qu'il y avait des réserves financières assez conséquentes qui n'avaient pas été utilisées par le Département et nous avons considéré à l'époque qu'il fallait déjà commencer par utiliser ce qui avait été précédemment réglé et ce qui était dans la trésorerie du FSL, en parfait accord d'ailleurs avec le Département. Les choses s'étant normalisées à cet égard, nous avons repris le montant de la subvention qui était la subvention d'avant, c'est-à-dire les 90 000 € au titre de l'année 2019.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions sur ces deux rapports que je vais mettre aux voix séparément ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION POUR LE LOGEMENT DE LA SOMME. ADIL. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME HAMADI : Depuis 2009, Amiens Métropole, dans le cadre de sa compétence obligatoire équilibre social et habitat, soutient cette association qui a fait l'objet d'une approbation dans le cadre du PLH qui a été approuvé en 2011 et Amiens Métropole s'est en outre engagée à soutenir cette action autour de la fiche-action 18 « Développer le partenariat avec l'ADIL afin de renforcer l'information, le conseil et l'orientation des habitants d'Amiens Métropole sur toutes les procédures et dispositifs existants dans le champ du logement ». J'ajoute que l'ADIL a assuré en 2018 7 000 consultations à l'échelle du département, dont 45 % pour Amiens Métropole.

Il est donc proposé d'accorder une subvention 2019 d'un montant de 30 448 € pour le financement global de ses activités et il vous est demandé d'approuver donc le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2019 et d'autoriser le Président à la signer.

M. GEST : Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - ACTION LOGEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE. AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE. ASSOCIATION AIVS 80. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME HAMADI : Son activité principale est la gestion locative adaptée qui consiste à assurer la mise en location de logements appartenant à des propriétaires privés en direction des ménages en difficulté et répondant aux critères du PDALHPD dont elle assure l'accompagnement social. L'AIVS gère 200 logements dont une soixantaine sont situés sur le territoire d'Amiens Métropole. Cette action est en corrélation avec les orientations du PLH approuvé en 2011 qui préconise notamment dans son action 16 de développer le partenariat avec l'AIVS afin de favoriser l'émergence de logements privés à loyer modéré sur le territoire. Il est donc proposé de poursuivre le financement à hauteur de 50 500 € et d'autoriser le président à signer la convention avec l'AIVS.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTION PLIE. ANNEE 2019. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2019-2022.

M. DELARUE : Afin de structurer et de soutenir au mieux l'offre de service de la MLIFE, je vous propose d'approuver, pour les années 2019 à 2022, une convention pluriannuelle d'objectifs regroupant les activités de la MLIFE sur l'accompagnement des publics jeunes et adultes à travers le PLIE d'Amiens Métropole.

Le montant global de la convention est évalué à 2 907 284 € sur 4 années, soit 726 821 € par an qui seront répartis comme suit :

- 500 898 euros dédiés à l'activité « jeunes » ;
- Et 225 923 euros dédiés à l'action du PLIE.

Je vous propose d'autoriser le Monsieur Président à signer cette convention.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 10 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION SUR L'ÎLOT C4 DE LA ZAC RENANCOURT. LES JARDINS D'AURORE 2. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME HAMADI : Dans la prorogation du PLH 2018/2019, CLESENCE, ex-Maison du Cil, a sollicité une participation financière de 86 667 € pour l'acquisition en VEFA auprès de Bouygues Immobilier de 10 logements individuels en PSLA sur l'îlot de la ZAC Renancourt à Amiens, au sein d'un programme dénommé « Le Jardin d'Aurore 2 ». Les 10 logements s'inscrivent dans un programme de 95 logements comprenant 38 maisons jumelées, 31 logements collectifs et 2 bâtiments de type intermédiaire de 18 à 8 logements. Le permis de construire a été délivré le 30 avril 2018 et le programme a été approuvé par la commission accession d'Amiens Métropole le 8 février 2019. Le montant global de la subvention sollicitée auprès d'Amiens Métropole est donc de 86 667 €. La commercialisation est en cours. 6 maisons sont réservées depuis la mi-juillet 2019. Les travaux commenceront en septembre 2019 pour une livraison prévue au 4^e trimestre 2020.

Il vous est donc proposé d'approuver la présente délibération et d'accorder le montant de la subvention sollicitée à hauteur de 86 667 € et d'autoriser le président à signer la convention.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - AMIENS. CLESENCE. ACQUISITION EN VEFA DE 32 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DONT 20 PLUS ET 9 PLAI, BOULEVARD AMBROISE PARÉ. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME HAMADI : Il s'agit pour CLESENCE d'acquérir en VEFA 32 logements locatifs sociaux dont 20 PLUS et 9 PLAI et 3 PLS, mais qui ne sont pas éligibles à la participation financière. Ces logements se situent boulevard Ambroise Paré. Le prix de revient de l'opération s'élève à 3 807 544 €, soit 118 985 € par logement. CLESENCE sollicite une subvention à hauteur de 116 000 €, soit 4 000 € par logement PLUS et PLAI, conformément aux règles de financement du dispositif. La livraison des travaux est prévue pour octobre 2019. Il vous est donc proposé le principe du versement par Amiens Métropole à CLESENCE d'une participation de 116 000 €, d'approuver le projet de délibération et d'approuver le projet de convention et d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) ? On met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - AMIENS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN PETITS COLLECTIFS (17 PLUS, 8 PLAI, 3 PLS), ÎLOT D7, ZAC RENANCOURT. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME HAMADI : Toujours pour CLESENCE, il s'agit d'une construction de 28 logements dont 17 PLUS, 8 PLAI et 3 PLS, sur la ZAC Renancourt. CLESENCE, en effet, sollicite une participation

financière de 100 000 € pour la construction de 28 logements locatifs sociaux, dont 17 PLUS et 8 PLAI. Cette opération agréée en 2017 s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en faveur du logement et elle est donc éligible aux aides d'Amiens Métropole telles que définies par délibération du conseil communautaire en date du 3 juin 2010. Le montant de la subvention sollicitée correspond à 4 000 € par logement PLUS et PLAI, conformément aux règles de financement de ce dispositif. Une autorisation de démarrage anticipé des travaux a été délivrée le 23 novembre 2018. Les travaux devraient commencer en septembre 2019 et une livraison est envisagée en janvier 2021. Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver le montant de la subvention de 100 000 €, d'approuver le projet de délibération et d'autoriser le président à signer la convention avec CLESENCE.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport ? Eh bien, on le met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - AMIENS. CLESENCE. CONSTRUCTION DE 53 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX (33 PLUS, 15 PLAI ET 5 PLS) RUE DU PROFESSEUR CHRISTIAN CABROL, SUR L'ÎLOT 1L2A DE LA ZAC INTERCAMPUS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME HAMADI : CLESENCE construit rue du Professeur Christian Chabrol un programme mixte de 75 logements dont 53 logements sociaux locatifs en collectif, 33 PLUS, 15 PLAI et 5 PLS. Ce programme ayant reçu un agrément en 2017, il reste éligible au règlement d'intervention des aides approuvées par délibération en date du 3 juin 2010. C'est pourquoi CLESENCE sollicite une subvention à hauteur de 192 000 €, soit 4 000 € par logement pour les PLUS et les PLAI. Le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2019 et une livraison en janvier 2021. Il vous est donc demandé, chers collègues, d'approuver le montant de la convention de 192 000 €, d'approuver le projet de délibération et d'autoriser le président à signer la convention avec CLESENCE.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport si ce n'est, chers collègues, que je ne pense pas que CHABROL était capable de jouer le rôle de Christian CABROL, le cardiologue ?

MME HAMADI : Je me suis trompée ?

M. GEST : Une petite erreur, mais purement formelle ! Ça n'empêchera pas, j'espère, d'approuver ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - AMIENS. SIP. ACQUISITION DE 11 LOGEMENTS INDIVIDUELS PSLA SITUÉS ZAC INTERCAMPUS (ÎLOT 1D), RUE DU PROFESSEUR CABROL. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION.

MME HAMADI : Au total, je voulais faire une petite conclusion concernant les quatre programmes de construction par CLESENCE, ce qui correspond à 112 logements pour une intervention financière d'Amiens Métropole à hauteur de 494 667 €.

Le point 27 concerne la SIP. Il s'agit de l'acquisition de 11 logements individuels en PSLA situés ZAC Intercampus, rue du Professeur Cabrol, et pour lesquels la SIP sollicite la garantie d'emprunt auprès d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 269 569 € contracté auprès de la Banque Postale.

Il s'agit donc de l'acquisition de 11 logements individuels en accession sociale à la propriété dans le cadre d'un programme qui s'intègre dans un projet plus vaste comprenant 93 logements dont 40 logements locatifs sociaux et 42 logements collectifs privés et 11 PSLA.

À ce jour, sur les 11 PSLA, 9 logements sont commercialisés et 2 sont en cours de négociation. La réception prévisionnelle des travaux est prévue pour novembre 2019.

Il vous est demandé d'autoriser le président à signer la convention entre la SIP et Amiens Métropole.

M. GEST : Merci, chère collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Vous faites bien d'ailleurs de rappeler le nombre de logements que cela représente encore aujourd'hui. En fait, on pourra traduire l'intégralité de ce mandat par plus d'emplois, plus de logements et plus d'habitants. Après tout, ce n'est pas si mal.

28 - OPH D'AMIENS METROPOLE. DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE RATTACHEMENT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT ISSU DE LA FUSION ENTRE L'OPAC ET L'OPSOM.

M. DELARUE : Que dire, Monsieur le Président, après une pareille synthèse ? Il s'agit pour ce dernier dossier me concernant de l'OPH d'Amiens Métropole et de la désignation des délégués au Syndicat Mixte de rattachement de l'Office Public de l'Habitat issu de la fusion entre l'OPAC et l'OPSOM.

Lors de la séance du 21 mars 2019, il vous est rappelé que nous avons approuvé la création de ce Syndicat Mixte de rattachement de l'Office Public de l'Habitat issu de cette fusion.

Il vous est donc proposé ce soir de procéder à la désignation des délégués d'Amiens Métropole qui seront amenés à siéger au sein du comité syndical. Je vous rappelle qu'il est constitué de 6 membres également répartis entre le Département et notre collectivité.

Je vous propose donc de désigner Messieurs Alain GEST, Jean-Christophe LORIC, et Madame Sonia HAMADI. Je vous propose également d'autoriser le président d'Amiens Métropole à se présenter en vue d'assurer la présidence de ce syndicat mixte.

En outre, je vous précise que la procédure de fusion sera finalisée au 1^{er} janvier 2020.

M. GEST : Voilà. Ça, c'est un rapport important parce que la démarche qui va aboutir effectivement au 1^{er} janvier 2020, je dois dire que les discussions avec le personnel ont abouti à une acceptation par je crois, sept syndicats sur huit ou six sur sept, je ne sais plus, d'accord avec la démarche engagée et donc maintenant il nous appartient de prendre les décisions qui conviennent, comme le Département le fait de son côté. Voilà.

Est-ce qu'il y a une demande de vote à bulletin secret ? Monsieur DUPILLE.

M. DUPILLE : Je ne demande pas de vote à bulletin secret, je vous rassure. Vous avez eu peur quand j'ai levé le doigt ! Mais je ne prendrai pas part au vote.

M. GEST : À titre personnel ou pour le groupe ? D'accord. Donc, deux personnes qui ne prennent pas part au vote. Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Effectivement, pour la même raison, enfin pour la raison effectivement que les élus d'opposition ne sont pas représentés, nous ne prendrons pas part au vote.

M. GEST : Très bien. Donc, on va mettre aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. DUPILLE, Mme BOUVET, M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON, M. HUTIN, Mme LEPRESLE, Mme LION-LEC, Mme BERGER et M. ANGER n'ont pas pris part au vote.

29 - AMIENS. CHEMIN DE HALAGE. REVETEMENT DEFINITIF DU TRONÇON LONGEANT LE PARC SAINT-PIERRE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Dans le cadre de l'aménagement du chemin de halage et suite au renforcement de berges réalisé par le Département, Amiens Métropole a entrepris la mise en place d'un revêtement définitif sur le tronçon longeant le parc Saint-Pierre à Amiens.

Cette intervention, d'un coût estimé à 260 000 € HT, a motivé une demande d'accompagnement financier auprès du Département qui a accepté d'intervenir sur le coût HT de certains travaux qu'il aurait été susceptible de réaliser sur la deuxième section dans le cadre du chantier des berges, soit pour un montant arrondi forfaitairement à 26 000 €.

Je vous propose donc d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Je vais mettre aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je vous rappelle quand même que c'était jusqu'alors le seul endroit de l'ensemble de la véloroute de la Somme, Amiens, qui n'était pas concerné. Donc, nous avons trouvé un accord avec le Département et c'est bien puisque ainsi, aujourd'hui, on peut aller de Saint-Quentin-en-Tourmont à Saint-Quentin tout court en vélo.

30 - AMIENS. SECURISATION DES POINTS ECOLES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous invite à vous prononcer sur la mise en place du programme pluriannuel d'aménagement des espaces publics pour sécuriser les traversées piétonnes des points écoles situés sur les voies métropolitaines et évalué à 480 000 € TTC. Il est également prévu un fonds de concours de la Ville d'Amiens à hauteur de 30 % du montant HT des travaux, soit 120 000 €. À cet effet, je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours correspondante et d'autoriser Monsieur le Président d'Amiens Métropole à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

*M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON et M. HUTIN ont voté contre.
Mme LEPRESLE était absente de la salle au moment du vote.*

31 - CREUSE. AMENAGEMENT DE LA RUE DE REVELLES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement d'écluses sur la route de Revelles, à Creuse, pour un montant de 90 000 € TTC. La commune de Creuse participerait au financement de cette opération par le versement d'un fonds de concours à hauteur de 30 % des dépenses HT, soit 22 500 €.

Ce montant étant indispensable pour la réalisation de l'aménagement, je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune.

Il convient également d'adopter la convention technique et financière établie avec le Département de la Somme, les voies concernées étant départementales.

Enfin, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer ces deux conventions.

M. GEST : Pas de problème(s) sur ce rapport, Monsieur le Maire de Creuse ? Non. Vous êtes sûr que vous en voulez ? Très bien.

ADOPTE

Observations :

*M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON et M. HUTIN se sont abstenus
Mme LEPRESLE était absente de la salle au moment du vote.*

32 - REVELLES. AMENAGEMENT DE LA RUE DE PISSY. FONDS DE CONCOURS. CONVENTIONS.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement de la rue de Pissy, situé sur la RD97 à Revelles, pour un montant de 75 000 € TTC. Le montant de la participation de la commune de Revelles à ces travaux se porte à 18 750 €. Je vous propose donc d'approuver, d'une part, la convention de fonds de concours correspondante et, d'autre part, la convention technique et financière à intervenir avec le Département de la Somme. Il convient également d'autoriser encore une fois Monsieur le Président à signer ces conventions.

ADOPTE

Observations :

M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON et M. HUTIN se sont abstenus

Mme LEPRESLE était absente de la salle au moment du vote.

33 - SAINT-FUSCIEN. AMENAGEMENT DE LA RUE D'AMIENS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. RENAUX : Je vous propose d'approuver le projet d'aménagement et de sécurité de la rue d'Amiens, située dans la commune de Saint-Fuscien et programmé cette année pour un montant de 210 000 € TTC. Il est convenu que la commune de Saint-Fuscien finance à hauteur de 30 % les dépenses HT liées à ces travaux d'aménagement, soit 52 500 € HT. Amiens Métropole lui rembourserait 70 % du montant des dépenses liées aux travaux d'effacement des réseaux, soit 24

553 € HT. Je vous propose d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Je me permets de rappeler globalement que l'instauration des fonds de concours a permis de faire beaucoup plus de travaux, à budget constant, à budget égal, que si nous devions financer intégralement, Amiens Métropole, ces travaux. Nous aurions donc dû couper dans les programmes de travaux des communes.

M. GEST : C'est une précision qui a son importance, je vous en remercie. Je mets aux voix le rapport n°33.

ADOPTE

Observations :

*M. LESSARD, Mme ANNOOT, M. CARDON et M. HUTIN se sont abstenus.
Mme LEPRESLE était absente de la salle au moment du vote.*

34 - PONT-DE-METZ. RUE DU PROFESSEUR CABROL. ACQUISITIONS FONCIERES AUPRES DU CHU, RECTORAT ET DU DOMAINE DE VIRIDIS.

M. RENAUX : Les travaux d'aménagement d'un giratoire et d'une partie de la rue du Professeur Cabrol, sur le territoire des communes de Pont-de-Metz et d'Amiens, ont impacté plusieurs parcelles appartenant au CHU, au Rectorat et à la Société Civile Immobilière Domaine VIRIDIS. Les trois structures avaient donné leur accord pour que la collectivité jouisse de ces parcelles par anticipation, notamment pour permettre la réalisation des travaux.

Ces travaux étant dorénavant achevés, je vous propose de régulariser la situation foncière en procédant aux acquisitions de ces emprises.

D'une part, il s'agit d'acquérir à l'euro symbolique, auprès du Rectorat de l'académie d'Amiens, les parcelles ZB 44p, 46 et 47, pour une superficie de 3 663 m².

D'autre part, il convient d'acquérir auprès du CHU d'Amiens, à l'euro symbolique également, une emprise d'environ 334 m², à prendre dans la parcelle cadastrée section ZB n°40p, rue du Professeur Cabrol.

Enfin, les parcelles ZB 55p, 58, 59 et 60p, sises à Pont-de-Metz, pour une superficie de 3 604 m², sont à acquérir auprès de la SCI Domaine VIRIDIS pour un montant de 18 020 €.

La dépense totale, frais notariés compris, est estimée à environ 19 942 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - ACTION DE SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT. INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME MAKDASSI-FARKOUH : Chers collègues, dans le cadre de sa politique de développement économique, Amiens Métropole soutient la création d'entreprises et structures locales qui accompagnent les porteurs de projet pour favoriser l'innovation et la création d'emplois. Les trois

dossiers que je vais présenter servent ce même objectif, mais s'adressent à des catégories différentes pour couvrir l'ensemble des acteurs.

Le premier : Initiative Somme France Active Picardie qui est une association qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projet en mettant en place plusieurs dispositifs et actions. Je donne rapidement son bilan de 2018 : 380 porteurs de projet résident sur le territoire, 75 entreprises financées avec 404 000 € prêtés, 60 garanties bancaires accordées, 80 % de création d'entreprise, 20 % de reprise, 178 emplois créés ou maintenus, 10 structures de l'ESS accompagnées.

Les modalités de versement sont les suivantes : le soutien financier apporté est de 70 000 € plus une part variable supplémentaire en fonction des objectifs obtenus et un plafonnement à 80 000 € maximum.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - ADIE. ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION.

MME MAKDASSI-FARKOUH : ADIE s'adresse à des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique en les aidant à créer leur propre entreprise et leur propre emploi grâce au micro-crédit. Elle propose une offre de services intégrés. Elle vient en complémentarité des acteurs de la création. En 2018, elle a réalisé 68 contrats professionnels sur l'agglomération, 33 personnes financées dans le cadre d'une création d'entreprise dont 11 dans les quartiers prioritaires. Il est proposé d'accorder à ADIE une subvention de droit commun à hauteur de 5 000 € pour l'année 2019. Je vous propose de permettre à Monsieur le Président de signer cette convention.

M. GEST : Pas de problème(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

37 - BGE PICARDIE. SUBVENTION. ANNEE 2019. CONVENTION

MME MAKDASSI-FARKOUH : Depuis plus de vingt ans, BGE accompagne de nouveaux entrepreneurs à la création en sensibilisant, en accompagnant, en mettant en couveuse l'entreprise et en effectuant un suivi post-crédation. Le bilan de 2018 : 850 personnes sensibilisées à l'esprit d'entreprendre sur l'agglomération, 325 personnes ont bénéficié d'un premier accompagnement à la création d'entreprises, 164 personnes ont été accompagnées individuellement. Ces accompagnements ont abouti à la création de 131 entreprises, 87 entreprises ont bénéficié d'appui personnalisé dans le début de leur activité. Je vous propose l'octroi en faveur de la BGE pour l'année 2019 d'une subvention de 20 000 €. Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Pas de question(s) ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE EMI. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Mesdames, Messieurs, chers collègues, les deux points qui suivent (38 et 39) sont des points qui concernent l'aide à la création d'emplois où on propose d'aider deux sociétés qui vont embaucher en CDI temps complet. 52 emplois viendront s'ajouter aux 3 300 emplois que vous avez cités au début de ce conseil.

Le point 38 : l'entreprise EMI Génie Climatique, créée en 2010 par le groupe MENTION, est spécialisée dans les installations de chauffage, ventilation, climatisation, système d'eau glacée et plomberie. Elle intervient sur des logements collectifs ou pour des activités tertiaires, agricoles, médicales, etc.

Je vous propose de lui accorder une subvention de 54 000 €. Elle s'engage à créer 18 emplois en CDI équivalent temps plein d'ici 3 ans et à les maintenir sur une durée globale de 2 ans minimum.

Je vous invite, d'une part, à approuver la convention bipartite fixant les modalités de versement de cette subvention et, d'autre part, à autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - AIDE A LA CREATION D'EMPLOIS. SOCIETE SIDEM. SUBVENTION. CONVENTION.

M. FRADCOURT : L'entreprise SIDEM, reprise en 1995 par le groupe MENTION, propose ses services dans le domaine de l'électricité, de l'automatisation et de la sécurisation des bâtiments.

Cette société connaît une croissance régulière et tend à renforcer son organisation par l'embauche en CDI de 34 nouveaux salariés.

Dans ce cadre, je vous propose d'accompagner cette création d'emplois en versant une subvention de 102 000 € à cette société et il convient donc d'approuver la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TRES PETITES ENTREPRISES. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

M. FRADCOURT : Dans le cadre de notre dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises, je vous propose de répartir une somme de 21 949 € en subventionnant les 7 entreprises que sont :

SARL E2M (M. Enzo MOREIRA)	2 604 €
SAS ILYNE MARCHOUD (M. Tamer MARCHOUD)	3 272 €
SARL LES AMBULANCES MODERNES (M. Laurent PAQUINTIN)	6 000 €

SAS PIELA (Mme Léa FORTIN)	1 036 €
SAS K-LAMAR (M. Florian LACH)	2 578 €
SARL ESPACE LAVERIE (Mme Annabelle MOREIRA)	5 923 €
SARL BEAUTE DES ILES (M. Virginie DEUTOU)	536 €

Je vous propose également d'approuver la convention qui expose les modalités et les conditions de versement de ces aides et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - AMIENS. BHNS. COMMISSION INDEMNISATION. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

M. FRADCOURT : Dans le cadre du BHNS et des travaux d'aménagements de l'espace public, je vous propose d'une part, de verser une indemnité transactionnelle de 7 200 € à l'EURL MOREL, située 77, Chaussée Jules Ferry à Amiens et, d'autre part, d'indemniser M. GUETTE, gérant de l'enseigne Chez FROC située rue de la République à Amiens pour un montant de 9 900 €. Dans ce cadre, je vous invite à approuver les protocoles transactionnels à intervenir et autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC MEGACITE. INVENTAIRES ET AUDIT TECHNIQUE CONTRADICTOIRE DE BIENS MATERIELS ET IMMOBILIERS DE FIN DE CONTRAT 2010-2016 ET DE DEBUT DE CONTRAT 2017-2020. PROCES-VERBAUX DE REMISE DE BIENS.

M. SAVREUX : Dans le cadre d'une délégation de service public, la convention qui liait la société GL EVENTS et la collectivité pour l'exploitation du centre d'expositions et de congrès, donc Mégacité, a pris fin au 31 décembre 2016 et une nouvelle convention a débuté le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de trois ans. Amiens Métropole doit réaliser des inventaires de fin et de début de contrat ainsi qu'un audit technique contradictoire des biens mobiliers et immobiliers du centre des expositions et de congrès. Je vous propose donc, mes chers collègues, de les approuver ce soir.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - ÉVOLUTION DE LA DENOMINATION DE L'OFFICE DE TOURISME D'AMIENS METROPOLE EN OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. REGLEMENT INTERIEUR.

M. SAVREUX : Afin d'accompagner sa stratégie de développement économique, la collectivité a fait le choix, depuis plusieurs années, de développer son activité de tourisme d'affaires. La cheville ouvrière de cette stratégie est bien sûr l'Office de tourisme d'Amiens Métropole. Afin d'officialiser cette orientation stratégique et lui donner plus de visibilité, je vous propose, mes chers collègues,

d'une part, de faire évoluer sa dénomination en « Office de tourisme et des congrès d'Amiens Métropole » et, d'autre part, d'approuver le nouveau règlement intérieur.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

44 - DURY. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DE LA PLATEFORME AGRICULTURE DU FUTUR. CONVENTION.

M. FRADCOURT : Dans le cadre du contrat de Développement Territorial de l'Amiénois, un laboratoire d'initiatives et d'innovations, dénommé plateforme Agriculture du futur, a été créé par l'État, la Région Hauts-de-France et la Chambre Régionale de l'Agriculture.

Afin d'accompagner cette dynamique entrepreneuriale, je vous propose d'approuver la convention permettant la mise à disposition à titre gracieux des bureaux au sein de la pépinière biol@b, située avenue Paul Claudel à Dury. Ces locaux appartiennent à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amiens Picardie. Amiens Métropole prendrait donc à sa charge le loyer annuel d'un montant de 3 246,10 €.

M. GEST : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - CREATION D'UN RESEAU DE PARTENAIRES, D'UNE OFFRE DE SERVICE ET D'UNE MARQUE DEDIEE A L'ENTREPRENARIAT ET A LA CREATION D'ENTREPRISE SUR AMIENS METROPOLE. CHARTE DE PARTENARIAT ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX. APPROBATION.

MME MAKDASSI-FARKOUH : En fait, c'est une suite logique de ce que je viens de présenter il y a quelques minutes, l'organisation étant un bel outil de performance. Ce dispositif qui est un produit global permet avec une marque distincte une meilleure lisibilité, une utilisation plus facile, plus fluide, pour les porteurs de projet, un accompagnement complet en meilleure collaboration à tous les niveaux entre les acteurs, un renforcement des complémentarités entre les partenaires, une mise en réseau. Les partenaires intégrant ce projet avec Amiens Métropole sont la Chambre de Commerce Amiens Picardie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-France, Initiative Somme France Active Picardie, la BGE, l'ADIE, l'Incubateur – Accélérateur d'Amiens Cluster, La Machinerie, Cités Lab et Positive Planet. Les deux derniers sont situés en quartier prioritaire. Pour ceux-là, il y aura un lieu d'accueil dédié à l'entrepreneuriat au sein du Quai de l'Innovation.

Le réseau sera identifié par la création d'une marque. Le choix se porte vers « La PLACE », acronyme de la Plateforme Locale d'Accompagnement à la Création d'Entreprise. La charte de partenariat sera signée pour 3 ans avec l'engagement de tous les acteurs. Le budget prévisionnel d'investissement et de lancement est estimé à 39 000 €. Le budget de fonctionnement est estimé à 5 000 €. Le lancement est prévu lors du mois de la création d'entreprise en 2019, entre septembre et octobre.

Je vous demande d'approuver ce projet et de permettre au président de signer la charte de partenariat et la convention de la mise à disposition des locaux. Merci.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

46 - BLANGY-TRONVILLE. ARRET D'EXPLOITATION DU CAPTAGE ET MODIFICATION EN POINT DE PRELEVEMENT PIEZOMETRIQUE.

MME FINET : Suite à la découverte de sels de perchlorate dans l'eau de nappe des captages des communes de Glisy et de Blangy-Tronville, je vous propose d'approuver l'arrêt de l'exploitation du captage de Blangy-Tronville. Ce forage sera néanmoins conservé comme point de mesure piézométrique (c'est-à-dire le niveau de la nappe).

À titre informatif, je précise que pour résoudre ce problème de qualité d'alimentation en eau potable, la collectivité a procédé à la pose d'une conduite d'interconnexion et à la construction d'un réservoir semi-enterré de 200 m³ actuellement en cours de mise en service.

M. GEST : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - DIAGNOSTIC DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE PONT NOYELLES ET QUERRIEU. COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SOMME. CONVENTION.

MME FINET : La Communauté de Communes Val de Somme et Amiens Métropole souhaitent réaliser conjointement un diagnostic des réseaux d'assainissement des communes de Pont Noyelles et de Querrieu, situées sur le même bassin de collecte.

Le coût de cette étude serait de l'ordre de 80 000 € HT et elle serait subventionnée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau. Le reste à charge pour Amiens Métropole s'élèverait à 18 000 € H.T. au prorata du linéaire de réseaux.

Je vous propose d'approuver la convention à intervenir dans ce cadre et qui précise les modalités techniques et financières de cette étude. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - SAINT-FUSCIEN. EXTENSION ET REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION. ACQUISITION D'EMPRISE.

MME FINET : Je vous propose d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZI n°8 à Saint-Fuscien, permettant d'étendre et de réhabiliter la station d'épuration de cette commune dans le cadre de son regroupement avec celle de Sains-en-Amiénois.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT. CONVENTION.

MME FINET : Les communes de Saint-Vaast-en-Chaussée et Vaux-en-Amiénois ayant intégré au 1^{er} janvier 2018 la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole, celle-ci exerce la compétence assainissement sur ce territoire. Auparavant la compétence assainissement était exercée par la communauté de communes Bocage Hallue et ensuite par la communauté de communes Territoire Nord Picardie. La commune de Saint-Vaast-en-Chaussée avait passé avec la communauté de communes Bocage Hallue une convention de mise à disposition de personnel pour l'entretien courant des postes de refoulement et de sa station d'épuration, cela pour un montant forfaitaire de 10 000 € par an depuis le 1^{er} janvier 2015. En 2018, la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée a continué les prestations d'entretien avec son propre matériel et son personnel, c'est-à-dire un agent technique de 2^e classe. Il est donc convenu avec la commune qu'Amiens Métropole rembourserait la somme de 20 000 € au titre de 2018 et 2019.

Considérant la charge de service induite par l'intégration d'une nouvelle commune, il est proposé que l'agent soit mis à disposition du service Eau et Assainissement d'Amiens Métropole par le biais d'une convention à raison de 2 jours par semaine pour continuer d'assurer l'entretien courant des installations d'assainissement, cela pour un montant forfaitaire annuel de 10 000 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de problème. On met aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - AMIENS. CITADELLE. REALISATION D'UN POLE UNIVERSITAIRE. CONVENTION-CADRE DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE. AVENANT N°9.

M. JARDE : Permettez-moi de rappeler qu'aujourd'hui c'est la journée d'accueil des étudiants, qu'elle s'est bien passée avec nos 35 000 étudiants cette année, mais des événements récents montrent qu'il faut toujours être prudent jusqu'à la fin. 31 000 ?

M. GEST : Tout augmente, mais ce n'est que 31 000.

M. JARDE : Oui, à l'UPJV, plus le reste.

M. GEST : Oui, ça doit être 31 000 quand même au total. Enfin ça fait plus de 30 000 et c'est déjà beaucoup pour l'agglomération de 180 000 habitants.

M. JARDE : Monsieur le Président, le transfert du campus sud sur la Citadelle est un beau projet. En 2007, l'État a confié la maîtrise d'ouvrage à Amiens Métropole. Il y a eu 7 avenants successifs pour libérer progressivement la participation de l'État. Vous vous souvenez que l'année dernière, nous avons voté le 8^e avenant qui avait permis de modifier les conditions de remise des ouvrages afin de permettre la rentrée universitaire 2018 qui s'était également bien passée. De nombreuses réserves ont été levées. Il n'y a plus de fuites dans la bibliothèque. Vous vous souvenez que l'année dernière c'était une des problématiques importantes. Les contacts de porte fonctionnent.

Néanmoins, il persiste encore quelques réserves. Les voussoirs qui ont fait l'objet d'ultimes diagnostics, ce qui permet de stabiliser le nombre de voussoirs à réparer. Il y a encore des dysfonctionnements des sanitaires, mais qui rentrent dans le domaine de l'assurance dommages ouvrages. Enfin il y a l'absence d'autocontrôle des entreprises d'électricité et puis il y a toujours ce problème avec Léon Grosse. Vous vous souvenez que c'est eux qui ont fait le gros œuvre et que

nous sommes désormais en expertise judiciaire dans le cadre de la réclamation financière de l'entreprise et au tribunal administratif.

Néanmoins, Monsieur le Président, mes chers collègues, cet avenant devrait être le dernier puisqu'il permet la remise des ouvrages à l'État et il reste à l'État de nous verser environ 1M€, ce qui devrait être fait avant la fin de l'année.

Si vous me permettez, parce que c'est quand même un chantier important qui a utilisé beaucoup d'énergie, mais pour un résultat tout à fait satisfaisant, le coût total est toujours de 118M€ TTC avec des financements que je me permettrai de vous rappeler : l'État 26,4M€, la Région 33,8M€, le Département 5M€ et vous-mêmes 52,8M€.

M. GEST : Très bien. Effectivement nous allons enfin pouvoir passer le bébé, si je puis dire, à l'État dans les semaines qui viennent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

51 - ANCIEN EVECHE. ESC AMIENS. CREATION D'UNE RAMPE D'ACCES. RECHERCHE DE FINANCEMENTS. AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES.

M. JARDE : L'École supérieure de commerce occupe l'Ancien Evêché depuis 55 ans puisqu'elle est rentrée en 1964. Mais souvenez-vous : en 2015, Sup de Co nous avait rendu le 93 rue du Hocquet, ce qui nous avait permis d'y installer le Quai de l'Innovation. Mais elle est désormais dans l'impossibilité d'accueillir les étudiants en situation de handicap et la réalisation d'un cheminement extérieur permettant l'accès au bâtiment est tout à fait indispensable. Le coût estimatif de ces travaux est de 30 000 € et l'objet, j'insiste bien sur l'objet, c'est une autorisation administrative pour que Monsieur le Président puisse solliciter toutes les autorisations et tous les financements nécessaires à cette réalisation indispensable.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

52 - CHALLENGE AMIENS CAMPUS. 11^{EME} EDITION. REGLEMENT.

M. JARDE : Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis 11 années, nous subventionnons le « Challenge Amiens Campus » qui est un petit peu la réalisation d'une idée, c'est-à-dire que la communauté étudiante se réunit et dans le cadre un peu d'un start-up week-end, nous récompensons une idée originale et cette année ça rentre dans un cadre tout à fait particulier : c'est celui d'Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse.

Alors, nous avons un petit peu modifié l'accessibilité à ce challenge Amiens Campus puisque désormais des étudiants des Hauts-de-France sont autorisés à concourir, mais également dans le cadre d'Amiens For Youth il y a les villes jumelées qui pourront candidater. Et donc la subvention demandée est de 6000 €.

Néanmoins, Monsieur le Président, j'ai fait un petit travail de recherche pour savoir. C'est bien de primer des idées, mais est-ce que ces idées ont abouti à des activités économiques ? Eh bien, c'est assez encourageant parce qu'en 2019, il y a eu l'Algoscope qui est désormais à l'incubateur. En 2018 il y a eu deux incubés avec le LepidupTech qui est de la biotechnologie, et en 2017 il y a

eu deux entreprises de créées. Donc, vous voyez que nos subventions souvent aboutissent à une activité locale, ce qui est tout à fait encourageant.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

53 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2019. 3^{EME} REPARTITION. CONVENTIONS.

M. JARDE : Mon dernier dossier, c'est les subventions à l'Université, aux activités de congrès.

Il y a une manifestation scientifique en novembre sur l'intelligence artificielle « L'homme machine » et nous vous proposons une subvention de 800 €.

Il y a une deuxième manifestation également en novembre sur l'anatomie d'un phénomène médiatique pour 700 €.

Et puis il y a quelque chose qui est un petit peu en parallèle d'Amiens Campus : ce sont Les Entrepreneuriales, mais néanmoins ce n'est pas du tout le même schéma. Dans Amiens Campus, c'était une idée et est-ce que cette idée peut aboutir à une activité au niveau local ? Les Entrepreneuriales, c'est une compétence qui peut développer une activité. Donc, ce n'est pas tout à fait la même chose. Là, c'est basé sur la concrétisation de recherches qui peuvent aboutir à développer une entreprise. Et donc, nous vous proposons une participation à hauteur de 5 880 €.

Et puis le dernier dossier, Monsieur le Président, est celui d'une subvention à l'Orchestre Universitaire de Picardie pour 4 000 €, ce qui fait un total de 9 380 €.

M. GEST : Vous êtes sûr des 4 000 ? Parce que moi je lis 2 000.

M. JARDE : C'était 4 000 demandés, 2 000 accordés voilà.

M. GEST : C'est un effet de votre bonté légendaire. Bien, je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

54 - CREUSE. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE. AVENANT N°1. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.

M. DHONDT : Les points 54-55 et 56 concernent les conventions d'occupation du domaine public et certains avenants et les conventions de remboursement. Si vous m'y autorisez, je vous propose, Monsieur le Président, de traiter conjointement les trois prochains points qui consistent en l'approbation de conventions d'occupation du domaine public ainsi que le remboursement de dépenses de fonctionnement supportées par des communes de la métropole pour le compte de l'agglomération.

M. GEST : Je vous y autorise.

M. DHONDT : Pour chacune de ces conventions, il convient de vous autoriser à les signer.

Pour le point n°54, il s'agit de la commune de Creuse. Le montant du remboursement serait de 2 277,17 € concernant la bibliothèque et de 1 570,80 € pour les espaces verts.

ADOpte A L'UNANIMITE

**55 - FERRIERES. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE.
CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.**

M. DHONDT : Le point n°55 concerne la bibliothèque de Ferrières. Le montant du remboursement serait de 1 956,61 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

**56 - REVELLES. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA BIBLIOTHEQUE.
CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.**

M. DHONDT : Avec la délibération n°56, il s'agit de Revelles. 2 667,47 € seraient remboursés pour le nettoyage de la bibliothèque et les fluides. Concernant la voirie et les espaces verts, le remboursement s'élèverait à 5 282 €.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Donc, je vais mettre aux voix séparément les trois points.

ADOpte A L'UNANIMITE

**57 - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE CONSERVATION D'ESPECES EN DANGER. SUBVENTION. ANNEE
2019.**

M. GEST : En l'absence de Nathalie DEVÈZE qui se remet d'un petit souci de santé, nous allons donner la parole à Marion DOURNEL-GARAT qui est, chacun le sait, conseillère déléguée à la culture, pour présenter les rapports concernant la culture aujourd'hui.

MME DOURNEL-GARAT : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Dans le cadre de la mission de conservation des espèces menacées qui incombe aux parcs zoologiques, celui d'Amiens Métropole a choisi de s'investir dans la reproduction d'espèces en danger et leur sauvegarde en milieu naturel.

Je vous propose de répartir pour l'année 2019 la somme de 7 000 € en accordant une subvention aux associations suivantes :

- Proycto Washu pour un montant de 1 500 €,
- Hornbill Nest Adoption Program pour 1 000 €,
- Regards d'ailleurs à hauteur de 1 500 €,
- SOS Sulcata pour un montant de 1 500 €,
- Red Panda Network pour 1 000 €
- Et Cotton-Top Tamarin Conservation Club à hauteur de 500 €.

M. GEST : Merci, ma chère collègue. Je prends plaisir à entendre votre facilité en picard et donc je vais mettre aux voix le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

58 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS AUX PROJETS. ANNEE 2019. 2^{EME} REPARTITION. AVENANTS.

MME DOURNEL-GARAT : Plusieurs subventions aux projets culturels portés sur le territoire ont été approuvées au Conseil Métropolitain du mois de mars pour l'année en cours. Je souhaite soumettre à votre approbation quelques dossiers complémentaires qui répondent aux souhaits de participer à l'attractivité de notre territoire, de favoriser la créativité et de développer l'éducation artistique pour les populations les plus larges possibles.

Je vous propose ainsi de répartir une somme globale de 54 500 € en subventionnant les associations listées dans le projet de délibération, d'approuver les avenants à intervenir avec les associations Cité Carter et Tas de Sable/Chés Panses vertes, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

59 - MAISON DU THEATRE. COMPAGNIES ET OU ASSOCIATIONS DE THEATRE. MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX. CONVENTIONS.

MME DOURNEL-GARAT : Je vous propose de renouveler jusqu'au 31 août 2021 les conventions de mise à disposition de locaux accordées à titre gracieux aux compagnies de théâtre Art Tout Chaud, Les Papavéracées et Kollektif singulier. Le montant total de ces aides en nature serait d'environ 12 572 € par année. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

60 - MAISON DU THEATRE. TARIFS POUR LES ENTREES AUX SPECTACLES ET POUR LES INSCRIPTIONS AUX ATELIERS-CHANTIERS. TARIFS DE LA BUVETTE. APPROBATION. CONDITIONS D'ACCES D'ENTREE LIBRE ET GRATUITE POUR LES ACTIONS SPECIFIQUES.

MME DOURNEL-GARAT : La Maison du Théâtre propose de réactualiser ses tarifs à partir de la saison culturelle 2019-2020 afin :

- d'augmenter son taux de couverture,
- d'harmoniser ses tarifs avec les différentes grilles tarifaires des établissements culturels d'Amiens Métropole,
- d'élargir et augmenter le public de la Maison du Théâtre,
- et de fidéliser son public.

De plus, dans l'optique d'ouvrir davantage l'établissement aux habitants du quartier, elle propose de créer un nouveau tarif « super réduit ».

Je vous propose donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Maison du Théâtre telle que détaillée dans la délibération mise à votre disposition.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

61 - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL. OPTION ART DE LA MARIONNETTE. CONVENTION.

MME DOURNEL-GARAT : La compagnie Le Tas de Sable / Ches Panses Vertes a été à l'initiative, avec l'État, la Région Picardie et Amiens Métropole, de la création de la première option Arts de la Marionnette. Il s'agit d'une formation dispensée au Conservatoire à Rayonnement Régional, depuis 2007 et dans le cadre d'un partenariat par convention renouvelée tous les 3 ans. Elle permet aux élèves de se préparer au concours d'entrée à l'École Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières.

Les partenaires ont décidé de poursuivre cette action sur une nouvelle période de 3 années scolaires de 2018/2019 à 2020/2021.

Je vous propose donc d'approuver la convention précisant les modalités de ce partenariat tant dans le contenu pédagogique que sur les répartitions financières et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. Celle-ci acte notamment le versement à la compagnie Le Tas de Sable / Ches Panses Vertes d'une somme de 7 500 € pour chaque année scolaire sous réserve de l'inscription aux budgets.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

62 - MUSEES D'AMIENS. EPCC SOMME PATRIMOINE. DEPOT DES OBJETS ARCHEOLOGIQUES. CONVENTION.

MME DOURNEL-GARAT : En 2005, une convention de partenariat entre la collectivité, le Département de la Somme et le Centre Archéologique Départemental de Ribemont-sur-Ancre a été formalisée dans le cadre du dépôt des objets archéologiques au Musée de Picardie. Aujourd'hui, on compte 277 objets issus de la collection de Ribemont-sur-Ancre au Musée de Picardie

Des modifications statutaires étant intervenues pour le centre de Ribemont-sur-Ancre, je vous propose d'approuver la nouvelle convention de partenariat à intervenir avec l'EPCC Somme Patrimoine, structure intégrée au Centre de Conservation et d'Étude depuis 2017. Ce partenariat serait d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et à solliciter toutes les subventions possibles.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

63 - MUSEES D'AMIENS. ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS. ACCEPTION D'UN DON D'OEUVRE DE MARCEL BASCHET. PORTRAIT DE MADAME GROSCLAUDE.

MME DOURNEL-GARAT : Madame Lysiane MONTANDON a exprimé le souhait de donner l'œuvre de son grand-père aux Musées d'Amiens. Il s'agit du portrait de Madame GROSCLAUDE par Marcel

BASCHET, datant de 1906 et d'une valeur estimée de 9000 €. Je vous propose donc d'accepter cette donation.

ADOpte A L'UNANIMITE

64 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES. CONVENTION.

MME DOURNEL-GARAT : La perception et la répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques sont opérées par la Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques dite ADAGP. Une soixantaine d'artistes, dont les œuvres font partie intégrante des collections des musées d'Amiens Métropole, sont adhérents à cet organisme.

Dans le cadre d'un partenariat annuel avec la collectivité, cet organisme propose des conditions préférentielles pour la perception et la répartition de ces droits d'auteurs pour les utilisations effectuées sur supports imprimés ou assimilés.

Dans ce cadre, je vous propose d'approuver le principe de partenariat annuel avec cet organisme, renouvelable par tacite reconduction, et la convention correspondante. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat fixant les modalités de délivrance des autorisations nécessaires à l'exploitation des œuvres.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

65 - MUSEES D'AMIENS. DIFFUSION DES COLLECTIONS DES MUSEES SUR LE SITE INTERNET DE L'ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DES MUSEES DES HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION.

MME DOURNEL-GARAT : Je vous propose d'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'association des Conservateurs des Musées des Hauts-de-France afin de permettre la diffusion des collections des musées d'Amiens sur le site Internet de l'association. Cette association de type loi 1901 apporte également une expertise technique pour la numérisation des collections et la gestion des objets numérisés.

Je vous propose également d'approuver la convention de partenariat correspondante, établie pour une durée initiale de 5 ans, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Je peux mettre aux voix ?

ADOpte A L'UNANIMITE

66 - PARTENARIAT CULTUREL AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE SOMME PATRIMOINE. CONVENTION-CADRE.

MME DOURNEL-GARAT : L'EPCC SOMME PATRIMOINE, créé en 2017 par le Département de la Somme, est chargé de la gestion et de la valorisation de trois sites culturels majeurs du département que sont La Citadelle de Doullens, le centre archéologique de Ribemont-sur-Ancre (CCE) et le parc archéologique de Samara. Ces sites patrimoniaux sont des outils dédiés à la transmission des valeurs éducatives, pédagogiques et scientifiques et sont aujourd'hui une vraie plus-value dans le paysage culturel et touristique du département.

Je vous propose d'approuver la convention qui définit les modalités du partenariat avec l'EPCC Somme Patrimoine en vue de la préparation et de la réalisation d'actions de valorisation culturelle et de promotion de l'archéologie. Cela concerne notamment les travaux d'archéologie préventive menés par Amiens Métropole sur son territoire. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de problème, je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

67 - SOCIÉTÉS MEMORIAE ET LA BOITE A HISTOIRES. PROTOCOLES TRANSACTIONNELS.

MME DOURNEL-GARAT : En 2015, les sociétés MEMORIAE et LA BOITE A HISTOIRES ont été déclarées co-attributaires du lot n°3 «rédaction des textes et recherche iconographique de l'exposition permanente du CIAP» et du lot n° 5 «gestion et négociation des droits de l'ensemble des médias utilisés sans l'acquittement de droits». Ces marchés, passés à prix global et forfaitaire, n'ont reçu aucun début d'exécution, ce qui engage la responsabilité d'Amiens Métropole.

Après négociation, les parties conviennent de fixer le montant de l'indemnisation à 5 % du montant des marchés notifiés, soit 536,25 € HT pour MEMORIAE et 426,25 € H.T pour LA BOITE A HISTOIRE.

Je vous propose donc d'approuver ces protocoles transactionnels formalisant ces accords et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

68 - PARC ZOOLOGIQUE. SIGNALISATION D'ANIMATION AUTOROUTE A16 AVEC LA SANEF. CONVENTION.

MME DOURNEL-GARAT : Je vous propose d'approuver la mise en place d'une signalisation d'animation pour le parc zoologique d'Amiens Métropole sur l'autoroute A16 au niveau de la sortie 19, me semble-t-il. Cette signalisation permettrait au parc d'être visible sur cet axe autoroutier dans les 2 sens de circulation.

Le coût de cette opération s'élèverait à 39 524,40 € TTC, entièrement pris en charge par la collectivité.

Une convention ayant pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières pour l'installation et l'entretien de deux panneaux a été rédigée. Elle serait conclue pour une durée initiale de 10 ans renouvelable annuellement par tacite reconduction, sans excéder 5 ans. Je vous propose de l'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

69 - CARDONNETTE. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SUPPORTEES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'AMIENS METROPOLE. CONVENTION DE REMBOURSEMENT. APPROBATION.

M. DEBART : La commune de Cardonnette est amenée à effectuer des interventions pour le compte d'Amiens Métropole au titre des compétences transférées. Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention détaillant le montant de la somme à lui reverser qui s'élève à 14 665,66 € (9 551,37 € pour le stade de football et 5 114,29 € pour la médiathèque). Monsieur le Maire de Cardonnette est-il satisfait ? Ça lui va, merci.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

70 - ACTUALISATION DES GRILLES TARIFAIRES DU POLE AQUATIQUE ET GLISSE COLISEUM ET NAUTILUS. OCCUPATION D'ESPACES.

M. DUFLOT : Je vous propose d'approuver cette grille tarifaire du pôle aquatique et glisse qui est annexée à cette délibération et qui vous a été transmise et qui serait applicable donc à compter du 1^{er} octobre 2019. Alors, c'est une simplification en fait de cette grille tarifaire qui existe depuis un certain nombre d'années et c'est vrai que de plus en plus on avait des entreprises notamment de spectacles qui souhaitent louer le Coliseum notamment, le gymnase. Donc ça va nous permettre effectivement de répondre plus facilement à ces sociétés de spectacles. Par exemple, on pourrait accueillir l'année prochaine les Harlem Globetrotters et donc ça serait sujet à tarification.

Bien évidemment, il y a toujours un certain nombre de gratuités qui sont accordées, comme c'était le cas jusqu'ici, notamment à l'USEP, c'est-à-dire l'Union du sport scolaire, l'ACP 80, l'Association départementale de la protection civile de la Somme, l'UNSS (l'Union nationale du sport scolaire) cette fois-ci pour les collèges et les lycées, bien sûr la gratuité est toujours accordée bien évidemment aux clubs de haut niveau ayant signé une convention avec Amiens Métropole, aux clubs organisateurs de championnats, d'une manifestation sportive agréée par Amiens Métropole. C'est le cas, par exemple, la semaine prochaine puisque nous accueillons l'équipe de France de handball qui va affronter la Turquie dans le cadre d'un match qualificatif. D'ailleurs, je vous invite bien évidemment à venir assister à ce match qui est accueilli pour la première fois au Coliseum sur Amiens. Ensuite bien sûr la gratuité est toujours accordée pour les occupations d'espaces aux associations sportives à but non lucratif d'Amiens Métropole affiliées à une fédération sportive UNISPORT pour la pratique du sport et leurs assemblées générales, ainsi qu'aux communes de la métropole dans la limite de 10 gratuités par an pour l'ensemble des communes.

Voilà, Monsieur le Président, pour cette délibération.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

71 - ADAPTATION ET SIMPLIFICATION DES GRILLES TARIFAIRES DU POLE AQUATIQUE ET GLISSE COLISEUM ET NAUTILUS. ENTREES ET PRESTATIONS PISCINE ET PATINOIRE.

M. DUFLOT : Comme c'est dit dans le titre de cette délibération, c'est une adaptation. On avait une grille qui était pléthorique, qui était devenue indigeste, avec effectivement même des tarifications qui n'avaient plus lieu d'être. Donc, il fallait l'actualiser et donc je vous propose donc de simplifier

ces tarifs pour une meilleure appréhension de l'usager, une meilleure lisibilité, et je tiens également à préciser que ces tarifs ne font l'objet d'aucune augmentation. Ça, c'est un point important à préciser. On retrouve dans cette grille donc les tarifs individuels, notamment les tarifs réduits tels qu'appliqués précédemment dans les différentes grilles tarifaires d'Amiens Métropole pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA socle, les personnes handicapées. Il n'est plus effectué effectivement de différenciation entre les tarifs métropolitains et hors métropole pour se mettre en adéquation avec les tarifs tels qu'ils sont appliqués sur Aquapôle. Il est également proposé de nouvelles offres, donc de nouveaux tarifs, notamment il y a la création d'une journée au Coliseum qui comprend une entrée à la patinoire et une entrée à la piscine. Donc, ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2019. Voilà, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

72 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Mes chers collègues, comme je vous l'avais annoncé au début, nous avons une question orale pour laquelle je donne la parole à Monsieur Guy PENAUD.

M. PENAUD : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, ma question s'adresse à Monsieur le Vice-Président en charge des transports :

« Monsieur le Vice-Président,

Depuis notre élection en 2014, vous avez proposé au Conseil d'Amiens Métropole une innovation en matière de transports publics avec la mise en service de la traction électrique en équipant 3 des 4 lignes principales de l'agglomération de 43 bus baptisés NEMO. La mise en service a eu lieu le 11 mai dernier. Parallèlement à cette innovation, vous avez revu les dessertes du réseau secondaire qui concerne principalement les communes périphériques de notre agglomération. Pour le secteur de Blangy-Glisy, c'est la ligne 14 qui a succédé à la ligne B14. Dès la publication des nouveaux horaires, nous vous avons alerté sur les difficultés que cette nouvelle grille ne manquerait pas d'engendrer.

Pour rappel avant le 11 mai, la ligne B14 proposait globalement 11 mouvements A/R à horaires fixes du lundi au vendredi entre 7 heures et 20 heures, sur un itinéraire Petit-Blangy – Amiens Gare du Nord tandis que la nouvelle ligne 14 affichait du lundi au vendredi seulement 5 transports à horaires fixes et 5 en transport à la demande (TAD) du Petit-Blangy à la gare de Longueau, destination qui n'intéresse pratiquement personne parmi les habitants de Blangy et de Glisy, du fait des nombreux retards constatés sur le trajet Paris-Longueau et de l'incertitude de trouver une correspondance pour le retour au domicile. En conséquence de ce nouvel itinéraire, les voyageurs qui désiraient se rendre à Amiens devaient désormais descendre du bus 14 et prendre une correspondance sur le NEMO 1 au niveau du centre commercial Grand A de Glisy, appelé également arrêt NEMO. Le samedi, la ligne B14 proposait 9 A/R par jour de 7 heures à 20 heures. La nouvelle ligne 14 n'en affichait plus que 4 tous en TAD de 10 heures à 20 heures, avec une obligation de réservation deux heures avant le trajet souhaité, service de réservation qui ferme le vendredi à 18 heures !

Des améliorations, hélas insuffisantes, ont vu le jour avant l'été, suite à une réunion provoquée par les parents d'élèves mécontents et à laquelle Monsieur le Président a assisté en mairie de Glisy le 14 mai 2019. Principalement, ces améliorations ont permis de modifier les horaires matinaux de la

ligne 14 pour permettre aux collégiens et lycéens d'arriver à l'heure dans leurs établissements après avoir pris la correspondance au niveau du centre commercial et elles ont permis d'ajouter fin mai un retour le mercredi vers 13 heures pour permettre aux collégiens et lycéens de rentrer à leur domicile.

La publication des nouveaux horaires à compter du 2 septembre 2019 conduit aujourd'hui à faire les constats suivants pour la ligne 14.

La semaine, les usagers ont noté avec satisfaction le retour du trajet direct vers la Gare du Nord d'Amiens et la modification de certains horaires le matin, le mercredi et le soir, permettant principalement aux collégiens et lycéens de ne plus subir de retard à cause d'une correspondance pas toujours ponctuelle. Mais ils déplorent le maintien de la moitié des bus vers la Gare de Longueau qui contraint au changement en cours de trajet, à l'arrêt NEMO. Ils ont bien noté également que le bus ajouté en mai pour permettre aux collégiens et lycéens de rentrer à leur domicile le mercredi vers 13 heures a été purement et simplement supprimé.

Quant au samedi, les 4 mouvements proposés ont pour destination la gare de Longueau, donc changement obligatoire à l'arrêt NEMO pour se rendre à Amiens. 2 sont à horaires fixes et 2 donc en TAD... Les horaires des 2 bus à horaires fixes sont positionnés à des moments qui ne permettent pas aux habitants d'entrevoir l'utilité d'emprunter le service de transport en commun (8 heures quand les magasins ouvrent à 10 heures ou encore 17 heures quand, à l'arrivée sur Amiens vers 18h, il ne reste qu'une grosse heure pour effectuer ses achats et reprendre le dernier bus à la Gare du Nord jusqu'au centre commercial à 19h, et ce sans correspondance pour Glisy ni Blangy puisque la dernière correspondance est à 17h54 !)

En analysant les grilles horaires des autres lignes qui desservent les Communes périphériques depuis la création du District du Grand Amiens en 1995 et transformé au 1^{er} janvier 2000 en Communauté d'Agglomération « Amiens Métropole », le constat est le suivant :

- La fréquence des voyages varie entre 30 et 60 minutes de 6 heures à 20 heures soit un nombre d'A/R quotidien variant de 12 pour Dury à 18 pour plusieurs destinations en sachant qu'il existe en complément un service Tempo qui dessert les établissements scolaires (service qui n'existe pas pour Blangy et Glisy). Aucune de ces Communes du noyau initial de 1995 n'est concernée par un TAD.*
- Pour le samedi : toutes les Communes bénéficient d'un service de bus à horaires fixes sans TAD à raison d'une douzaine d'A/R soit une fréquence moyenne d'un bus toutes les heures de 8 heures à 19 heures.*

Les horaires d'été de la ligne 14 (5 A/R tous en TAD avec des horaires improbables à 6 heures le matin ou à 20 heures le soir) ont privé toute la jeunesse de Blangy et Glisy des équipements métropolitains, en particulier l'Aquapole, de la possibilité de participer à l'une des activités proposées par le guide « Activ'été 2019 » ou tout simplement d'aller flâner en ville ! Le sentiment unanime qui s'est dégagé est la mise à l'écart de nos populations.

À noter, que cet été, l'ESAT Jules Verne a été complètement ignoré par les nouveaux horaires, alors que les personnes, travailleurs handicapés, empruntent très majoritairement le bus puisqu'elles ne possèdent ni permis de conduire ni véhicule... Alerté par le Directeur de l'ESAT qui n'avait pas été prévenu de la disparition des bus à horaires fixes pendant la période estivale et donc n'avait pas pu relayer l'information, un, car (et non un bus) a été missionné pour conduire les employés de l'ESAT le matin à 7h20 et venir les rechercher le soir à 15h50.

Quelle est la clientèle potentielle de la nouvelle ligne 14 ?

- Les populations de Blangy et de Glisy, soit près de 1.400 habitants, sans compter les personnes qui travaillent à domicile chez les particuliers (femmes de ménage, auxiliaires de vie, jardiniers...).
- Le pôle Jules Verne en particulier les entreprises installées sur le territoire de Glisy, sur le tracé de la ligne 14 à plus de 400 mètres de l'arrêt NEMO formant un total d'un peu plus de 1.300 emplois.

Je poursuivrai en citant les propos que vous avez tenus, Monsieur le Vice-Président, le 29 mai 2019 dans cette enceinte en préambule de la réponse que vous adressiez à mon collègue Daniel PARISOT, Maire de Boves :

« Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique, ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire à un besoin d'intérêt général. Le réseau de transports en commun doit être géré selon des critères spécifiques dans le but de permettre un accès à tous, de contribuer à la solidarité, à la cohésion sociale, au développement culturel ou économique. Cette activité doit échapper à la logique du marché et à la recherche du profit. »

Il existe dans ce secteur de l'agglomération la clientèle potentielle pour un transport public qui draine les voyageurs pour peu que l'offre de transport public corresponde aux besoins, ce qui n'est pas le cas actuellement : l'offre que propose votre délégataire est une offre a minima basée sur des critères financiers et qui n'est pas adaptée à la demande. En densifiant la fréquence, en changeant la destination terminale, en proposant un parcours mieux adapté dans le pôle Jules Verne, en supprimant des arrêts inutiles et en en créant là où sont les besoins, en proposant des horaires qui correspondent au rythme de vie des populations et des entreprises, vous pourriez drainer davantage d'usagers et avoir une ligne 14 bien plus attractive.

Monsieur le Vice-Président,

À la lumière de la définition du service public et des principes que vous avez posés dans votre réponse du 29 mai 2019, pourriez-vous me dire :

- En quoi la fréquence et les horaires de cette ligne assurent aux populations de Blangy, de Glisy et aux employés du Pôle Jules Verne, l'égalité dans l'accès au service par rapport aux autres Collectivités périphériques de notre Communauté d'agglomération, alors même que les sociétés du pôle Jules Verne contribuent au budget annexe « Transports » en versant une taxe assise sur le montant des salaires bruts de leurs salariés ?
- Comptez-vous améliorer la desserte de ce secteur Est, y compris le samedi et pendant les vacances scolaires, permettant ainsi à chacun de bénéficier des aménagements et de l'attractivité de la Ville-centre, attractivité dont il est fait d'ailleurs publicité par le biais de flyers et brochures distribués jusque dans nos communes de la métropole ?
- Comptez-vous mettre en place une véritable concertation, ligne par ligne, avec les élus locaux que nous sommes - nous aussi les Maires des Communes périphériques - avant d'arrêter des futurs itinéraires et horaires, et ce en simple application de votre déclaration du 29 mai 2019 sur « le travail technique très fin mené par les services de la métropole avec le concours d'une AMO reconnue afin de répondre aux vrais besoins et d'optimiser le service. » ? »

Merci de votre attention.

M. GEST : La parole est à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Bien, Monsieur le Maire et cher collègue, une question qui est très, très étoffée. Donc, je vais essayer d'y amener une réponse exhaustive bien que je vais devoir faire intervenir un certain nombre de données qui seront peut-être difficiles à recevoir parce qu'il y a beaucoup de chiffres et que malheureusement il va falloir que je passe par cet exercice pour en effet étayer les décisions qui ont été prises.

Alors, concernant les nouvelles données économiques et environnementales nous appelant dorénavant à intégrer de nouveaux principes dans l'organisation d'un service public, je pense que celles-ci ne peuvent vous échapper. J'y reviendrai de toute façon ultérieurement.

Nous avons mis en place quatre lignes du Bus à Haut Niveau de Service et avons conçu un réseau dit de proximité.

D'un point de vue quantitatif, l'offre commerciale s'est étoffée, donc plus de services, puisqu'on passe de 5,5 millions de km à 5,7 millions de km. D'ailleurs, 200 000 km de différence viennent s'ajouter uniquement sur le réseau secondaire, ce qui veut dire qu'on a étoffé en fait principalement le réseau secondaire.

D'un point de vue qualitatif, l'offre de transport s'est aussi améliorée, car au-delà des nouveaux bus électriques plus confortables, propres et connectés, beaucoup de bus articulés sont maintenant présents sur le réseau de proximité et donc offrent une disponibilité nettement supérieure.

Tout ceci a évidemment été construit afin d'augmenter l'usage des transports en commun avec une volonté de passer de 7 à 12 %, ce qui a toujours été affirmé, au niveau de l'échelle de l'agglomération.

Pour l'ensemble des lignes, je le répète même si vous en doutez, un travail fin a été mené par les services avec le concours d'une assistance à maîtrise d'ouvrage reconnue. Ces études ont été disséquées et ont conduit à une transcription dans la délégation de service public que le groupe Keolis est maintenant en charge d'exploiter.

Ainsi, l'étude préalable à la constitution du nouveau réseau qui a été réalisée par cette entreprise qui s'appelle TTK, qui encore une fois est une entreprise qui est reconnue à l'échelle européenne, a montré que les fréquentations étaient très faibles sur l'ancienne ligne B14 et de plus qu'elle doublait inutilement l'itinéraire de la future Nemo 1 que nous allons mettre en place entre le pont de 88 mètres et la gare du Nord.

Ce double constat nous a conduits à proposer le principe d'un rabattement vers la Nemo 1, c'est-à-dire en effet via le pôle d'échanges, dans le nouveau réseau et une desserte à la gare de Longueau. Gare de Longueau pourquoi ? Parce que c'est aussi le terminus de la Nemo 4. Une offre complémentaire sous forme de Transport A la Demande, et je vais détailler cette offre, de la gare de Longueau vers Blangy via Glisy a aussi été mise en service et on reviendra sur le détail de ce TAD.

Je vais vous inviter à regarder quelques petits éléments, enfin la manière dont on fait ces analyses et comment on procède ligne par ligne.

Donc voilà l'exemple ici de la ligne B14. Alors, je vois par exemple cette ligne B14. Donc, elle est dans un premier temps analysée et il y a une fiche de travail qui sort lors de la construction du nouveau réseau. Alors, les commentaires quant à cette ligne, vous avez le détail de cette ligne ici. Les commentaires, c'est ce qui nous intéresse le plus, la synthèse de ces commentaires à l'époque. Donc la situation actuelle, c'est évidemment avant la construction du nouveau réseau. Cette ligne 14 relie le centre-ville et la gare aux communes de Blangy-Tronville et Glisy à l'est. Elle dessert la gare du Nord, le centre commercial de Glisy et l'aérodrome de Glisy. C'est la ligne la moins fréquentée du réseau (hors navette cœur de ville bien sûr et les lignes scolaires) avec 54 000 voyageurs en 2015, avec le V/K (c'est très technique) qui est de 0,6. C'est un élément de comptage qui est très, très important en matière d'organisation de réseau. C'est le nombre de voyages sur le nombre de kilomètres parcourus. Et ce, malgré une fréquence qui était quand même assez intéressante, qui était limitée à l'heure.

Alors d'ailleurs, quand j'entends les voyageurs, parce que j'ai entendu des bruits qui n'étaient pas tout à fait exacts, on parle de toute validation, c'est-à-dire qu'à un moment, j'ai entendu dire qu'il ne s'agissait que des abonnés, que ce n'étaient pas les validations par les tickets unitaires. Ce type de validation, ce sont toutes les validations sur les bus qui ont circulé sur cette ligne, c'est-à-dire quel que soit l'usage qui en était fait, qu'on ait une carte d'abonnement, qu'on soit scolaire ou qu'on achète un ticket unitaire, c'est validé. Donc, il n'y a pas de validation qui aurait échappé à ce comptage malgré, encore une fois, ce que j'ai entendu dire.

À partir de cette ligne, qu'est-ce qu'on définit comme enjeux pour un futur réseau ? On s'interroge quand même sur l'offre de services qui est fournie sur la B14 et en particulier son passage en TAD. On se promet de les étudier sur le secteur de Glisy, encore une fois 4 500 validations en 2015. J'ai trouvé beaucoup plus : 8 000 validations en 2015 sur évidemment une période d'une année. Je vous laisse faire les divisions qui vous amènent à définir à peu près, à calculer la fréquentation par jour et la fréquentation par passage de ligne. Vous avez justement noté qu'il y avait 11 passages de ligne/jour. Une solution est donc envisagée : c'est de créer une ligne de TAD entre Blangy et la gare de Longueau en rabattement évidemment sur la ligne bleue qui permet de desservir au mieux l'ensemble de la métropole.

Il y a une réflexion, une discussion entre techniciens et puis on arrive donc à une conclusion qui est peut-être cette diapo qui s'affiche ici. La conclusion, c'est qu'au regard de cette très faible fréquentation, la ligne B14 devient donc une ligne de rabattement TAD des communes de Glisy (4 400 validations en 2015) et Blangy-Tronville (8 000 validations en 2015 vers le centre commercial de Glisy et la gare de Longueau). Elle permet ainsi les correspondances, ce qui est quand même fondamental dans l'organisation d'un nouveau réseau, d'un réseau moderne, entre la ligne de BHNS bleue, la ligne jaune et les services ferroviaires de la gare de Longueau. Vous avez évoqué les difficultés de ponctualité du réseau SNCF. On ne peut pas construire un réseau non plus sur une donnée subjective. On construit un réseau aussi sur une réalité qui est celle d'une grille horaire qui nous est fournie par la SNCF. Même si ce n'est pas toujours le quotidien, ça reste quand même la règle à retenir. Ça, c'est l'hypothèse de travail qui est donc définie. On fait ça sur toutes les lignes. On passe quand même beaucoup de temps sur chaque ligne parce que là c'est une ligne et ce n'est pas une ligne majeure, comme vous avez pu le comprendre, même si ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas desservir convenablement et respecter ses engagements de service public sur ces villes. Mais ça reste quand même une petite ligne.

Partant de cette hypothèse qui est retenue, s'engage une concertation. C'est là quand même, Monsieur le Maire, que vous me titillez un peu parce que vous me dites qu'il n'y a pas eu de vraie concertation. Alors donc, avec les services avec qui on a travaillé sur cette concertation, on a dit qu'on allait faire l'état des lieux parce que l'état des lieux, vous allez le voir, est quand même

conséquent. Alors je vais partir, vous m'en excuserez, sur une litanie qui est celle de tous les contacts que nous avons eus avec vous pendant toute cette période, c'est-à-dire la période préalable, la période d'installation et la période postérieure quand vous nous avez sollicités à maintes et maintes reprises pour pouvoir amener des améliorations que vous jugez nécessaires sur le réseau. Vous en avez cité quelques-unes d'ailleurs dans votre propos.

Alors, ce nouveau réseau de proximité pour le secteur de l'agglomération a donc été présenté aux réunions publiques le 20 novembre 2018 à la salle Raoul Lamolet à Amiens. Vous étiez d'ailleurs présent. Vous étiez le seul élu qui était présent d'ailleurs. Je tiens à vous féliciter pour votre civisme parce que vous étiez le seul élu qui était présent lors de cette réunion. L'ensemble des communes du secteur avait été convié préalablement à cette réunion et une communication dans la presse avait été faite. Nous avons aussi précédemment présenté ce réseau secteur par secteur aux élus de la Métropole. Vous nous aviez d'ailleurs accueillis dans votre commune pour présenter ce réseau. Aucune observation ne m'était revenue sur le trajet de la ligne 14 qui relie la gare de Longueau à Blangy en passant par Glisy et Longueau. Rien, je n'ai eu aucune remarque. Par la suite, de nombreux échanges (de nombreux mails, courriers, réunions) ont eu lieu depuis pour la diffusion des horaires qui a eu lieu en avril 2019. On diffuse les horaires, vous réagissez, ce qui est tout à fait normal. Alors notamment je dirais sous la douce pression des services parce qu'ils ont quand même assez mal vécu qu'on leur dise qu'ils n'avaient pas fait le travail de concertation. Ils m'ont demandé. Ils ont fait un relevé exhaustif de dates et de thèmes de réunions et d'éléments de réponse qui vous ont été communiqués. Alors, c'est une liste longue et vous allez m'en excuser puisque vous nous avez fait vous aussi un long propos sur ces dates qui suivent. Tout ça, ça débute donc en début 2019 où vous nous sollicitez pour les problèmes de retour des étudiants du lundi, mardi, jeudi et vendredi qui n'existaient pas dans l'ancien réseau. Les parents venaient ainsi chercher les enfants au pôle Jules Verne. Après discussion immédiate, un engagement de la collectivité est pris pour trouver une solution pour la rentrée de septembre et on vous communique cet aménagement, cet engagement à amener immédiatement une solution. Ça, c'est la première sollicitation que vous avez faite et la réponse a été, encore une fois, immédiate. L'engagement a été immédiat.

Le 8 avril 2019, vous nous re-sollicitez pour des horaires notamment pour le lycée Robert de Luzarches où la correspondance avec la ligne Nemo 1 s'avère juste. Le 9 avril, en réponse à cette demande, nous modifions le départ de la 14 pour assurer la correspondance avec le N1 du lycée Robert de Luzarches, changement effectif le 17 mai 2019.

Le 24 avril 2019, vous nous transmettez pour la commune de Glisy la liste des élèves fréquentant le lycée Robert de Luzarches et le collège Joliot Curie, complétée par les éléments de la commune de Blangy. Nous vous avons demandé cette précision à peu près trois semaines plus tôt, le 8 avril, pour justement essayer de comprendre le fonctionnement de votre commune, enfin de vos communes, quant à leur distribution sur les différents établissements parce que je fais une toute petite parenthèse qui n'est pas dans ce propos, mais il faut bien s'imaginer que dans une commune comme la vôtre, il y en a plusieurs comme ça, il y a un certain nombre d'enfants qui sont scolarisés à l'école, puis d'autres un peu plus grands au collège, et enfin au lycée. La réorganisation totale de la fréquentation des établissements scolaires et la liberté qui existe dans notre pays, et c'est une bonne chose, font que dans une commune on peut avoir cinq, six groupes différents qui vont dans cinq, six collèges différents et auxquels s'ajoutent trois ou quatre groupes différents qui vont dans trois ou quatre lycées différents. Donc ce qui fait que pour une commune qui a une petite centaine peut-être de voyageurs potentiels, on va se retrouver finalement avec sept ou huit groupes qui ont des destinations différentes partout sur la collectivité. Ce qui fait que c'est quand même un petit peu difficile de faire du porte-à-porte pour chacun des collégiens ou des lycéens dans ce cadre-là. Jadis il y avait le collège de rattachement, c'était bien simple. On avait

une obligation : c'était en effet de distribuer le collège de rattachement. Le collège de rattachement était fixé, c'était clair. Là, on est quand même à chaque fois dans une problématique qu'il faut quand même appréhender, surtout quand on a des responsabilités électives. Alors, je ferme la parenthèse sur cette liste. Alors, c'est pour ça qu'on vous avait sollicité la liste précise pour essayer de comprendre qui va où pour essayer au moins de comprendre comment fonctionne cette distribution sur les collèges et les autres établissements scolaires des adolescents et des enfants qui viennent depuis votre commune.

Le 30 avril 2019, en conséquence, sollicitation de nouveau pour le problème du retour du mercredi midi qui n'est plus assuré. On intègre tout ça et le 9 mai on organise une réunion avec Alain GEST ici derrière moi, vous-même, les parents d'élèves. Un engagement est alors pris sur le retour. Dès le premier mercredi midi, ce service est effectué à partir du 15 mai, ce qui montre quand même qu'on est un petit peu réactifs. On va dire qu'on a quand même compté : 7 élèves ont été transportés le 15 mai et 4 élèves ont été transportés le 22 mai. Mais peu importe. À chaque fois, quand vous nous demandez de mettre un transport permanent, une ligne permanente, on ne sait pas combien on va avoir de gamins. J'y reviendrai aussi plus tard. On est obligés de mettre des outils en place. On est obligés de mobiliser des bus qui sont d'une grande dimension pour transporter parfois 4 gamins quoi !

D'autres points ont été soulevés. Nous y reviendrons au fur et à mesure des dates et des échanges successifs.

Le 14 mai, il y a une demande d'attente de 10 minutes supplémentaires pour être sûr de ramasser l'ensemble des enfants. La demande est relayée et prise en compte le jour même par l'exploitant, ce qui n'est pas simple. Décaler 10 minutes sur un arrêt sur une ligne de bus, ça n'est pas simple. Ça bouleverse un tas de choses. La plupart du temps d'ailleurs ça crée des problèmes sociaux dans l'entreprise parce que les règles font qu'il faut prévenir suffisamment tôt finalement les chauffeurs et leur représentation syndicale pour mettre en place ces horaires. Il faut qu'ils soient validés. Enfin vous connaissez toutes et tous ces procédures qui sont quand même un peu longues. Mais là on réagit et notre exploitant, je pense qu'il fait tout à fait le boulot.

Le 16 mai, sollicitation à nouveau sur le fonctionnement du TAD cette fois-ci. Les réponses sont apportées le 16 mai par mail. À noter que le TAD a été grandement amélioré à compter de septembre puisque les réservations sont également possibles désormais le samedi et une heure avant, ce qui n'est pas dans votre propos, dans votre question. Vous me dites que ça s'arrête le vendredi. Ce n'est pas vrai. Et vous dites qu'il faut deux heures alors qu'il faut une heure. Et là une heure, ça fait quand même un bout de temps que ça existe.

Le 16 juin 2019, réunion dans le bureau du président qui est aujourd'hui derrière moi sur l'ensemble des autres problématiques soulevées en présence d'Alain GEST, M. PENAUD et M. GUÉANT ici présents qui ont permis d'aboutir à ce qui semblait être un consensus pour la rentrée scolaire de 2019 :

- Création de deux liaisons directes le matin de la 14 vers la gare du Nord pour assurer la desserte du collège Joliot Curie et des lycées Robert de Luzarches et St Riquier sans correspondance ;
- Une liaison pour le retour du midi y compris le midi en direct pour le collège Joliot Curie et des lycées Robert de Luzarches et St Riquier sans correspondance ;
- Suppression du TAD de 6h00 mais ajout d'un TAD à 13h00 à votre demande (c'est vous qui nous avez demandé à un moment donné de modifier les lignes de TAD, on l'a fait) ;
- Samedi : ajout de 2 courses fixes qui viennent s'ajouter aux 3 autres courses en TAD.

Ces modifications sont entrées en fonction à la rentrée scolaire de septembre comme nous en étions convenus. Je pense que nous avons respecté nos engagements.

17 septembre 2019, presque hier : création liaison Gare du Nord / Blangy afin d'assurer le ramassage de certains élèves de Saint-Riquier le mercredi midi parce que dans ce collège on sort à 12h30 et on ne sort pas à midi, et le collège d'avant on sort à midi. Bon, on s'adapte encore une fois.

Et je passerai sur les nombreuses réunions informelles que nous avons eues soit dans mon bureau, soit dans les couloirs de la Métropole.

Donc, prétendre qu'il y a eu une absence de concertation me paraît donc pour le moins inexact, Monsieur le Maire, à moins que vous ne considériez que le maire d'une commune, vous, ne soit plus l'interlocuteur à privilégier en matière de concertation sur son territoire et qu'il vaille mieux s'adresser directement à ses administré(e)s. Je pense qu'il y a une petite pression actuellement. Ce n'est pas notre choix et ce n'est pas un choix qui nous paraît correct en effet. Le premier magistrat à qui on doit s'adresser dans une ville quand on travaille sur son service public, je pense que ça doit être son maire et c'est celui qui récolte l'avis de sa population, de ses administrés, et c'est celui aussi qui est censé la redistribuer. Je pense que vous avez trop le sens du vocabulaire et de la sémantique, Monsieur l'Instituteur, parce que vous avez, je pense, appartenu à une époque où les mots avaient un sens et une valeur, pour vous détourner du sens de ce mot.

Après, vous m'interrogez aussi sur la qualité de la desserte sur ce secteur Est. Plus exactement, je vais quand même dire que c'est quand même un secteur qui est principalement recouvert par votre commune parce que ce qu'on appelle le secteur Est sur le plan administratif, c'est plutôt l'un des secteurs les mieux achalandés. Il est quand même traversé par deux BHNS et une bonne demi-douzaine de lignes de proximité. Donc, on ne peut pas dire que le secteur Est soit un secteur défavorisé par rapport aux autres secteurs. Mais avant de vous répondre qualitativement et précisément sur la comparaison entre l'ancien et le nouveau réseau, je vous propose de regarder ce tableau qui suit.

Celui-ci, c'est plutôt ma conclusion, mais juste avant, si on arrive à projeter ce tableau, je vous ai fait un comparatif entre l'offre de 2018 et l'offre de 2019, validé par les services et validé aussi par notre exploitant.

En 2018, le nombre de courses Gare du Nord – Petit Blangy était de 11. Le nombre de courses Petit Blangy - Gare du Nord était de 11. Il y avait donc au total 22 courses qui certes étaient des courses régulières. Cela fonctionnait du lundi au vendredi. Les collèges, établissements et lycées qui étaient desservis, il fallait se caler avec eux, il y a qu'en clair il faut arriver un petit peu avant qu'ils commencent et il faut partir un petit peu, il faut mettre le bus un petit peu avant qu'ils soient sortis. Déjà là ça se complique parce que les heures de rentrée et de sortie maintenant s'évalent sur toute la matinée et l'après-midi, ce qui complexifie quand même grandement la distribution. Sur Luzarches, il y avait un 8 heures, un 9 heures, un 12 heures et un 18 heures. Ça, c'est le calage pour vous situer un petit peu ce qu'on avait comme offre de transport qui correspondait à la rentrée ou à la sortie du lycée. Sur le collège et le lycée Saint-Riquier, il y avait un 8 heures, 9 heures, 12 heures, le fameux 12h30 et 18 heures. Sur le collège Joliot Curie, c'était plus rationnel : il y avait un 8 heures, 9 heures, un 12 heures et un seul 16h30.

Moi, je vous propose de comparer l'offre en 2019 et on reviendra après sur la notion de TAD. Le nombre de courses Gare du Nord – Petit Blangy, 3 courses. Longueau SNCF-Petit Blangy, 3 courses régulières plus 5 courses en TAD. Petit Blangy-Gare du Nord, 2 courses, 3 le mercredi

puisqu'on vient de voir qu'on venait d'en rajouter une. Petit Blangy – Longueau SNCF 3 courses régulières plus 5 courses en TAD, ce qui revient à dire qu'actuellement il y a, selon les jours, de 11 à 12 courses régulières et 10 courses en TAD, soit on arrive entre 21 et 22 courses. Alors certes, ce ne sont pas toutes des courses régulières, mais on verra et on va voir tout de suite sur les fréquentations que ça ne change pas grand-chose parce que si on compare en effet le service public parce que le service public, c'est : qu'est-ce qui va être le meilleur marqueur d'un service public ? C'est quand il y a des voyageurs dans un réseau de transport. Si on compare l'offre qui était faite en 2018 sans TAD avec l'offre qui a été faite en 2019 avec TAD, il y a un jour qui n'est peut-être pas significatif, il y a peut-être une grève ce jour-là, le mardi, mais sur les autres jours, on s'aperçoit qu'on a, et nous ne sommes que la deuxième semaine de septembre, c'est-à-dire qu'on est loin d'avoir pour l'instant atteint l'apogée en termes de fréquentation puisqu'il faut s'approprier le réseau, il faut le comprendre, il faut le connaître, il faut peut-être aussi qu'il bénéficie d'une publicité un peu meilleure, mais toujours est-il que simplement au début de ce nouveau réseau on s'aperçoit que finalement on a un nombre de passagers enregistrés qui reste le même. On a plutôt même d'ailleurs une tendance haussière.

Donc comme vous pouvez le constater, l'offre de courses en valeur absolue est restée la même sur ces deux communes. Vous constatez aussi que le nombre de validations ne varie pas et serait plutôt en effet sur une tendance haussière malgré, je le répète, une publicité peu favorable qui est faite à ce nouveau réseau.

Que le partage entre courses fixes et courses en TAD n'a aucunement altéré la fréquentation.

Qu'en conséquence le service public n'en paraît pas restreint.

Que le TAD se réserve jusqu'à une heure avant le départ tous les jours du lundi au samedi inclus, contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur le Maire, mais peut-être que vous n'aviez pas cet élément au moment où vous avez rédigé cette question.

Que ce TAD qui comptabilise le même nombre de validations permet d'ajuster l'offre à la demande et ceci sans restriction aucune, c'est-à-dire que même s'il y a un seul voyageur qui réclame le TAD, le TAD est mis en service. Il n'y a aucune restriction.

Que cet ajustement par contre permet d'optimiser la dépense publique sans porter atteinte à la qualité du service public. Pourquoi ? Parce qu'à partir du moment où on connaît le nombre de voyageurs qui vont utiliser la ligne, on peut ajuster, c'est-à-dire qu'on peut définir l'outil qui va être le plus approprié. Si on maintient des lignes fixes, on est obligés, on ne sait pas combien on va avoir de voyageurs. On ne peut pas laisser des voyageurs sur le trottoir, ce n'est pas possible. Donc on va surdimensionner l'offre. On va prendre un bon vieux diesel qui fait 60 places et on va le faire tourner. Tandis qu'avec le TAD, dans votre cas de figure, où finalement on s'aperçoit que parfois ça concerne très peu de gens, on arrive à adapter l'offre et donc là on peut envoyer une petite camionnette, pourquoi pas demain un véhicule électrique, on ne va pas s'en plaindre, avec dedans cinq, six, dix places, etc. Donc, on sera toujours dans une réponse qui sera beaucoup plus juste.

Je vais le redire, mais que cette mise en place du système TAD et sa capacité à ajuster l'offre à la juste demande permet de limiter la consommation de gasoil (ce n'est pas Monsieur HUTIN qui me dira le contraire), de limiter l'émission de CO₂ et de particules, et toute politique publique actuellement doit intégrer cette donnée. En effet, comme vous le savez, la mise en place d'une course fixe nécessite des bus de forte capacité, car elle n'anticipe pas sur le nombre de voyageurs à transporter, à l'inverse du TAD qui lui est toujours adapté au plus juste.

Certes, il y a un effort d'organisation personnelle à fournir, mais celui-ci apparaît dérisoire au vu des enjeux environnementaux auxquels nous sommes confrontés. Encore une fois, ce sera beaucoup plus simple de fournir un bus électrique ou un bus à hydrogène, enfin en tout cas un outil qui sera peu polluant si on est dans une logique d'une offre adaptée parce qu'elle sera toujours en effet justement dimensionnée par rapport à une nécessité. On ne pourra pas réinjecter un Irizar électrique de 500 000 € pour transporter 4 voyageurs quoi. Ce n'est pas possible. Donc, on sera obligés, dans une logique économique, de maintenir un bus diesel avec les conséquences qu'il a au niveau de l'environnement.

En conséquence, je pense que là maintenant on a atteint le plafond de verre, si vous me permettez, et qu'on pense, à la vue de ces chiffres de validations et de comparaison entre 2018 et 2019, qu'on n'a absolument pas altéré le service public. Donc, je vous propose donc, je vous informe donc que nous maintiendrons cette offre en cette forme et je vous encourage d'ailleurs, Mesdames et Messieurs les Élus, à nous accompagner dans cette démarche responsable et volontaire qui ouvre vraisemblablement sur une ré-organisation plus ajustée à la réalité des besoins sur tout le territoire de notre collectivité. Monsieur le Maire, vous ne serez peut-être donc pas le seul demain à être confronté à une réorganisation en termes de TAD. Merci.

M. GEST : Merci. Cette réponse extrêmement fouillée à une question elle-même très précise clôt le sujet, comme je l'ai dit directement aux intéressés à Glisy où j'avais eu un comité d'accueil. Je vais juste préciser une chose à ce sujet-là : je comprends très, très bien qu'il y ait des débats sur un sujet important comme les transports. Je comprends très, très bien que les maires qui sont effectivement nos interlocuteurs prioritaires s'expriment sur le sujet et je pense que le rappel, certes long, de toutes les démarches et les réunions que nous avons conduites et sur lesquelles je me suis joint à deux reprises au minimum le démontre. En revanche, si je comprends y compris les remarques et la manifestation que l'on peut vivre dans n'importe quelle commune, j'apprécie très peu la manipulation des enfants et avoir été accueilli principalement par des enfants faisant valoir des panneaux et réclamant des bus avec leurs parents courageusement abrités derrière, j'avoue que j'ai peu apprécié. On peut discuter. On peut multiplier les réunions. Je l'ai fait. Pascal l'a fait. Les services l'ont fait. Mais par contre, la façon dont ça se passe, ce sont des choses que je ne comprendrai jamais quel que soit le sujet parce que ça n'est pas spécifique bien sûr, ce que je viens de dénoncer, à ce qui est arrivé à Glisy. C'est une déformation qui depuis quelque temps dans notre pays s'est développée, celle de mettre en avant des enfants pour réclamer. Je trouve ça tout à fait inadapté. Je tenais à le dire. On n'a jamais refusé de discuter. On n'a jamais refusé de rediscuter les choses. On a apporté des réponses. Le sujet est clos, mais il fallait quand même que je le précise.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec cette séance sérieusement longue. Je vous souhaite une bonne fin de soirée !

La séance est levée à 22 h 03.

Le Président de séance,



Alain GEST